

ANNEXE 7 :

ETUDE PRÉALABLE AGRICOLE, CÉTIAC, 06/2022

ETUDE PRÉALABLE AGRICOLE

Opération d'aménagement 4 secteurs
Belle Etoile – Carquefou(44)

Coordination technique : Caroline ARRIVE-ROCA
Votre interlocuteur CETIAC : Margot VANRENTERGHEM

Pièce complémentaire du
dossier d'étude d'impact
environnemental

Projet porté par



SOMMAIRE

01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ	01a Description du projet concerné Situation géographique du projet Fiche d'identité du projet Compatibilité avec les documents de planification	9
	01b Délimitation des périmètres d'étude Activité agricole concernée par le projet Contexte agricole départemental Définition des périmètres d'étude	15
02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE	02a Agriculture et filières du territoire Agriculture sur le périmètre élargi Les filières agricoles Aptitudes et potentiel agronomique Fonctionnalité de l'agriculture locale Initiatives locales de soutien à l'agriculture Potentiel alimentaire du périmètre élargi	21
	02b Synthèse de l'état initial de l'économie agricole Valeur ajoutée de l'économie agricole Enjeux et dynamiques de l'économie agricole	
03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE	03a Mesures pour éviter et réduire les effets négatifs Concertation avec les acteurs locaux Justification du choix du site La séquence Eviter, Réduire ou Compenser Mesures d'évitement et de réduction	38
	03b Incidences positives et négatives du projet Effets cumulés avec d'autres projets Analyse des incidences sur l'économie agricole Bilan des impacts du projet	43
	03c Mesures de compensation agricole collective Compensation agricole collective Recherche des mesures de compensation Choix des mesures de compensation	53
04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES	04a CETIAC conseil en compensation agricole Méthodologie CETIAC Bibliographie & Glossaire	63
	04b Annexes	

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉTUDE

Les trois conditions cumulatives

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) de 2014 (Art. L. 112-1-3 du code rural) : introduction du dispositif de compensation agricole

Le Décret d'application paru le 31 août 2016 (n°2016-1190) : obligation de réaliser une étude préalable pour les projets susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie agricole locale (ceux soumis à évaluation environnementale)

ÉTUDE PREALABLE AGRICOLE

D'après le Décret, les trois conditions cumulatives de soumission d'un projet à la réalisation de l'étude préalable agricole sont :

CONDITION DE NATURE

Le projet doit être soumis à étude d'impact environnemental systématique



CONDITION DE LOCALISATION

Situé sur une zone valorisée par une activité agricole dans les 3 à 5 dernières années



CONDITION DE CONSISTANCE

La surface perdue définitivement doit être de plus de 1ha

3 ans en AU ou 5 ans en A et N au PLU

Seuil arrêté dans le DEPT

Pour que le projet soit soumis à l'élaboration d'une étude préalable agricole, les trois conditions d'application du Décret n°1190-2016 du 31 août 2016 relatif à la compensation agricole collective doivent être cumulées.

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

En effet, les caractéristiques du projet d'aménagement sont les suivantes :

Le projet concerne 33 ha soumis à la réalisation d'une étude d'impact environnemental systématique



La 1^{ère} condition est remplie

EXPLOITATION AGRICOLE

Des activités agricoles de maraîchage sont constatées sur l'emprise partielle du projet dans les 3 dernières années.



La 2^{ème} condition est remplie

SURFACE CONCERNÉE

La surface totale concernée par le projet est de 33 ha, dont 7 ha agricoles



La 3^{ème} condition est remplie

Ainsi le projet de d'aménagement sur le secteur Belle Etoile cumule les trois conditions d'application du Décret n°1190 2016 relatif à la compensation agricole collective, il est donc soumis à la réalisation de l'étude préalable agricole.

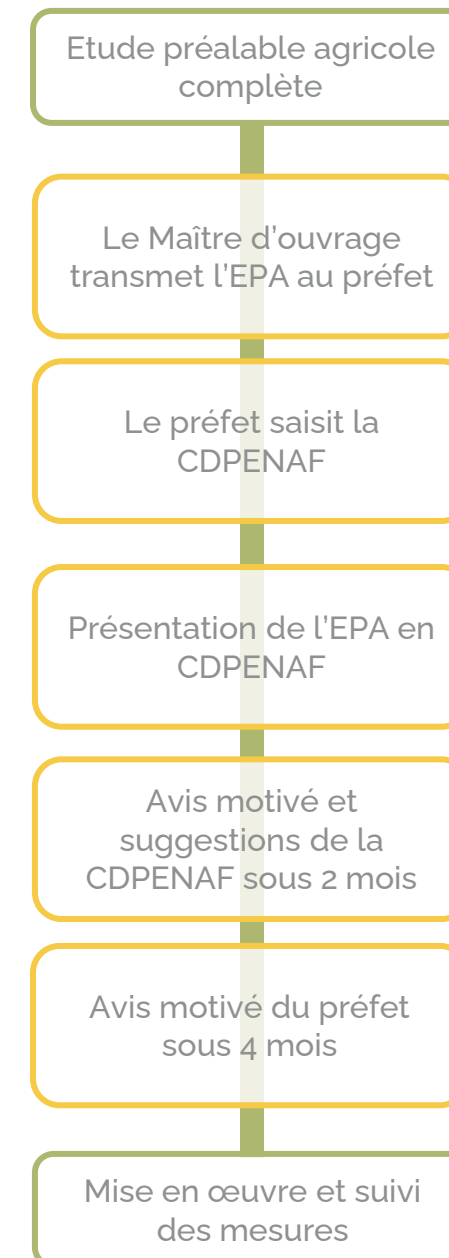
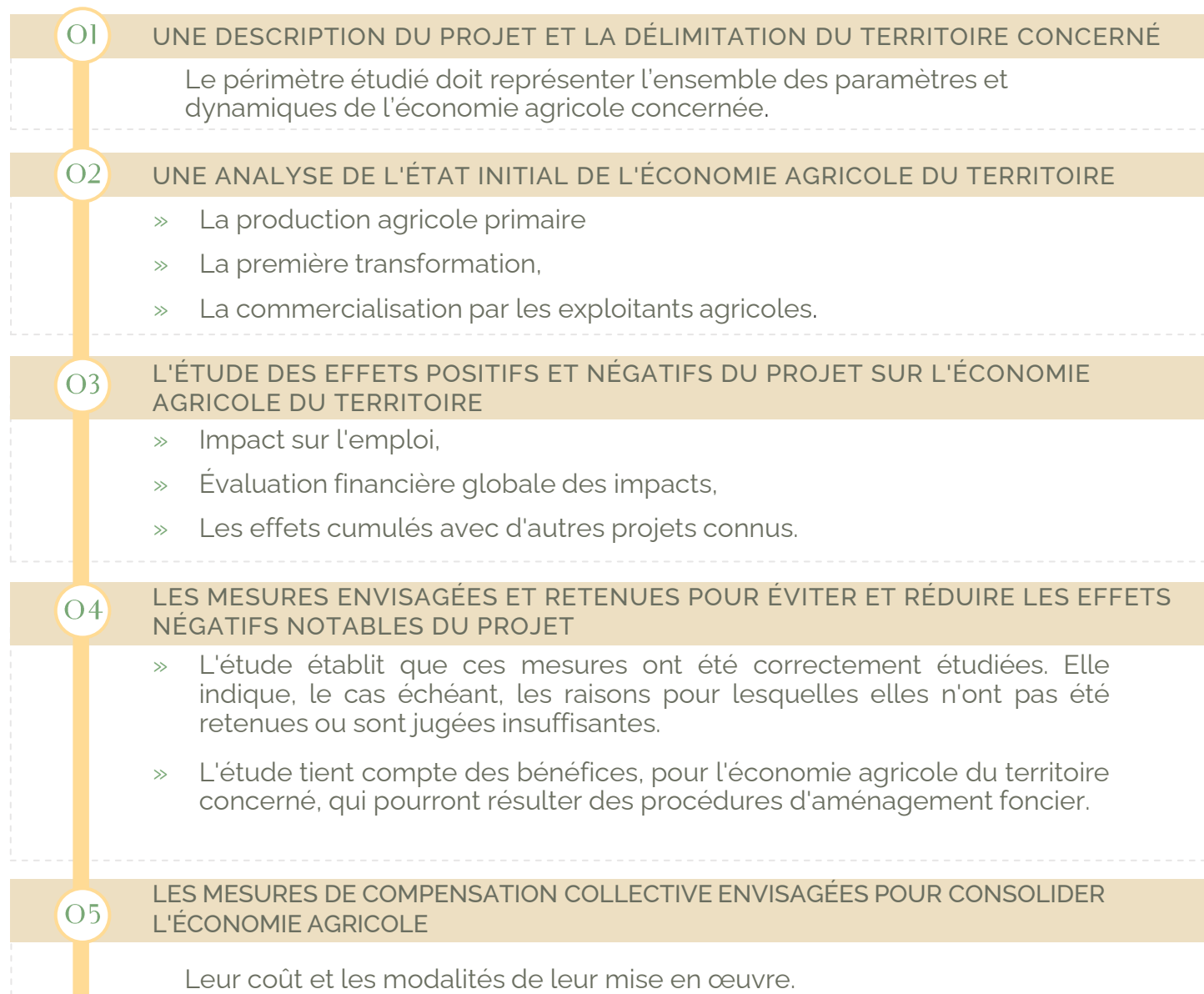
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉTUDE

Le contenu de l'étude préalable agricole et l'instruction

Le projet remplissant les trois conditions cumulative du Décret, une étude préalable agricole doit être réalisée selon les cinq étapes détaillées ci-dessous.

A noter que la méthodologie complète de CETIAC est détaillée en fin d'étude.

Le contenu de l'étude préalable agricole



Ces étapes structurent la présente étude préalable agricole relative au projet d'aménagement Belle Etoile

LE PORTEUR DU PROJET CONCERNÉ PAR L'ÉTUDE

Maître d'ouvrage et présentation du projet

Le projet d'aménagement Belle Etoile est porté par Loire Océan Développement. Depuis plus de 50 ans, LOD est présente sur le territoire métropolitain et la périphérie nantaise pour développer ou renouveler des espaces urbains et économiques de façon maîtrisée. Loire Océan Développement est une EPL (Entreprise publique locale), son capital est ainsi majoritairement public, ce qui lui permet d'allier la prise en compte effective de l'intérêt général dans ses objectifs, et la souplesse de fonctionnement de la société de droit privé



La Maîtrise d'ouvrage



Loire Océan Développement (LOD), est une Société d'Économie Mixte qui a en charge l'étude, l'aménagement ou la réhabilitation de nouveaux quartiers (habitats, commerces, développement économique, équipements publics etc.). Concernant l'aménagement de cette opération, Loire Océan Développement intervient sans concession d'aménagement de la collectivité et prévoit l'aménagement de la zone d'activité sur ses fonds propres. À ce titre, Loire Océan Développement pilote l'acquisition du foncier, les études, la commercialisation des terrains et le suivi des travaux.

Sur le projet **Nantes métropole** (NM) est aussi maître d'ouvrage sur les voiries existantes, tel que l'Allée des Sapins et la route de Thouaré.



Le projet de zone d'activités Belle Etoile

L'engagement, par Loire Océan Développement (LOD) du projet d'aménagement d'une zone d'activités sur le secteur Nord de Belle Etoile sur la commune de Carquefou, intervient après que Nantes Métropole ait introduit dans Plan Local d'Urbanisme Métropolitain une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur ce secteur.

Le projet s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) qui précise que le secteur « bénéficie d'une excellente desserte par l'autoroute, le périphérique de l'agglomération nantaise et d'importantes voiries départementales. Il est aussi irrigué par un réseau récent de transports collectifs structurants avec l'ouverture de la ligne de chronobus C7 en 2013 qui se connecte à la ligne 1 du tramway au niveau du quartier nantais limitrophe, ou plus anciens avec les gares de train express régional à Mauves-sur-Loire et à Thouaré-sur-Loire »

Cette opération située entre l'autoroute A11 et l'ancienne route de Paris (VM 723) comprend 3 secteurs situés de part et d'autre de l'Allée des Sapins, au cœur d'un tissu économique existant et intégré dans un quartier de plus grande échelle dont l'aménagement est caractérisé par des activités de tous types. Ce secteur d'aménagement, au cœur des zones d'activités qui bordent la route de Paris de Nantes à Carquefou en passant par Sainte-Luce-sur-Loire, et donc au cœur des ambitions économiques métropolitaines, doit s'inscrire comme une des dernières intensité industrielle et urbaine de la métropole.

Il est situé à proximité du périphérique Nantais et d'une des premières portes de la métropole (A11). Le secteur d'aménagement s'implante entre les centres villes de Thouaré-sur-Loire et de Carquefou et le long de centralités urbaines et économiques déjà constituées ; axes structurants de transports (A11, périphérique, Route de Paris) déjà existants. L'aménagement de la zone d'activité de Belle Etoile Nord doit permettre l'implantation d'activités de conception, production, usinage, assemblage de produits à forte valeur ajoutée ainsi que des services supports associés (cf OAP sectorielle).

L'évolution constante des zones d'activités alentour (Haute Forêt, Maisonneuve, VEGA, Antarès, Actipôle, petites landes ou encore Baudinière, (cf. Figure 90 : Site d'activité sur le territoire de Nantes Métropole (source : nantes Métropole) permet d'envisager une optimisation foncière poussée pour accueillir les fleurons industriels des filières Nantaises.

Ainsi le Cahier des Prescriptions de l'opération imposera d'optimiser l'usage du foncier en vue d'une densification des occupations ; cela se traduira par une verticalité sur les bâtiments tertiaires associés aux ateliers industriels avec des bâtiments en R+1 minimum, des stationnements en rez-de-chaussée, une compacité des bâtiments, et réservera un foncier pour accueillir éventuellement un parking silo qui répondrait aux besoins d'extension des entreprises sur leurs poches de stationnements.



DESCRIPTION DU PROJET CONCERNÉ

- Situation géographique du projet
- Fiche d'identité du projet
- Compatibilité avec les documents de planification

01a

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU PROJET

Commune et Communauté de Communes

Le présent projet d'aménagement est situé sur la commune de **Carquefou**, dans le département de **Loire-Atlantique (44)** en **Pays de la Loire** et à proximité directe de **Nantes**, la préfecture. Au dernier recensement (INSEE, 2018), la population communale était de **20 032 habitants**. Elle s'intègre dans l'intercommunalité de **Nantes Métropole**.



Un espace disparate, entre parcs d'activité, habitations et agriculture

Le projet s'inscrit dans un espace disparate, en voisinage avec des parcs d'activités existants (entrepôt logistique au Sud), des lieux d'habitations souvent peu denses, et des activités agricoles. La configuration du site pose l'enjeu de la maîtrise des franges et de la couture urbaine.

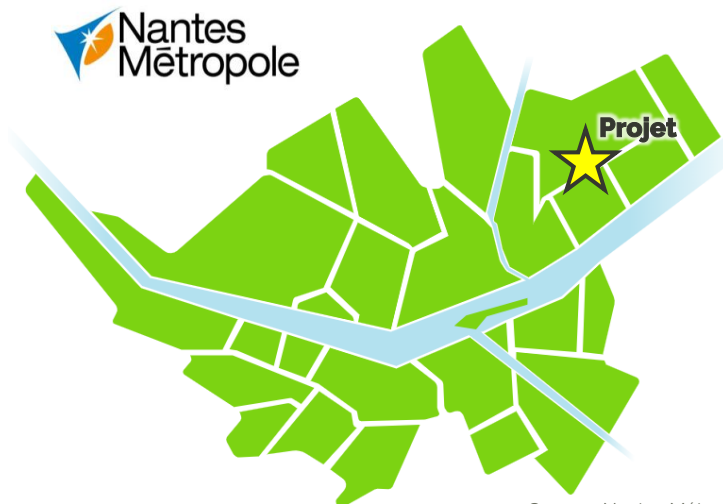


Photographie du site d'étude

Source : Google Street View (gauche), CETIAC (droite)

Nantes Métropole

Forte de ses 24 communes, la métropole nantaise compte **656 275 habitants**, avec une augmentation de **47 077 habitants** entre 2013 et 2018. L'ensemble de l'agglomération nantaise profite de ce dynamisme car 13 communes ont vu croître leur population de plus de 1000 habitants en cinq ans. Nantes continue donc d'attirer. Plus de la moitié du territoire est constitué d'espaces naturels ou agricoles et 30% de sa superficie est urbanisée.



Source : Nantes Métropole



Localisation du projet

Source : IDUP



Chiffres clés de Nantes Métropole

656 275 habitants dont
20 032 sur la commune

523,4 km² dont **43,42 sur la commune de Carquefou**

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Caractéristiques du projet

Loire Océan Développement assure le portage du projet d'aménagement, qui concernera 33,4 ha, répartis en 4 lots, qui feront l'objet de 4 permis d'aménager.



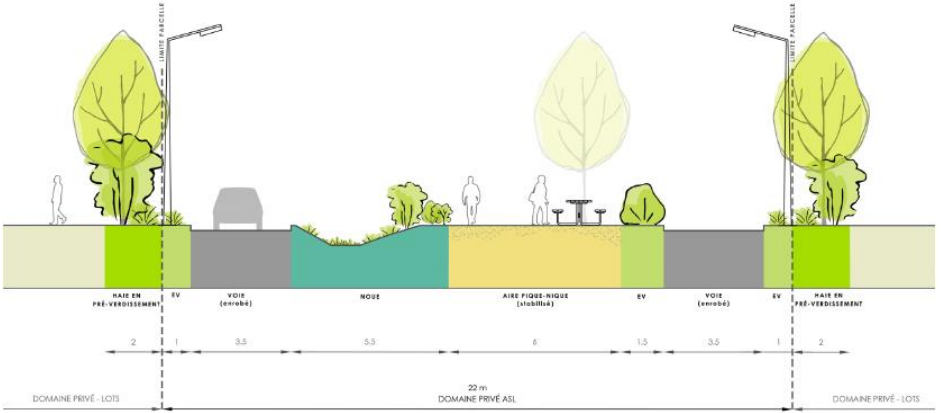
Le projet d'aménagement Belle Etoile

Objectif du projet	L'aménagement du site de Belle-Etoile doit permettre l'implantation d'activités de conception, production, usinage, assemblage de produits à forte valeur ajoutée ainsi que des services supports associés.
Surfaces	33,4 ha répartis en 4 lots (4 permis d'aménager différents)
Portage	Loire Océan Développement
PLU	1AUEi
Maitrise foncière	Maitrise foncière en cours Certains secteurs comme le secteur à l'Ouest de la route de Thouaré, à l'Est au niveau de l'Allée des Peupliers, au centre au niveau des habitations et au nord au niveau de l'entreprise Charrier, n'ont pas été retenus à la phase amont du projet car la maitrise foncière n'était pas assurée.



Plan d'aménagement prévisionnel du site
Source : Loire Océan Développement

Coupes illustratives



FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

La genèse du projet

Lors de la réalisation du PLUm, les parcelles du projet ont été vouées à l'urbanisation car considérées comme une des dernières « dents creuses » du territoire Ouest Nantais.

La genèse du projet et l'historique

Lors de la réalisation du Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm, voir page 14), certains espaces ont été destinés à la mise en place d'activités économiques. Le site du projet constitue une des dernières « dents creuses » du périmètre du PLUm (surfaces non urbanisées enserrées au sein de zones d'activités urbanisées), il a donc été ciblé pour le présent projet de zone d'activité. Un promoteur privé avait initié la mise en place d'une zone d'activité suite à la classification au PLUm, mais Nantes Métropole ne souhaitant pas mettre en place d'activités logistiques, le projet a été retravaillé avec Loire Océan Développement afin d'accueillir des industries innovantes et de R&D.

Les éléments suivants ont été pris en compte pour la sélection spécifique de ce site :

- » Surface anciennement classées Nx, correspondant à une « activité agricole non pérenne »
- » Souhait des propriétaires d'ouvrir ces surfaces à l'urbanisation
- » L'enjeu économique est fort dans ce secteur, particulièrement favorable à l'implantation d'entreprises

Les besoins recensés et les réponses du projet

Le PADD du PLUm a fixé des objectifs de création d'emploi, notamment pour le pôle Erdre et Loire auquel se rattache le projet. Le projet d'aménagement Belle Etoile a pour objectif de participer à cette création d'emplois sur le territoire. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- » Objectif économique : apporter une offre nouvelle de parc d'activités aux industriels et usagers,
- » Créer une ambiance paysagère : pour en faire des lieux de détente agréables pour les usagers du site ; Créer et mettre en valeur un paysage relativement nu, contribuer à reconstituer la biodiversité et les corridors écologiques et créer des maillages doux permettant de relier les sites aux secteurs de la route de Paris ou de Carquefou en les reliant à l'offre de services existante ;
- » Concevoir la mutualisation des espaces : adopter le principe de frugalité foncière et adapter les parcelles cessibles aux projets de bâtiments à venir et permettre une évolution du site dans le temps; permettre aux industriels de limiter les zones d'imperméabilisation uni-fonctionnelles ; proposer des espaces de stationnement mutualisé pour les usagers du site, étudier une gestion des eaux pluviales globale et mutualisée et approfondir la réflexion sur la consommation d'Énergie

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Les grandes étapes du projet

Le phasage du projet se déroulera en plusieurs étapes : une étape de viabilisation (sur un environ an) et une étape de commercialisation (sur de nombreuses années).

Les activités agricoles seront maintenues jusqu'à la réalisation du diagnostic archéologique prévu à l'été 2023. Il n'est pas prévu de retour de l'activité agricole sur la phase de commercialisation.

L'amont du chantier

En amont du chantier, la maîtrise foncière a été réalisée auprès des propriétaires initiaux. Les exploitations agricoles actuellement en place ont été dédommagées à titre individuel et un maintien via des commodats précaires (données non disponibles à ce jour) ont été mis en place.

Les étapes amont du chantier prévoient le maintien de l'activité agricole autant que possible. Le diagnostic archéologique prévu avant la phase chantier (environ été 2023) correspondra à la fin de l'activité agricole sur l'emprise du projet.

La phase de chantier

Les travaux d'aménagement de la zone d'activité de Belle Etoile Nord permettant l'installation des entreprises sont programmés courant d'année 2023, pour une durée de 12 mois. Durant ces 12 mois sera réalisé un phasage :

- » Viabilisation de la zone d'activité de Belle Etoile : réalisation des réseaux et réalisation de la voirie et du mobilier urbain
- » Commercialisation des lots ; à l'issue des travaux de viabilisation de la zone d'activité de Belle Etoile, il y aura des travaux de construction des bâtiments qui s'étaleront sur de nombreuses années pour l'urbanisation de la zones d'activité.

Le phasage ne prévoit pas l'articulation avec une activité agricole le long de la phase de commercialisation après la réalisation des réseaux et voiries

L'aménagement final du projet

Le projet prévoit la commercialisation de **21 lots constructibles totalisant une surface de 33,7 ha.**



Extraits des étapes de phasage du chantier

Source : EGIS

- La circulation sera fermée
- Un alternat sera mis en place

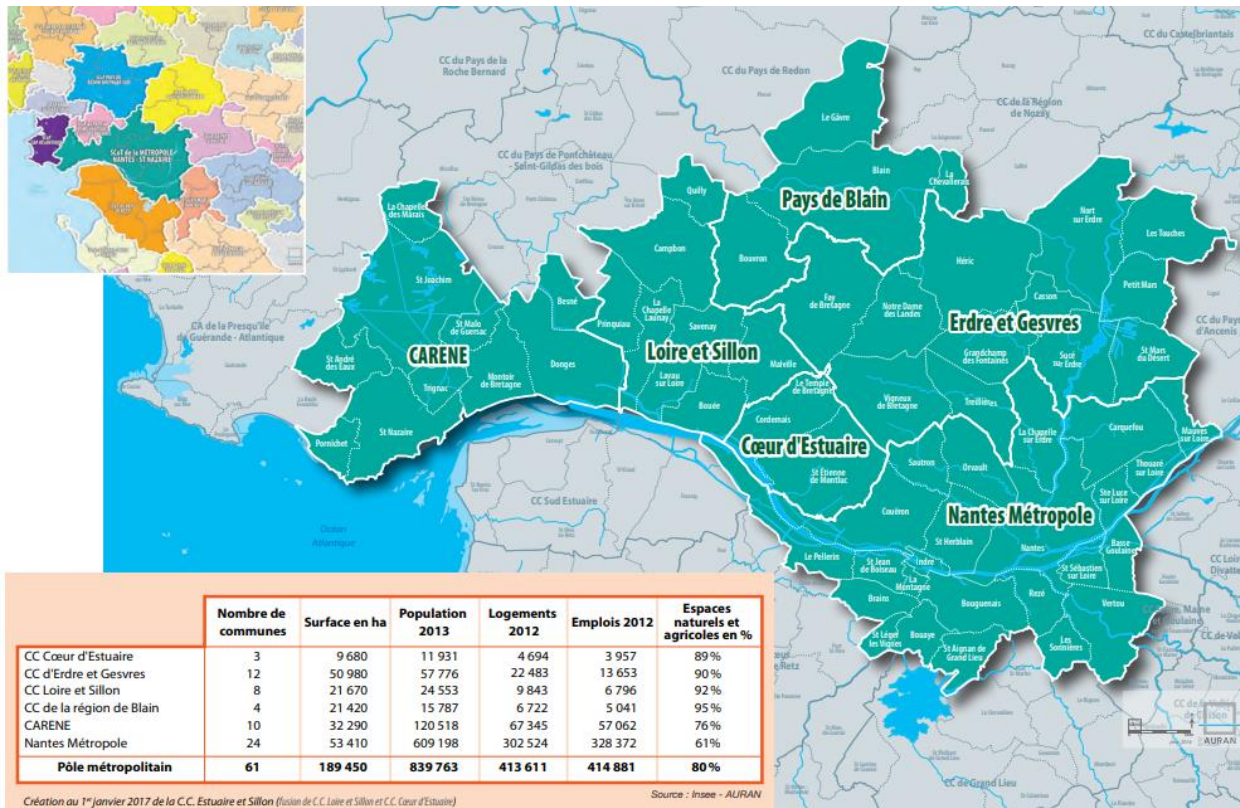
COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Schémas directeurs et documents d'urbanisme

Les documents de planification structurants pour le territoire sont le SCoT de Nantes Saint Nazaire (regroupement de 6 EPCI dont Nantes Métropole) et le PLUm (à l'échelle des 24 communes de Nantes Métropole dont Carquefou). Le projet se situant en partie sur des terres agricoles, n'est a priori que peu compatible avec l'objectif du SCoT qui souhaite préserver l'agriculture du territoire. Situé en zone 1AU, le projet est compatible avec le PLUm.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Nantes Saint-Nazaire

Le SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire, dont la révision a été engagée en 2013, a été approuvé le 19 décembre 2016. Il est exécutoire depuis le 21 février 2017. La protection de l'agriculture figure parmi les axes structurants du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Dans ce cadre, les différentes thématiques sont les suivantes : **Préserver la fonctionnalité agricole du territoire, Favoriser les conditions de développement de projets agricoles bien intégrés dans leur environnement, Valoriser l'activité économique agricole, Préserver l'agriculture de marais, Valoriser l'agriculture péri-urbaine, Valoriser les espaces agricoles comme supports d'une agriculture responsable et de loisirs, Valoriser les espaces agricoles comme supports de projets.**



Carte du SCoT Nantes Saint-Nazaire

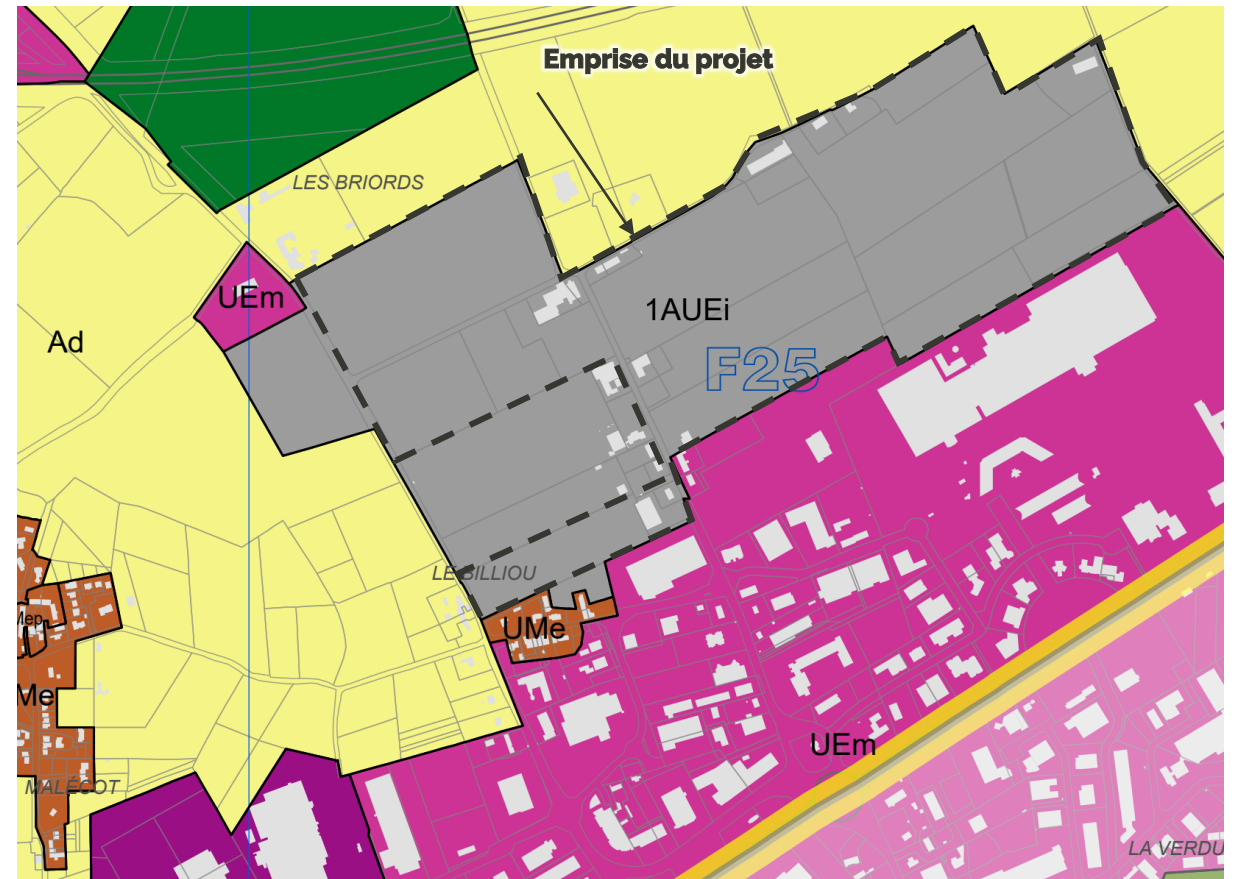
Source : DOO du SCoT

EPCI concerné	Espaces agricoles pérennes (en ha)
Nantes Métropole	15 000 ha
Carene	5 800 ha
CC d'Erdre et Gesvres	32 000 ha
C.C. Loire et Sillon	11 500 ha
CC Cœur d'Estuaire	4 300 ha
C.C. de la Région de Blain	11 500 ha

Dans le cadre des objectifs du SCoT, 80 000 ha de surfaces agricoles ont été considérées comme devant être pérennisées. Le tableau ci-contre présente le découpage des surfaces agricoles à pérenniser selon les EPCI concernées par le SCoT.

Le plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) de Nantes Métropole

Par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012, Nantes Métropole a décidé, conformément à ses compétences, d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm). Applicable depuis 2019, le PLUm sert de cadre réglementaire à l'aménagement du territoire de la métropole, dont la commune de Carquefou. Le projet d'aménagement s'inscrit dans une zone classée 1AU, c'est-à-dire une Zone ouverte à l'urbanisation avec un projet d'ensemble. En ce sens, le projet est compatible avec les orientations du PLUm.



Classification du site du projet au PLUm

Source : PLUm

NANTES SAINT-NAZAIRE
PÔLE MÉTROPOLITAIN



16 729 ha agricoles à pérenniser à l'échelle de Nantes Métropole (extraits du tomes 3 et 4 du PLUm)

Zonage 1AU compatible avec le projet

DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DE L'ÉTUDE

- Activité agricole concernée par le projet
- Contexte agricole départemental
- Définition des périmètres d'étude

01b

ACTIVITÉ AGRICOLE CONCERNÉE PAR LE PROJET

Productions et assolements agricoles

L'emprise du projet se situe en partie sur des parcelles maraîchères en activité (6,5 ha) et sur d'anciennes parcelles maraîchères. Une partie des parcelles anciennement maraîchères sont valorisées annuellement en grandes cultures sur 11,3 ha et 13,7 ha n'ont pas été remis en activité suite au départ en retraite (prairies entretenues par broyage).

Les activités maraîchères en place produisent de la mâche, du poireau, des radis, etc. Ce sont les productions maraîchères typique des maraîchers nantais.

Un site maraîcher en front urbain

Le projet concerne des parcelles qui ont été aménagées, durant les années 1960, afin d'en faire des surfaces maraîchères productives (terrassements, apports de terre, de sable et de matière organique). Presque toutes les surfaces du projet sont donc historiquement des parcelles agricoles valorisées par du maraîchage. Cependant, conséquence de l'urbanisation passée, et en anticipation de l'urbanisation à venir, la majorité des surfaces ne sont aujourd'hui plus ou peu valorisées. En effet, le départ à la retraite des exploitants n'a pas donné lieu à de nouveaux fermages.

Des surfaces maraîchères productives (6,5 ha)

6,5 ha correspondent à des surfaces maraîchères actuellement en production. Ces parcelles sont mobilisées pour produire de la mâche, des radis et du poireau. Les productions sont caractéristiques de la filière maraîchère nantaise.



Parcelle maraîchère dans l'emprise du projet

Source : CETIAC

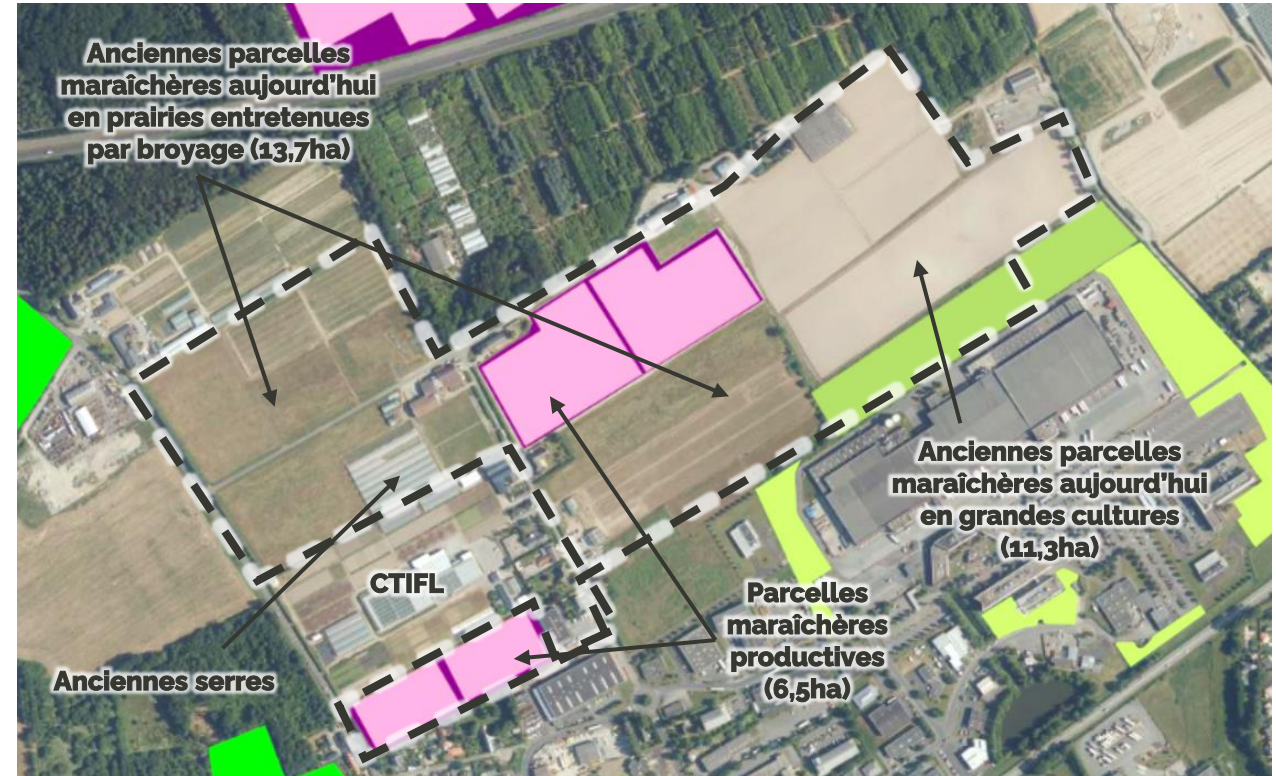
Les légumes sont cultivés sur buttes irriguées au goutte à goutte (accès au réseau d'eau brut depuis les parcelles).

Des surfaces agricoles sous-exploitées (25 ha)

Comme expliqué plus haut, la vocation maraîchère de certaines parcelles a disparu en anticipation de l'urbanisation du site. Pour entretenir les parcelles, les exploitants concernés ont décidé :

- » Soit d'y implanter des cultures, dont les rendements sont faibles. Pour rappel les terrains ont été aménagés afin d'améliorer le potentiel maraîcher des parcelles, par conséquent le potentiel pour des grandes cultures est assez faible. Ce sont des Entreprises de travaux agricoles (ETA) qui réalisent les interventions. Ces surfaces représentent 11,3 ha.
- » Soit d'entretenir uniquement les parcelles par broyage, sans valoriser de production agricole. Ces surfaces représentent 13,7 ha.

Ces surfaces représentent 25 ha de l'emprise du projet.



Légende

- Parcelles maraîchères
- Production de fourrage

Assolements agricoles concernés par le projet

Source : RPG 2020, enquête terrain



Parcelle en friche dans l'emprise du projet

Source : CETIAC

Ancienne parcelle maraîchère, entretenue par broyage mais ayant perdu sa vocation agricole.

Un historique maraîcher sur l'ensemble des parcelles

6,5 ha de maraîchage

25 ha d'anciennes parcelles maraîchères sous-exploitées

ACTIVITÉ AGRICOLE CONCERNÉE PAR LE PROJET

Les exploitations agricoles concernées

4 exploitations agricoles sont concernées par le projet. L'exploitation A est spécialisée en maraîchage et voit 10% de ses surfaces concernées par le projet. L'exploitation B a mis toutes ses surfaces en cultures après l'arrêt du maraîchage, lié au projet. Le projet concerne 2/3 de l'exploitation. L'exploitation C cède actuellement ses parcelles suite au départ à la retraite de l'exploitant. Cependant la parcelle du projet appartient toujours à l'exploitant, et n'est pas mise en culture.

Exploitation agricole A – en activité maraîchère

L'exploitation A est une exploitation maraîchère de 50 ha, l'exploitant actuel s'est installé en 1992. Spécialisée dans les productions maraîchères typiques du territoire : tomates et concombres sous serres, radis, poireaux et mâche sur buttes maraîchères. L'exploitant est adhérent à la coopérative Océane, il réalise conditionnement des productions sur l'exploitation. 2 de ses enfants ont été intégrés à l'exploitation en 2021 dans une optique de succession potentielle. Le projet concerne environ 10% des surfaces de l'exploitation, mais les espaces les plus productifs (sous serres) ne sont pas concernés. On peut noter que le parcellaire de l'exploitation a déjà été concerné par des projets d'urbanisation les années précédentes.

Propriétaire agricole B – en retraite, travail des parcelles par une ETA

Une ferme a été rachetée par la famille de l'exploitant actuel en 1957. L'achat de cette ferme a été motivé par la perte de foncier sur la commune de Nantes : les maraîchers ont retrouvé des terres agricoles en périphérie. Cette ferme a été divisée en 9 lots, répartis dans la famille. Cette exploitation de 17 ha était historiquement spécialisée en maraîchage, et vendait sa production à des négociants locaux. Aujourd'hui, suite au départ en retraite des exploitants, des cultures céréalières sont mises en place sur les parcelles. Une ETA réalise les prestations, et la production est acheminée au silo TERENA à Carquefou. Aucune modalité de succession n'est prévue sur l'exploitation. Le projet concerne environ les 2/3 des surfaces de l'exploitation.

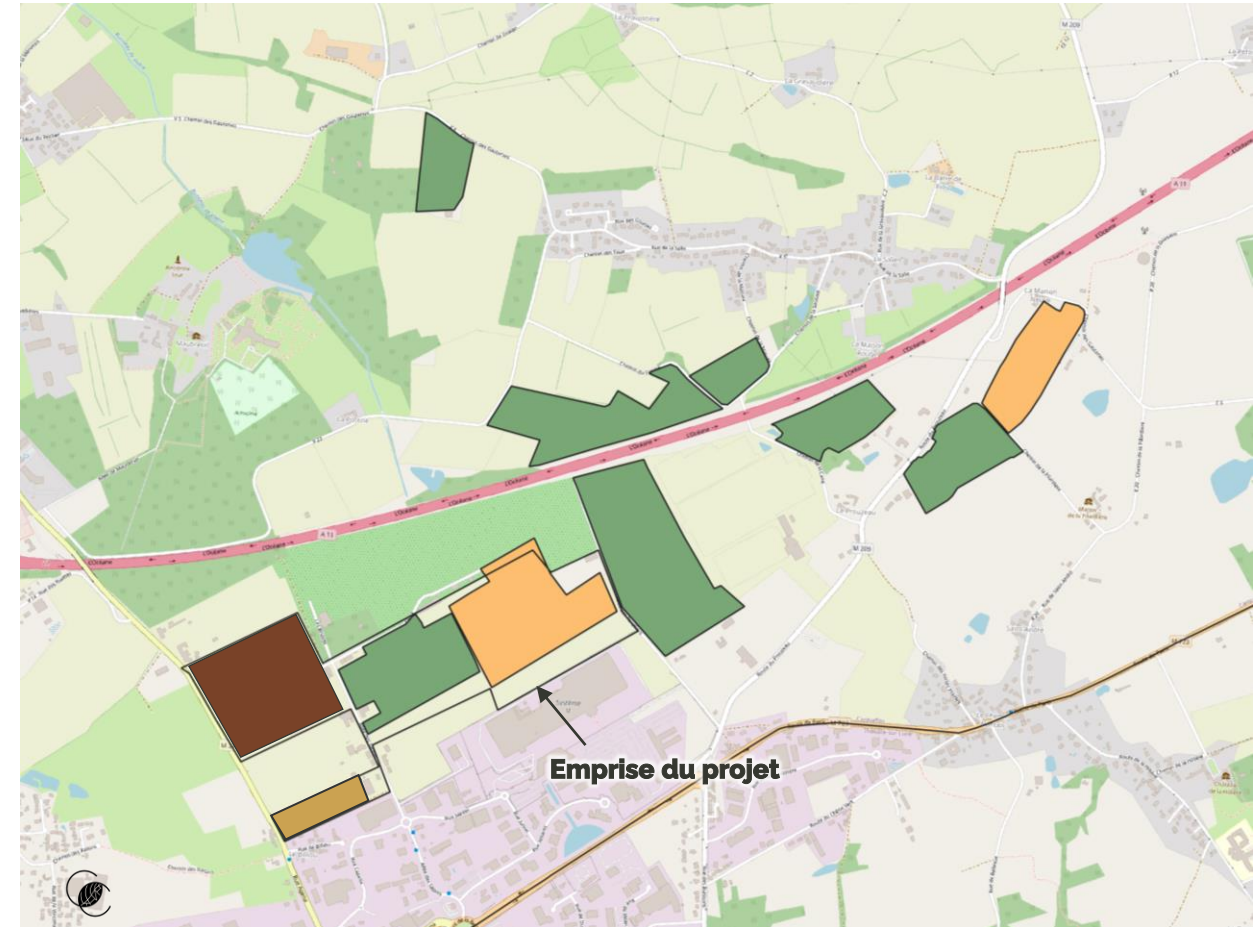
Propriétaire agricole C – en retraite, plus de valorisation des parcelles

L'exploitation C est également, historiquement, une exploitation maraîchère, créée en 1973, spécialisée dans la production de salades (mâche, laitue, batavia, feuille de chêne). L'exploitant possédait également une société de transformation et de conditionnement. Après son départ à la retraite, l'exploitant confie ses parcelles maraîchères à d'autres agriculteurs. Les parcelles du projet qui s'intégraient à son exploitation sont toujours en sa possession mais ne sont plus valorisées par des activités agricole (attente de l'urbanisation).

Exploitation agricole D – en activité maraîchère

En attente d'échange avec l'exploitation D.

En raison des travaux en cours relatifs à la sécurisation du foncier (pour rappel une partie des surfaces n'est à ce jour par maîtrisée), les entretiens n'ont pas pu être réalisés dans des conditions optimales. Une partie des données agricoles et des performances des exploitations ne sont aujourd'hui pas communiquées



Légende

- Exploitation A
- Ancienne exploitation B
- Ancienne exploitation C
- Exploitation D

Parcellaire des exploitations agricoles

Source : RPG 2014 + données terrains partielles

0 250m N

Remarque : Carte basée sur les données disponibles (RPG2014) et n'ayant pas pu être discutée avec les agriculteurs concernés. Il est possible que les parcellaires hors emprise du projet aient évolués

4 exploitations agricoles dont 2 en activité

Un mélange de parcelles agricoles en maraîchage et de parcelles agricoles non valorisées depuis plusieurs années

CONTEXTE AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

La Loire Atlantique, un territoire diversifié

La Loire Atlantique présente une agriculture très diversifiée, tant au niveau des productions végétales (grandes cultures, maraîchage, vergers, viticulture, etc.) qu'animales (élevages bovins, porcins, avicoles, etc.). Bien que certaines zones concentrent en particulier certaines activités (ceinture maraîchère nantaise par exemple), les assolements sont diversifiés sur l'ensemble du territoire, ce qui s'explique notamment par la tendance forte des exploitations à s'orienter en polyculture-élevage. Enfin, certaines productions participent fortement à l'identité du territoire (muguet, marais salants, etc.).

L'agriculture départementale

La surface agricole utile (SAU) représente 64% des surfaces du territoire (soit 443 000 ha) de Loire Atlantique (68% en région). Les espaces boisés couvrent quant à eux 15% du département soit autant que les surfaces artificialisées. Les autres surfaces, 7% du territoire, recouvrent une grande diversité de situations : landes, friches, plages, rochers, eaux intérieures ... Au cours des dix dernières années (2008-2018), les sols artificialisés ont progressé de 11% soit en moyenne 1 025ha par an, essentiellement sur les zones agricoles. Le fort développement des agglomérations de **Nantes** et Saint-Nazaire conduit à une pression très forte sur les terres agricoles. La façade maritime et l'activité touristique associée y contribue également.

La dominante **polyculture-élevage** est marquée avec une orientation des cultures de céréales auto-consommés sur les exploitations. L'élevage représente 55% de la valeur de la production agricole et concerne sept exploitations sur dix. La spécialisation la plus répandue est la production laitière, choisie par 30% des exploitations. Les élevages de **porcs** et **volailles** sont également significativement représentés, tout comme la **viticulture** et le **maraîchage** particulièrement présentes dans la couronne nantaise. C'est également sur ces exploitations maraîchères qu'est produit la quasi totalité du **muguet** (1^{er} mai). Enfin, la façade maritime permet la production de **sel de Guérande**, ainsi qu'une activité **ostréicole**.

Quelques spécialités locales ont aussi partie du patrimoine agricole local : la production de **mâche** (80% de la production nationale), **l'AOC Muscadet** (et le Gros Plant) et des organisations de producteurs de fruits et légumes puissantes.

L'activité agricole est exercée par **7 549 exploitations** dont 5 250 à titre professionnel (diminution de 5% par an depuis 2000). En 2016, les exploitations agricoles emploient 13 600 actifs permanents. Le volume d'emploi non salarié, pour l'essentiel les chefs d'exploitation et coexploitants, a baissé de 2,4% par an entre 2010 et 2016, comme au niveau régional.

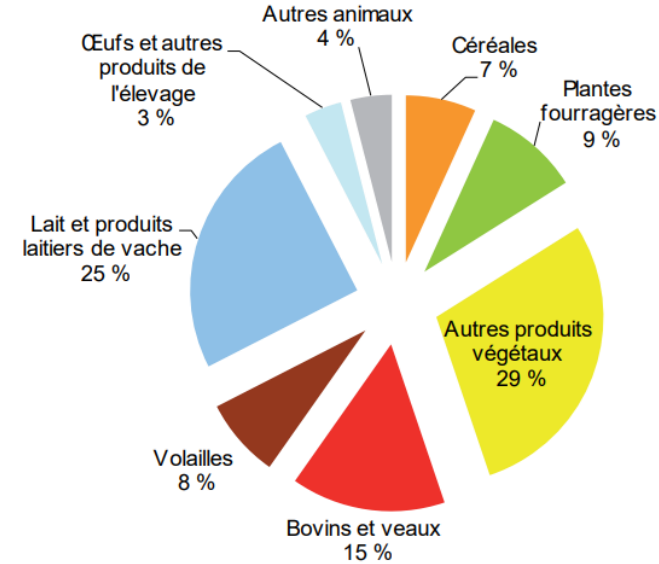
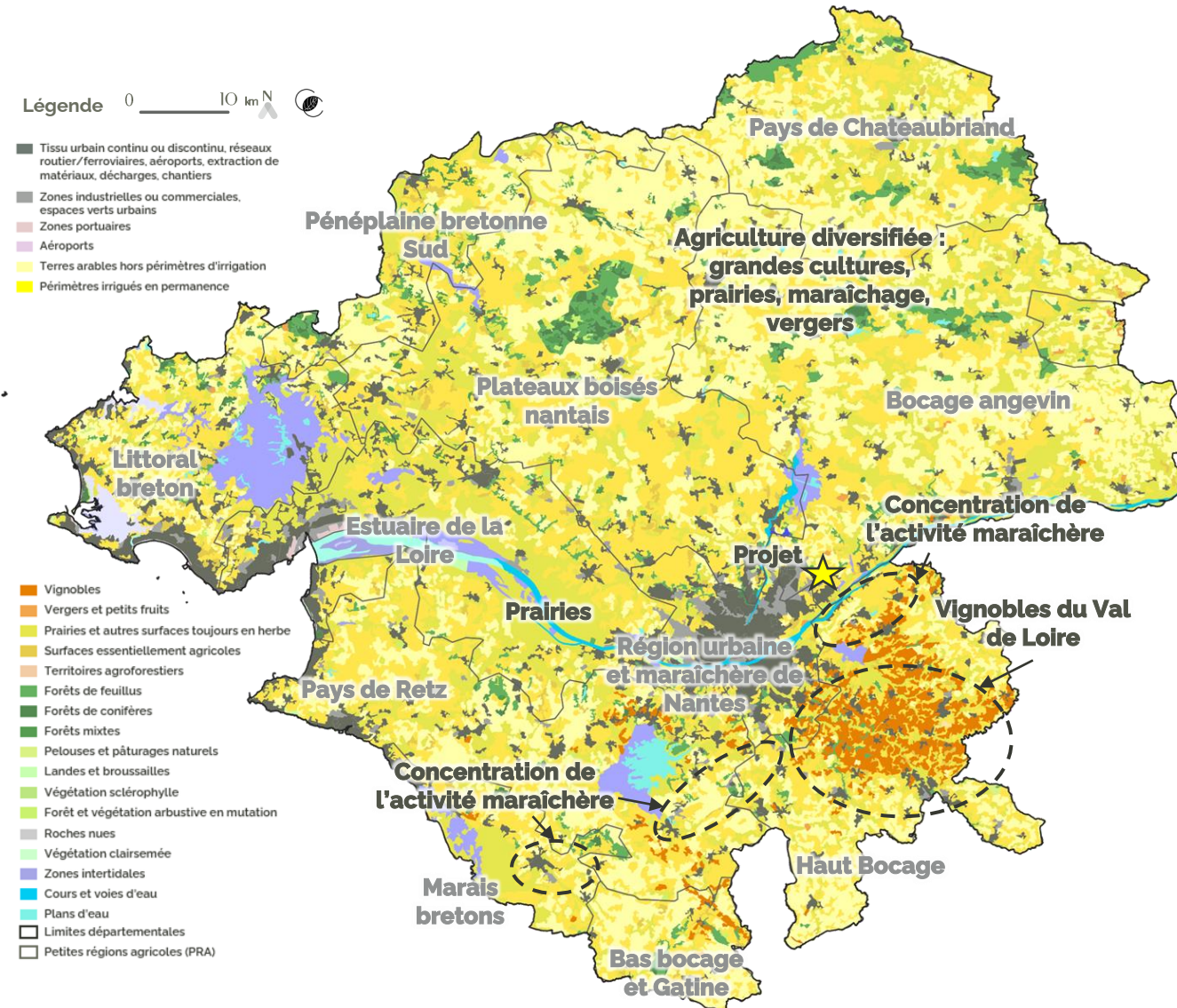
Le département se découpe en **11 petites régions agricoles** : le Pays de châteaubriant, le Bocage angevin et les Plateaux Boisés Nantais où le système polyculture élevage est dominant. Le Haut Bocage auquel appartiennent les productions pérennes (arboriculture, viticulture) et le maraîchage. La région de Nantes où les productions périurbaines sont localisées dans un environnement de production particulier et enfin la zone littorale avec le Littoral Breton, l'Estuaire de la Loire, le Pays du Retz et les Marais bretons. Le projet se trouve en limite entre le Pays de Chateaubriant et Les Plateaux boisés Nantais. **Trois secteurs agro-alimentaires** rassemblent sept salariés sur dix (à parts similaires) : l'industrie des viandes (Aubret, Gastronom), l'industrie laitière, et la boulangerie-pâtisserie industrielle (United Biscuits, Tipiak, biscuiterie Lu).

Contexte agricole du projet

Le projet s'inscrit dans la PRA du bocage angevin, à la limite de la région maraîchère de Nantes et de la PRA du Haut Bocage.

La PRA du bocage angevin est dominée par les grandes cultures et l'élevage, du maraîchage et des vergers diversifient les assolements. La PRA du Haut Bocage regroupe une concentration forte d'activités maraîchères et viticoles (Val de Loire).

Le projet s'inscrit en limite nord de la ceinture maraîchère nantaise périurbaine, à la limite des espaces de grandes cultures et d'élevage du bocage angevin.



Productions agricoles départementales (2018), en valeur

Source : AGRESTE 2018

Espaces agricoles du département

Sources : RPG 2020

443 000 ha
agricoles

64% du territoire
est agricole

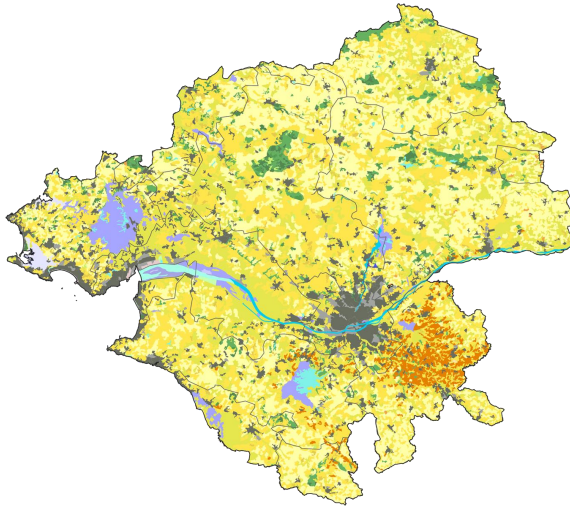
55% de la valeur
agricole via l'élevage

DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Un projet localisé dans une interface entre urbanisation et espaces agricoles

Le projet prend place à la limite de l'urbanisation actuelle de la métropole nantaise. Il s'intègre dans un espace de transition entre les aires urbaines (zones d'activités commerciales actuelles) et le tissu agricole dense dans les communes hors de la métropole.

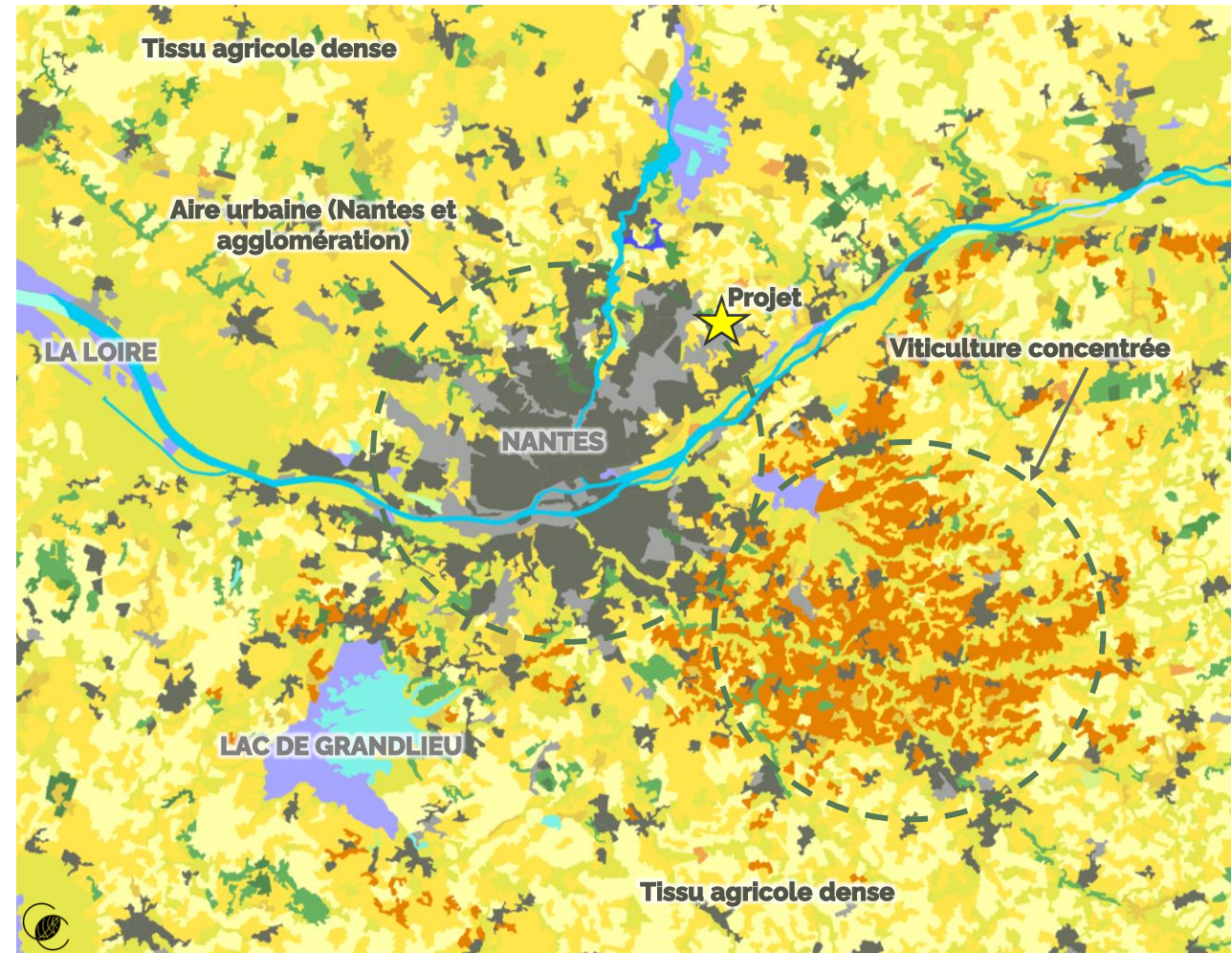
La superposition des critères



Département de Loire Atlantique

Justifications

Le site du projet se caractérise par une agriculture péri-urbaine, qui présente certains conflits d'usage avec le développement de l'urbanisation de la métropole nantaise. Lorsque l'on s'éloigne de la métropole, le tissu agricole observé est dense. Il est toutefois assez hétérogène, comme en témoigne ici la concentration de l'activité viticole au Sud-Est de Nantes. Les espaces naturels sont assez peu représentés, on peut noter la présence d'une réserve naturelle (Lac de Grandlieu).



Occupation de l'espace à proximité du projet

Sources : CLC 2018

Légende :

Tissu urbain continu ou discontinu, réseaux routier/ferroviaires, aéroports, extraction de matériaux, décharges, chantiers	Territoires agroforestiers	Roches nues
Zones industrielles ou commerciales, espaces verts urbains	Forêts de feuillus	Végétation clairsemée
Zones portuaires	Forêts de conifères	Zones incendiées
Aéroports	Forêts mixtes	Glaciers et neiges éternelles
Terres arables hors périmètres d'irrigation	Pelouses et pâturages naturels	Zones intertidales
Périmètres irrigués en permanence	Landes et broussailles	Cours et voies d'eau
Rizières	Végétation sclérophylle	
Vignobles		
Vergers et petits fruits		
Oliveraies		

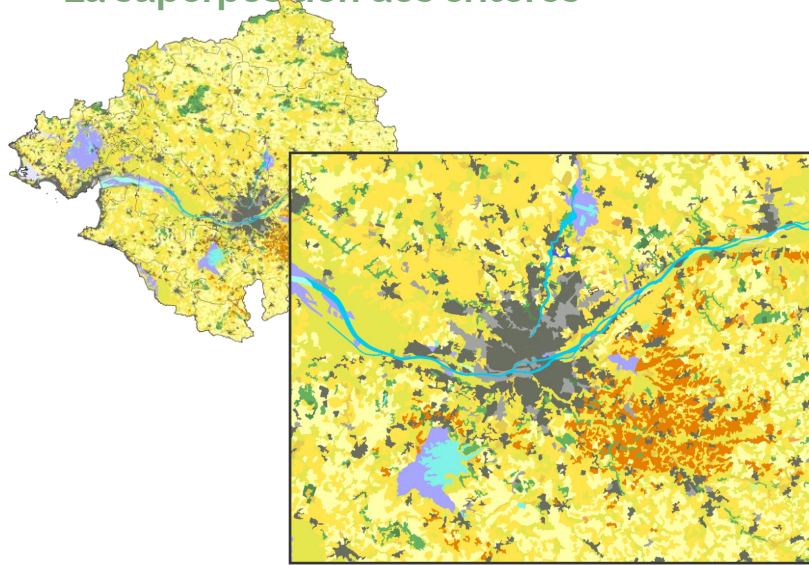


DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

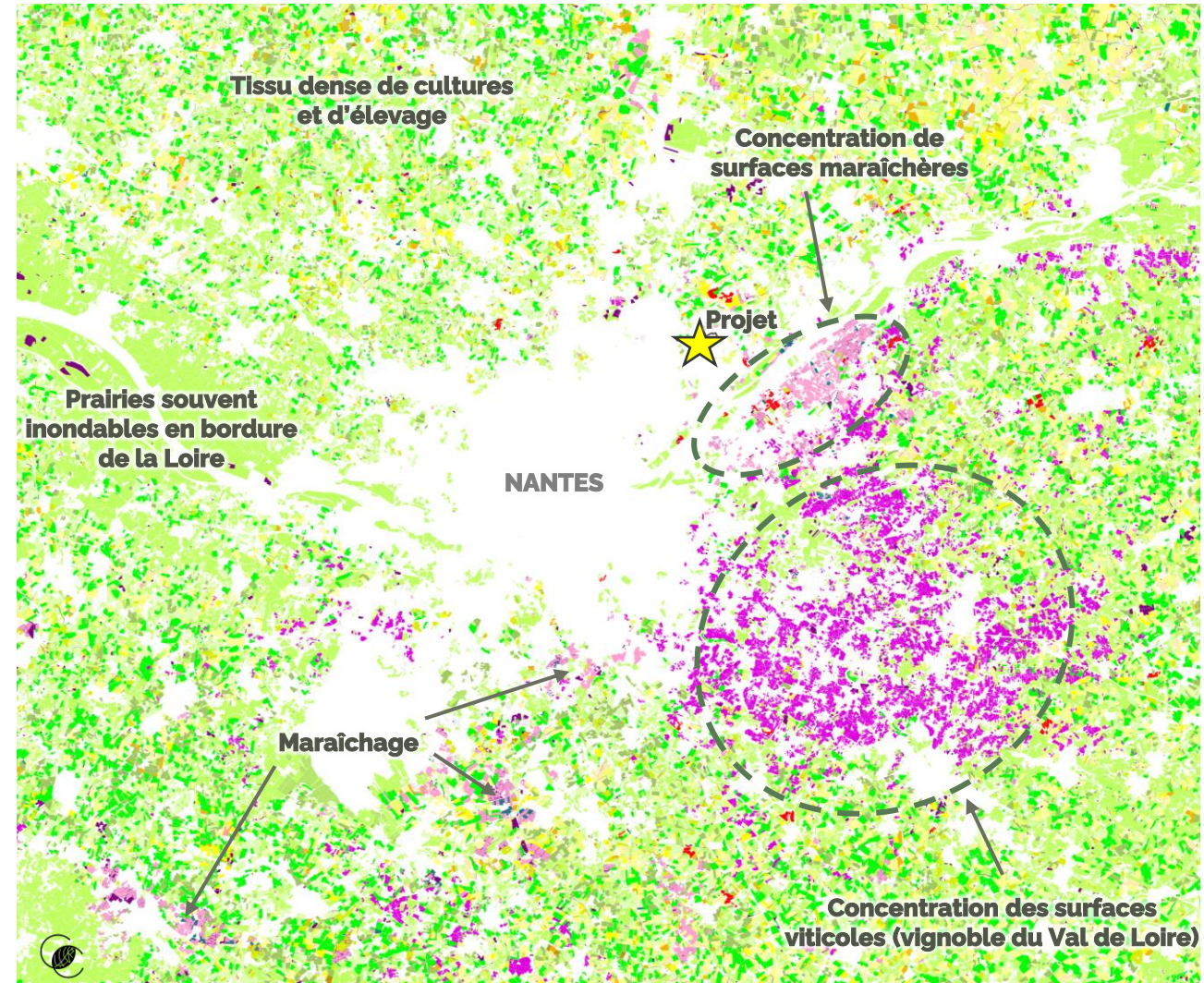
Plusieurs espaces agricoles distincts en termes de productions et de filières

Plusieurs ensembles agricoles distincts sont observables sur le territoire à proximité du projet. De par l'activité agricole actuelle et passée sur le site du projet, l'espace concerné se rattache à la filière maraîchère nantaise. Bien que les assolements maraîchers forment une ceinture autour de l'agglomération nantaise, ils se concentrent particulièrement à l'Est de Nantes, notamment sur la commune de Saint-Julien-de-Concelles.

La superposition des critères



Zoom sur l'aire urbaine nantaise et ses alentours



Assolements agricoles à proximité du projet

Sources : RPG 2020

Justifications

Plusieurs ensembles agricoles sont identifiables à proximité du projet :

- » Les grandes cultures et l'élevage forment un tissu agricole dense, majoritaire
- » Le vignoble du Val de Loire se concentre au Sud et à l'Est du projet
- » La ceinture maraîchère nantaise, particulièrement concentrée au Sud du projet. Le site du projet est concerné par les filières maraîchères.

De plus, le projet s'inscrit dans une interface entre l'aire urbaine de l'agglomération nantaise et les surfaces agricoles denses en périphérie. Cette caractéristique périurbaine est susceptible d'influer sur le fonctionnement agricole local.

Légende :

Blé tendre	Fourrage	Canne à sucre
Mais grain et ensilage	Estives Landes	Plantes à fibres
Orge	Prairies permanentes	Semences
Autres céréales	Prairies temporaires	Gel industriel
Colza	Vergers	Riz
Tournesol	Vignes	Oliviers
Autres oléagineux	Fruits à coque	Pas d'information
Protéagineux	Autres cultures	
Surface gelée	Légumes-Flours	
Autres gels	Arboriculture	
Légumineuses à grains	Divers	

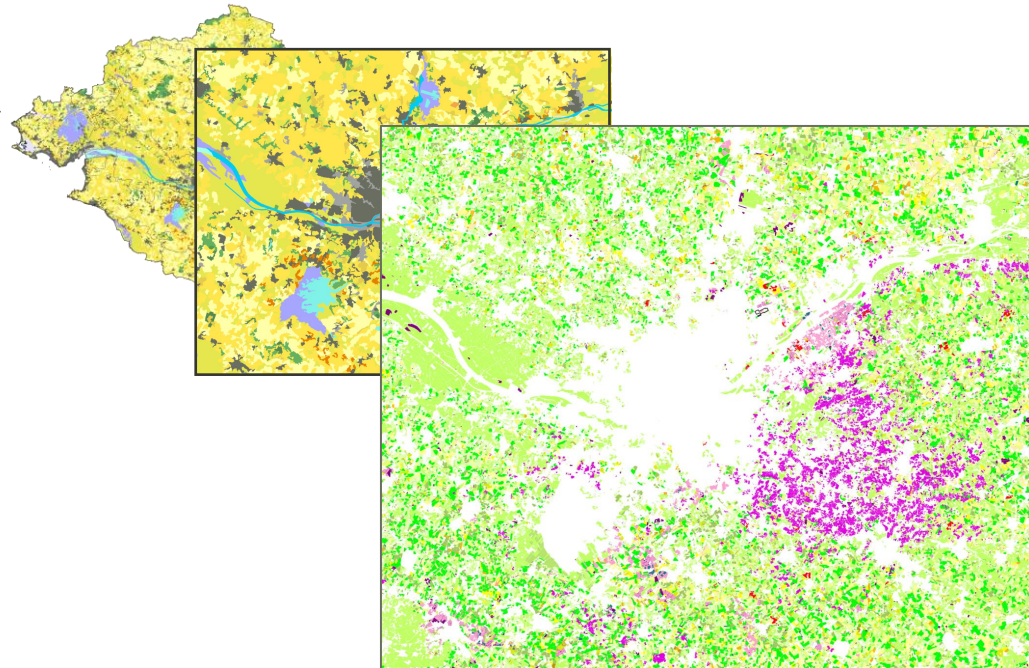


DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Un projet localisé sur l'EPCI Nantes Métropole

Le projet s'inscrit sur le territoire de Nantes Métropole, au sein duquel les surfaces agricoles sont souvent péri-urbaines, comme les surfaces concernées par le projet. Cependant, le territoire de Nantes Métropole intègre relativement peu de surfaces maraîchères, filière concernée par le projet. Le Nord de la CC Serve et Maine, présente une forte concentration de surfaces maraîchères.

La superposition des critères

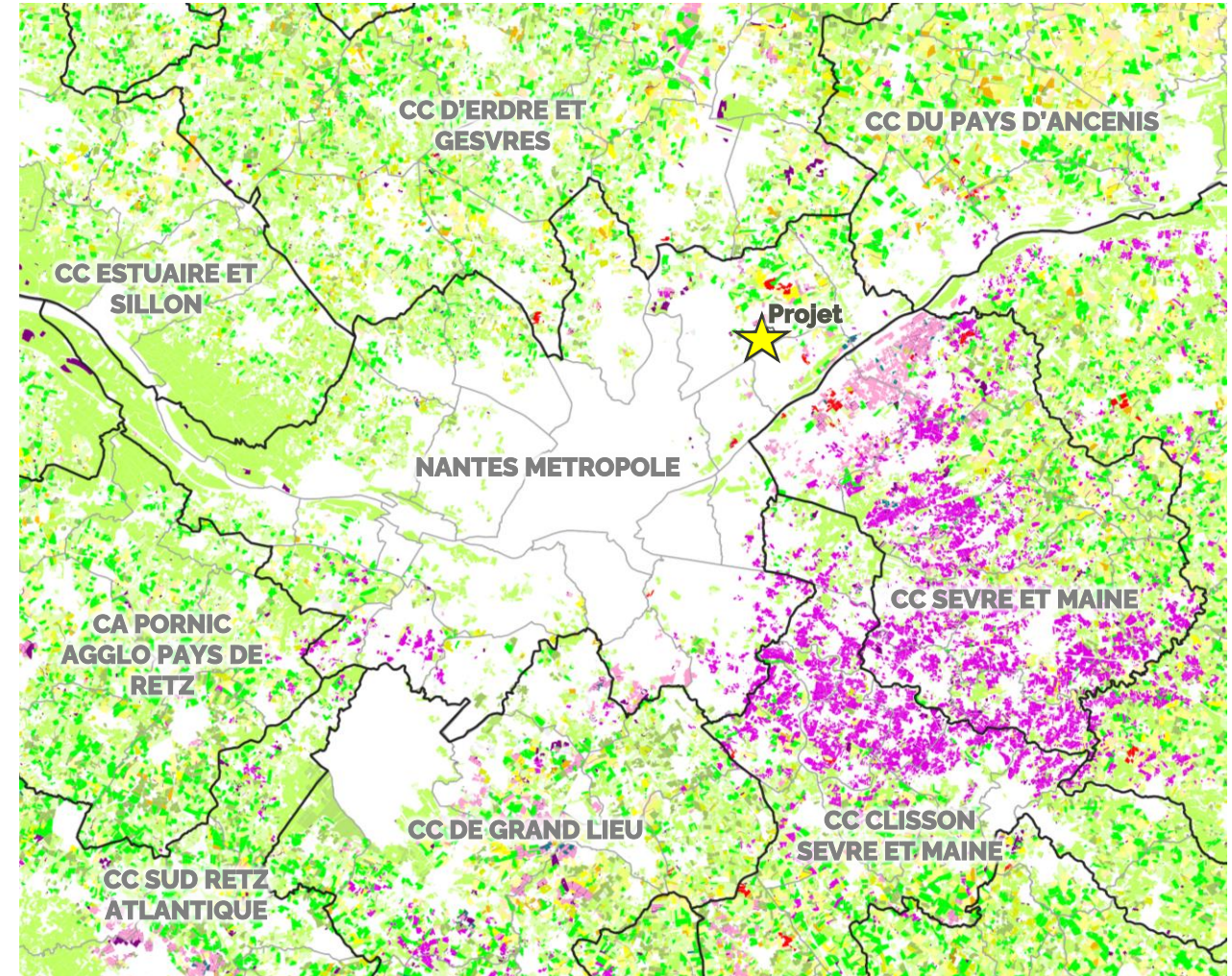


Des ensembles agricoles cohérents

Justifications

Le projet se situe sur le territoire de Nantes Métropole, à proximité de 4 EPCI dont les assolements agricoles diffèrent :

- » La CC Sèvre et Maine présente une grande densité de surfaces maraîchères et viticoles. Les communes au Nord de l'EPCI, en particulier, concentrent des surfaces maraîchères
- » La CC Clisson et Maine présente des espaces viticoles denses au Nord, et une agriculture diversifiée au Sud (cultures, élevage, maraîchage, vergers...)
- » Les CC du Pays d'Ancenis et d'Erdre et Gesvres présentent des territoires beaucoup plus marqués par la polyculture-élevage



EPCI et assolements agricoles à proximité du projet

Sources : EPCI concernées, RPG 2020

Légende :

■ Blé tendre	■ Fourrage	■ Canne à sucre	 Limite d'EPCI
■ Maïs grain et ensilage	■ Estives Landes	■ Plantes à fibres	 Limite communale
■ Orge	■ Prairies permanentes	■ Semences	
■ Autres céréales	■ Prairies temporaires	■ Gel industriel	
■ Colza	■ Vergers	■ Riz	
■ Tournesol	■ Vignes	■ Oliviers	
■ Autres oléagineux	■ Fruits à coque	■ Pas d'information	
■ Protéagineux	■ Autres cultures		
■ Surface gelée	■ Légumes-Flours		
■ Autres gels	■ Arboriculture		
■ Légumineuses à grains	■ Divers		

0 5 km



DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Un périmètre élargi de réunissant 27 communes pour une cohérence agricole et administrative

L'état initial de l'étude préalable agricole s'articule à l'échelle du site d'étude (emprise du projet) et à celle du périmètre élargi (ensemble de communes présentant une cohérence agricole). C'est sur le périmètre élargi que seront étudiées les filières agricoles principales. L'activité agricole actuellement en place sur le site d'étude a été présente page 16.

Le périmètre élargi

Correspond aux communes de Nantes Métropole, auxquelles s'ajoutent 3 communes (Saint-Julien-de-Concelles, Divatte-sur-Loire et Pont-Saint-Martin) fortement concernées par l'agriculture maraîchères

→ Cohérence administrative et agricole

Regroupe 27 communes

Documents disponibles :

Surfaces : 626 km²



Le site d'étude

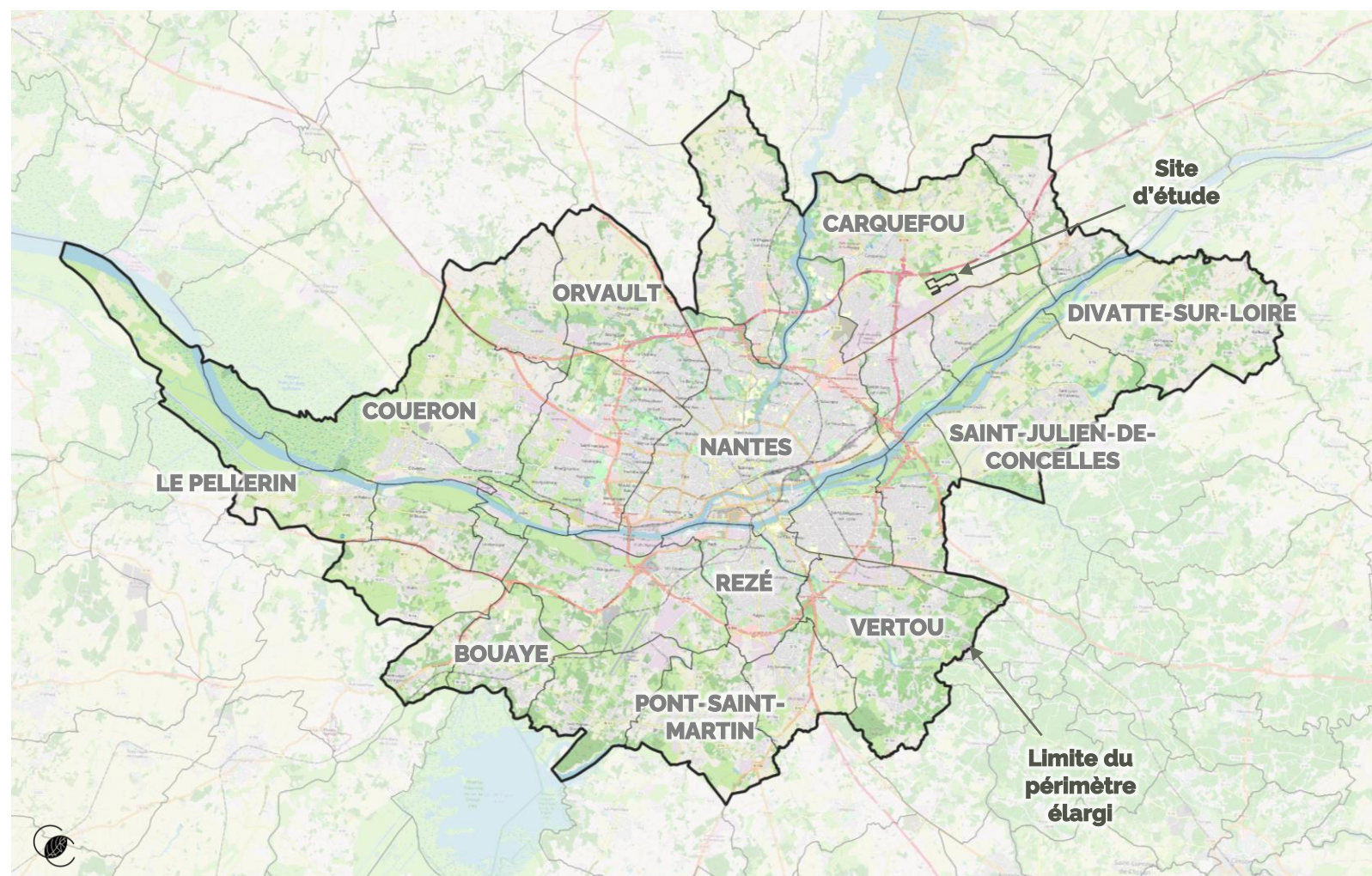
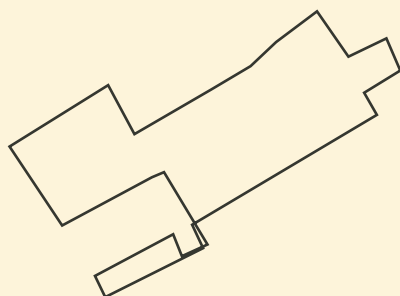
Correspond à l'emprise du projet

→ Cohérence administrative et agricole

Regroupe 31,5 ha agricoles

Documents disponibles : étude d'impact environnemental en cours

Surfaces : 33 ha



Périmètre élargi et site d'étude

Source : CETIAC, réalisation QGIS, fond OSM standard

ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Les deux périmètres sont issus d'une analyse des composantes agricoles du territoire. Sur ces deux périmètres, les filières agricoles seront caractérisées et approfondies pour connaître leur enjeux et dynamiques.



01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

○ Agriculture et filières du territoire

○ Synthèse de l'état initial de l'économie agricole

02

AGRICULTURE ET FILIÈRES DU TERRITOIRE

- Agriculture sur le périmètre élargi
- Les filières agricoles
- Aptitudes et potentiel agronomique
- Fonctionnalité de l'agriculture locale
- Fonctionnalité agricole du site d'étude
- Initiatives locales de soutien à l'agriculture
- Potentiel alimentaire du périmètre élargi

02 a

AGRICULTURE SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI

Une agriculture diversifiée regroupant plusieurs modèles d'exploitations agricoles

Le périmètre d'étude présente une agriculture diversifiée, portée par les filières maraîchères et d'élevage (bovin principalement). La filière viticole (vignoble du val de Loire) et les grandes cultures sont également développées.

Les exploitations sont majoritairement spécialisées, et leur nombre a été divisé par quatre ces 30 dernières années. 50% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans.

Le site d'étude est concerné par les filières maraîchères.

Une agriculture diversifiée en périphérie des aires urbaines

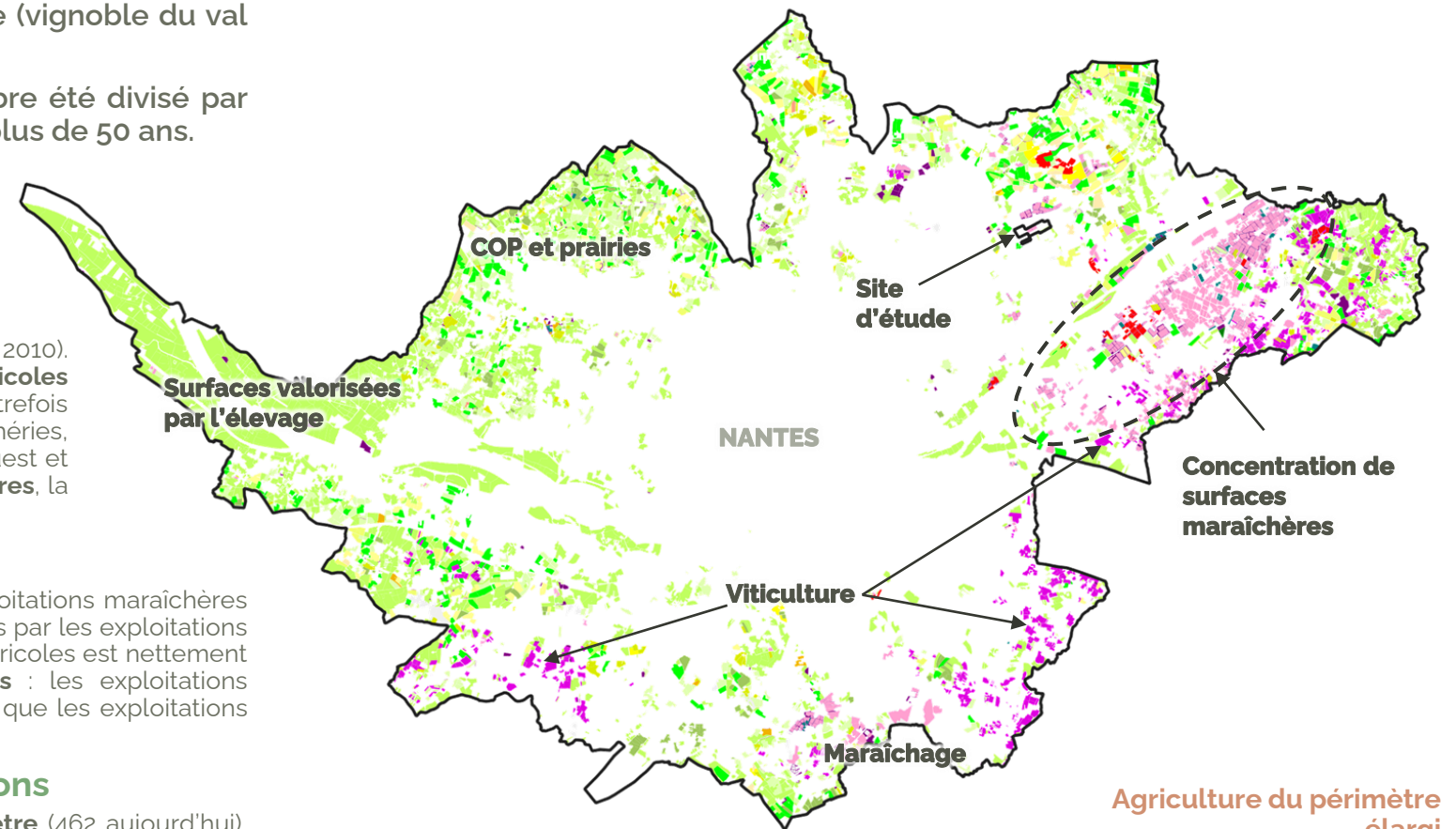
La surface agricole utile occupe **24%** du périmètre élargi, soit **15 272 ha** (RGA 2010). L'agriculture du périmètre est marquée par la **proximité entre les terres agricoles et les aires urbaines** de Nantes métropole. Les **cultures maraîchères**, autrefois situées au cœur de Nantes, sont aujourd'hui concentrées en périphéries, notamment à l'Est et au Sud. **L'élevage, principalement bovin**, domine à l'Ouest et valorise notamment des surfaces sujettes aux inondations. Les **grandes cultures**, la **vigne** et les **vergers** viennent compléter les assolements agricoles.

Des exploitations spécialisées

Les trois quarts des exploitations du périmètre sont spécialisées. Les exploitations maraîchères sont les plus nombreuses (176, sur 450 au total aux données RGA2010), suivies par les exploitations viticoles (66), horticoles et d'élevage. Cependant la répartition des surfaces agricoles est nettement différente. Cela s'explique par des **typologies d'exploitations différentes** : les exploitations maraîchères présentent une surface généralement inférieure à 10 ha, tandis que les exploitations d'élevages peuvent regrouper plusieurs centaines d'hectares.

Une dynamique de diminution du nombre d'exploitations

Depuis 30 ans, **les trois quarts des exploitations ont disparu sur le périmètre** (462 aujourd'hui). Cette diminution du nombre d'exploitants s'accompagne d'une augmentation forte de la taille des exploitations (de 11 ha en 1988 à 33 ha aujourd'hui), cette **tendance à l'agrandissement** étant particulièrement observable sur certaines exploitations maraîchères ligériennes. Ces tendances sont observables à l'échelle du département mais de manière beaucoup moins prononcée.



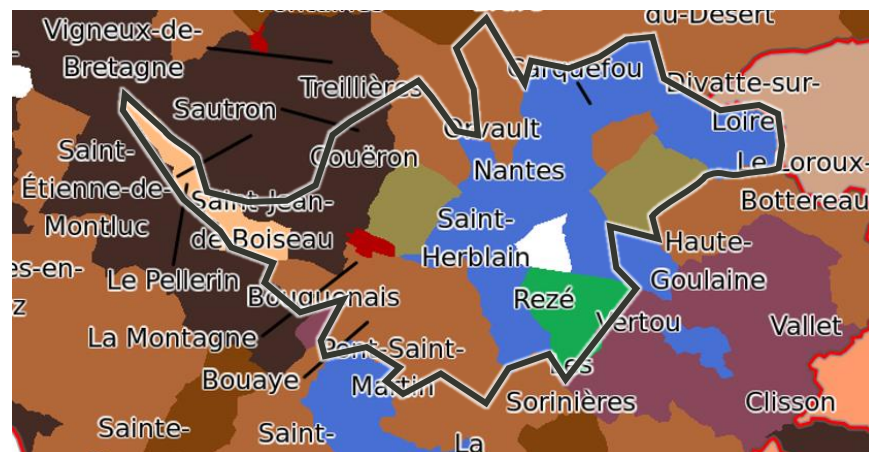
Agriculture du périmètre élargi

Source : RPG 2020

Légende

Blé tendre	Protéagineux	Fourrage	Fruits à coque
Maïs grain et ensilage	Surface gelée	Estives Landes	Autres cultures
Orge	Autres gels	Prairies permanentes	Légumes-Flours
Autres céréales	Légumineuses à grains	Prairies temporaires	Arboriculture
Colza	Plantes à fibres	Vergers	
Tournesol	Semences	Vignes	
Autres oléagineux	Gel industriel	Divers	

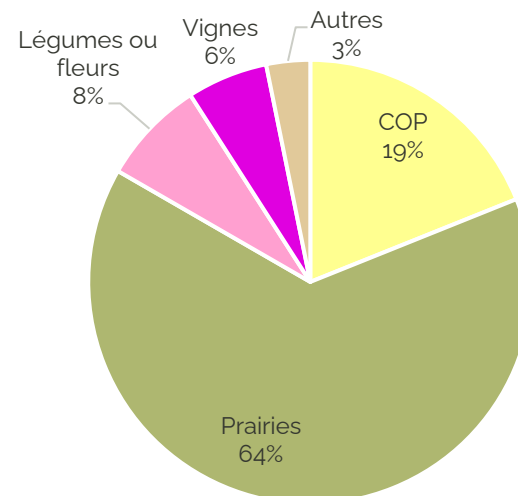
0 3 km N



Fleurs et/ou horticulture diverse	Equidés et/ou autres herbivores
Légumes ou champignons	Bovins lait
Polyculture / Polyélevage	Viticulture
Bovins mixtes	Fruits ou autres cultures permanentes
Bovins viande	

OTEX du périmètre élargi

Source : RGA 2020



OTEX du périmètre élargi

Source : RPG 2020

15 272 ha de SAU
450 exploitations
 Des exploitations agricoles spécialisées
 Une filière maraîchère nantaise forte

LES FILIÈRES AGRICOLES

La filière maraîchère nantaise

Le périmètre élargi concentre une partie des bassins de productions maraîchers nantais, notamment à l'Est à proximité de la Loire. Cette filière, fortement structurée via des organisations de producteurs, est spécialisée sur certains produits (mâche, concombre, muguet). La majorité des volumes est destiné à l'export, en France ou en Europe (Allemagne). A l'échelle de Nantes Métropole, les exploitations maraîchères contribuent à 43% de la production brute standard (RGA2020).

Le site d'étude est concerné par des productions maraîchères, qui s'intègrent dans les filières présentées ici (commercialisation via les organisations de producteurs ou GMS).

Une ceinture maraîchère développée dans l'Est nantais

Le périmètre élargi compte **176 exploitations** maraîchères, soit environ **40%** des exploitations agricoles, pour environ **8% des surfaces** agricoles. Historiquement, les maraîchers nantais étaient situés au cœur de Nantes, mais l'urbanisation des dernières décennies a provoqué l'éloignement des maraîchers en périphérie. Les surfaces maraîchères sont aujourd'hui particulièrement concentrées à l'**Est du périmètre**, le long de la Loire. Les exploitations sont souvent très **spécialisées**, produisent sous serres (tomates, concombres), en plein champs ou sous abris (mâche, poireaux, radis). On peut noter que le territoire est également marqué par la production de **muguet**. Le département est le leader français dans la production de **mâche, de poireaux primeurs, de concombre, de radis et de muguet**.

Une filière puissante et très structurée

La mise en marché des productions peut être réalisée par les producteurs eux-mêmes (15% des volumes, en partie en vente directe (marchés, réseaux de paniers, distributeurs...)) ou par des organisations de producteurs (85% des volumes). Les organisations de producteurs sont nombreuses et structurées et ont permis le développement de la commercialisation et de la filière. Parmi les OP présentes sur et à proximité du périmètre élargi :



Le **Val Nantais** est la marque de la filière légumes et fruits du groupe **Terrena**. Le groupe réalise 5 Mrds € de CA pour 12 500 salariés. L'activité légumes/fruits représente 39 producteurs, pour 38 600 tonnes de légumes frais, 50 M de sachets de légumes prêts à l'emploi, et 3 M de brins de muguet.



Océane est un **groupe coopératif** réalisant un CA de 196M€ pour 97 000 t de légumes/fruits récoltés. Chaque année ils commercialisent 18 M de colis.



Nanteurop est une **organisation de maraîchers** qui regroupe 25 exploitations. Chaque année ils commercialisent 12 000 t de mâche, 11 M de bottes de radis, jeunes pousses, poireaux, navets, etc. Une **plateforme logistique** a été mise en place permettant de préparer et expédier les productions (voir carte).

Une partie des productions maraîchères est **commercialisée via les GMS** localement. C'est le cas à proximité directe du site d'étude, où la centrale d'achat **Système U** collabore avec des maraîchers sur le territoire, et notamment certains sur le site d'étude.

Un maraîchage qui se diversifie selon différents modèles

Deux dynamiques s'observent clairement sur les exploitations maraîchères nantaises. La première correspond à un **phénomène d'agrandissement et « d'industrialisation »** des exploitations, notamment sur les rives de la Loire à l'Est de Nantes : mécanisation maximale (y compris chaînes de conditionnement), ou à défaut mobilisation forte de main d'œuvre saisonnière. La seconde dynamique forte sur le périmètre correspond à une tentative de relocaliser des productions maraîchères au sein des aires urbaines, avec de nombreux **projets d'agriculture urbaine identifiés**.

Fortement spécialisés, les maraîchers nantais cherchent également à se **diversifier** pour correspondre aux tendances de consommation. C'est le cas d'une exploitation du site d'étude, qui produit des poivrons sous serres, commercialisés en grandes surfaces localement.

PRODUCTION

Producteurs sur le périmètre élargi
(1380 ha déclarés, 176 exploitations)

40% des exploitations

Maraîchage diversifié

Maraîchers spécialisés/légumes de plein champs

Producteurs hors du périmètre

COLLECTE et COMMERCIALISATION

Majorité des volumes



OS hors périmètre

TRANSFORMATION

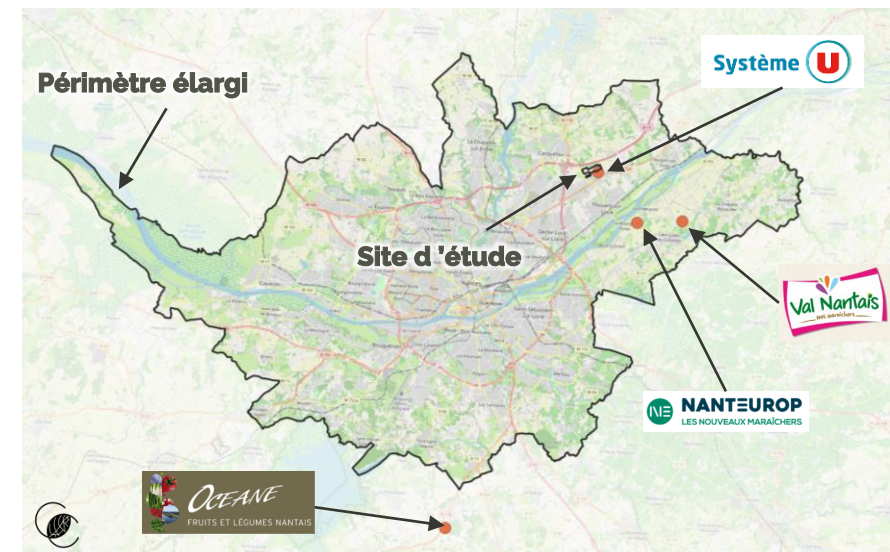
10% des volumes

Vente directe (AMAP, Marchés de plein vent, vente à la ferme)

RHD Scolaire – Médical
Entreprises

Majorité des volumes
GMS (centrales d'achat)
EXPORT (France et Europe)

DEBOUCHES et DISTRIBUTION



Organismes de filière

Source : CETIAC

0 5 km N

Les organismes de filière sont situés à **proximité des bassins de production** afin d'optimiser la logistique liée au conditionnement et à l'export.

En quelques chiffres

176 exploitations

Sur le périmètre élargi

4 000 emplois

Sur l'ensemble de la filière

LES AUTRES FILIÈRES AGRICOLES

Une diversification importante des productions

Outre la production maraîchère qui est la plus développée sur le périmètre élargi, de nombreuses autres productions diversifiées sont présentes : élevages bovin lait et viande qui valorisent des surfaces importantes, exploitations spécialisées (horticulture, pépinières, viticulture) qui produisent de fortes valeurs ajoutées sur des surfaces restreintes, grandes cultures...

Les données récentes sur ces filières, issues du RGA2020, sont pour le moment disponibles uniquement à l'échelle de Nantes Métropole.

D'autres cultures végétales spécialisées très présentes : horticulture, pépinières et viticulture

Les productions horticoles et les pépinières sont également bien présentes sur le périmètre élargi, avec 37 exploitations à l'échelle de Nantes Métropole en 2020 (données RGA), soit 13% des exploitations agricoles. Elles n'occupent en revanche que 312ha, soit 2% de la SAU de la Métropole.

Les exploitations viticoles étaient quant à elles 25 en 2020 à l'échelle de la Métropole et valorisaient 6% de la SAU.

Ces exploitations spécialisées pèsent pour respectivement 16 et 9% de la production brute standard de Nantes Métropole.

Les élevages bovin lait et bovin viande valorisent pratiquement les 2/3 de la SAU du périmètre élargi

A l'échelle de Nantes Métropole, qui diffère du périmètre élargi de 3 communes : Saint-Julien-de-Concelles, Divatte-sur-Loire et Pont-Saint-Martin (données non encore disponibles à l'échelle du périmètre élargi), l'élevage bovin (lait et viande) concerne 23% des exploitations agricoles. Les exploitations d'élevage bovin, d'une SAU plus importante que les autres types d'exploitations agricoles (115 ha contre 45ha en moyenne et 14,4 ha pour les exploitations d'OTEX « légumes/champignons »), occupent environ les 2/3 de la SAU de Nantes Métropole et du périmètre élargi. Les élevages valorisent notamment les prairies humides voire inondables du bord de Loire (à l'ouest du périmètre élargi principalement) mais sont présents sur l'ensemble du périmètre hors secteurs urbanisés. Carquefou dénombre par exemple 4 élevages bovins dont 3 laitiers.

La filière lait est très structurée sur le département autour de coopératives d'envergure internationale telles que Lactalis, Eurial et Sodial. Des organisations de producteurs sont également présentes (12 répertoriées au niveau régional tel que l'association de producteurs Saint Père travaillant avec la laiterie Saint-Père et Intermarché).

Quelques autres élevages sont présents

Des exploitations agricoles avicoles, ovines et caprines sont également présentes sur le périmètre élargi, en moindre proportion par rapport à l'élevage bovin (ordre de grandeur : 10-20 exploitations agricoles).

A noter également la présence d'élevages équinés sur une part non négligeable de la SAU : 1000ha à l'échelle de Nantes Métropole d'après les données du RGA2020, représentant 39 exploitations agricoles. Ces surfaces sont en hausse entre 2010 et 2020 (150 ha supplémentaires).

Céréales et oléoprotéagineux sur 19% de la SAU

D'après les données du RPG 2020, les cultures de céréales et d'oléoprotéagineux (COP) étaient présentes sur 3 432 ha du périmètre élargi, soit 19% de la SAU totale. Compte tenu de l'orientation majoritaire des exploitations agricoles en polyculture élevage, une partie de la production des COP est destinée à l'autoconsommation par les cheptels des exploitations agricoles tandis qu'une autre partie est collectée et transformée par des coopératives agricoles. A l'échelle de Nantes Métropole, 8% des surfaces sont valorisées par des exploitations agricoles dont l'orientation principale est les cultures.

2 coopératives agricoles sont présentes à proximité du périmètre élargi :



Terrena, coopérative très implantée sur le département et le Grand Ouest : 21 000 agriculteurs adhérents, 1,8 Md€ de chiffre d'affaires sur 2020, environ 1,5Mt de COP collectées en France sur plus de 200 points de collecte

Bernard Agriservice

BERNARD AGRISERVICE, négociant, a plusieurs silos au nord du périmètre élargi, par exemple à Nort-sur-Erdre. Son chiffre d'affaire était de 25 M€ en 2021 et la société embauche entre 20 et 49 salariés.

APTITUDES ET POTENTIEL AGRONOMIQUE

Des sols diversifiés aux potentialités agronomiques variées

Le périmètre d'étude élargi présente une diversité de sols, dont les potentiels agronomiques sont différents. L'hydromorphie des sols est caractéristique du territoire, notamment sur les rives de la Loire. Les sols sableux nécessitent parfois drainage et irrigation, mais proposent alors un potentiel optimal pour le maraîchage.

Les sols du site d'étude ont connu beaucoup d'apports afin d'en modifier le potentiel, aujourd'hui adapté aux productions maraîchères.

Une diversité de sols, souvent soumis à un engorgement temporaire

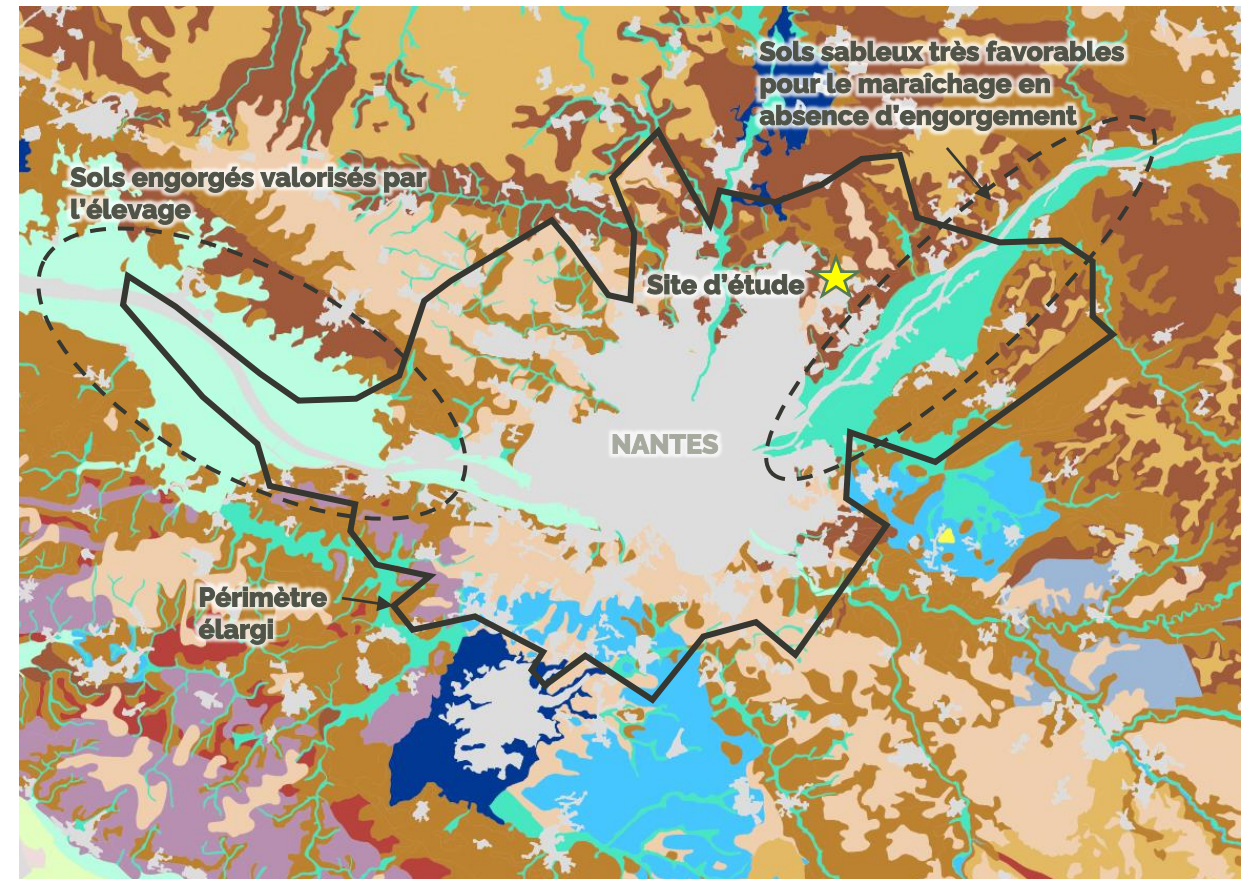
Les **FLUVIOSOLS** sableux à l'Est de Nantes sont des terres présentant un **très bon potentiel pour les cultures maraîchères**, qui expliquent en partie le développement de ces productions sur le territoire. Certains présentent la particularité d'être **submergés** de manière saisonnière. Les **BRUNISOLS** sablo-limoneux, parfois rédoxiques, peuvent également présenter un bon potentiel agronomique, notamment pour le maraîchage, si l'engorgement en eau n'est pas trop important. Les **LUVISOLS** limono-sableux, parfois argileux, très épais et hydromorphe, sont souvent **valorisés par l'élevage** (prairies productives), l'engorgement en eau limitant la mise en culture. Les **THALASSOLS** sont très **caractéristiques de l'estuaire de la Loire**. Ces sols argileux, lourds, dessalés et très hydromorphes sont le support d'étendues prairiales **valorisées par l'élevage également**. Les vignes se concentrent sur les zones de coteaux qui ne présentent pas d'engorgement en eau. Les cultures valorisent les sols « intermédiaires », peu engorgés, à la topographie assez plane.

Une irrigation indispensable pour les productions agricoles









Les productions maraîchères concentrées à l'Est et au Sud du périmètre nécessitent la mise en place d'irrigation au goutte à goutte. Le réseau d'irrigation est donc indispensable pour ces activités agricoles. Le site d'étude est d'ailleurs irrigué (et drainé suite aux réaménagements survenus dans les années 1960). Les espaces d'élevage, souvent situés sur des sols hydromorphes, voire submergés périodiquement comme à l'Ouest du périmètre, ne sont pas dépendants de l'irrigation pour maintenir la production agricole.

Potentiel agronomique du site d'étude

Le potentiel agronomique initial des parcelles du site d'étude était plutôt adapté à de la polyculture-élevage. De nombreux aménagements ont été réalisés afin de produire des légumes sur ces parcelles : drainage, apports de sable, de terre et de fumier. Aujourd'hui, les parcelles concernées présentent donc un bon potentiel pour des productions maraîchères. Les céréales, cultivées sur site, afin d'éviter toute occupation non désirée par les propriétaires, dégagent des rendements assez faibles, parfois à la limite de la viabilité économique.



Légende

	Thalassols		Luvisols		Rédoxisols
	Fluviosols		Brunisols		Absence de données (aires urbaines)
	Planosols		Brunisols - rédoxisols		

Pédologie du périmètre élargi

Source : Géoportail, données RMQS - GISSol



Un potentiel agronomique qui explique en grande partie l'occupation agricole

Des sols sableux très favorables au maraîchage

Des sols très hydromorphes valorisés par l'élevage

Des productions maraîchères dépendantes de l'irrigation

FONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE LOCALE

Un interface entre aires urbaines et espaces agricoles

Le périmètre d'étude est hétérogène en termes de fonctionnalité agricole. Les espaces à proximité directe de l'urbanisation sont nombreux, et peu fonctionnels. Les espaces agricoles plus éloignés de l'urbanisation nantaise semblent plus fonctionnels avec des surfaces agricoles plus denses et moins morcelées.

Un espace de transition : urbanisation/agricole

Le périmètre élargi se présente comme un **espace de transition** entre les aires urbaines (Nantes au centre du périmètre) et les espaces agricoles de plus en plus denses lorsqu'on s'éloigne de Nantes. La **concurrence foncière** entre l'urbanisation et les surfaces agricoles conduit alors souvent à une perte de fonctionnalité agricole : morcellement du parcellaire des exploitations, isolement de certaines parcelles, difficultés à circuler avec les machines agricoles, c'est ce que l'on appelle le **mitage**. Ces tensions foncières sont fortes sur le périmètre élargi, et sont **observables depuis des décennies** : le maraîchage nantais était initialement localisé plus au cœur de Nantes, l'urbanisation ayant forcé les maraîchers à trouver du foncier disponible en périphérie.

Des conséquences variées en fonction des exploitations

Selon la typologie des exploitations, les conséquences de l'urbanisation ne sont pas les mêmes. Les exploitations d'élevage ou de grandes cultures, au parcellaire étendu (plusieurs dizaines ou centaines d'hectares), risquent subir le mitage agricole en cas d'urbanisation et donc de perdre en fonctionnalité sur leur exploitation. Les exploitations maraîchères, au parcellaire beaucoup plus réduit (de 1 à 10 ha), voient quant à elles la viabilité de leur exploitation menacée beaucoup plus fortement, avec l'obligation de retrouver du foncier supplémentaire.

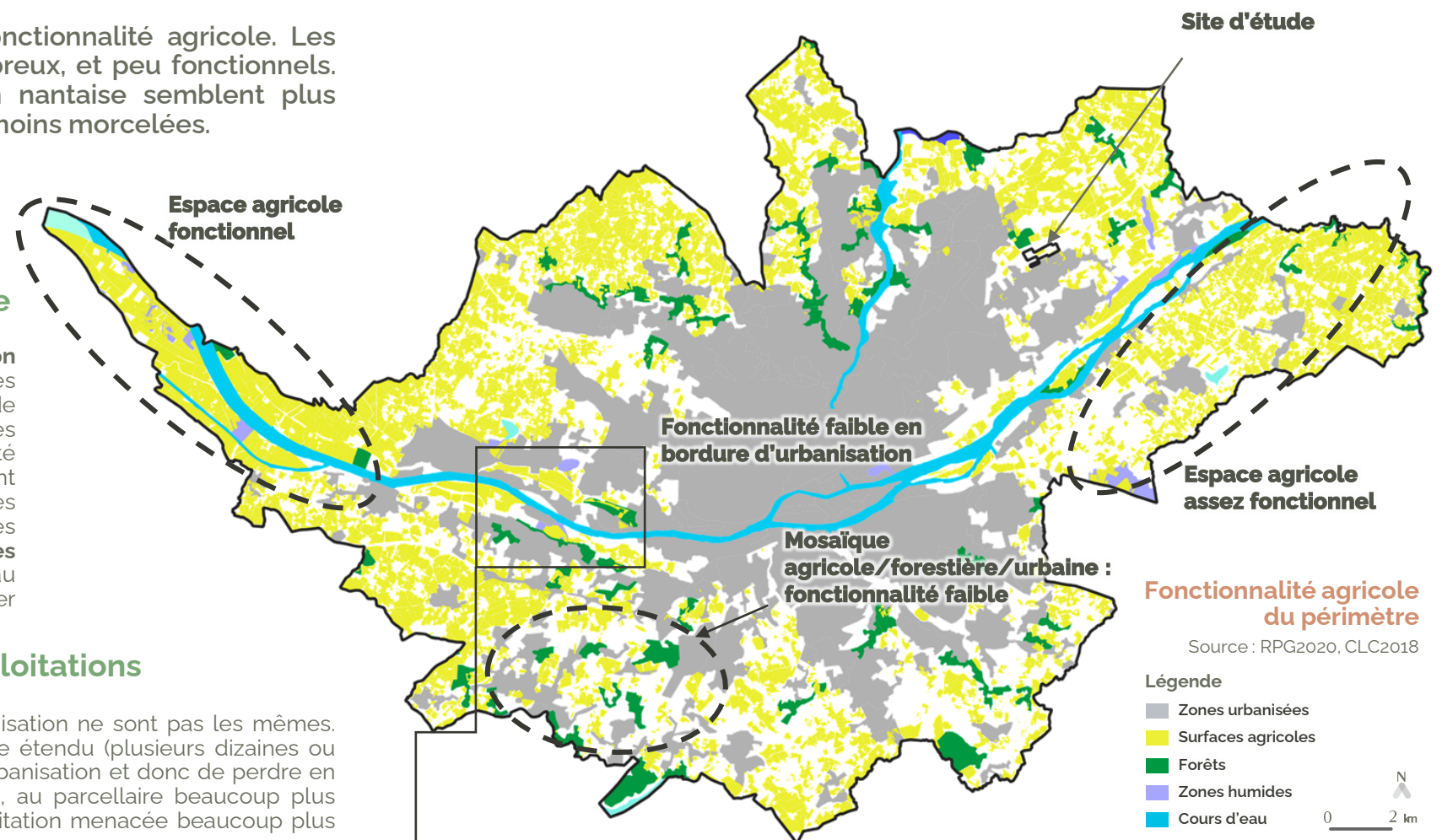
Une fonctionnalité agricole globalement faible

La fonctionnalité agricole est **hétérogène** sur le périmètre élargi. Certains espaces agricoles (surfaces maraîchères à l'Est par exemple) présentent une assez bonne fonctionnalité. Cependant, **les aires urbaines réduisent la fonctionnalité agricole sur la majorité du périmètre** (voir exemple de mitage ci-contre). La Loire représente également un obstacle potentiel aux circulations agricoles, mais il est rare qu'une exploitation possède un parcellaire morcelé de part et d'autre du fleuve.

Un interface urbanisation/agricole en évolution

On constate que l'urbanisation des terres agricoles est un **phénomène actuel** sur le périmètre élargi, comme en témoigne le projet d'aménagement de Belle Etoile. Les exploitations agricoles doivent donc anticiper et s'organiser pour conserver un parcellaire productif, dans un contexte de tensions foncières grandissantes.

L'**agriculture urbaine** est un axe de réflexion majeur au sein de Nantes Métropole (voir page XX). Ce phénomène soulève la question de la fonctionnalité de ce type d'agriculture : le fonctionnement d'une exploitation maraîchère classique n'est que peu compatible avec un environnement urbain (circulation, amendements, odeurs, etc.) et **nécessite donc des adaptations**.

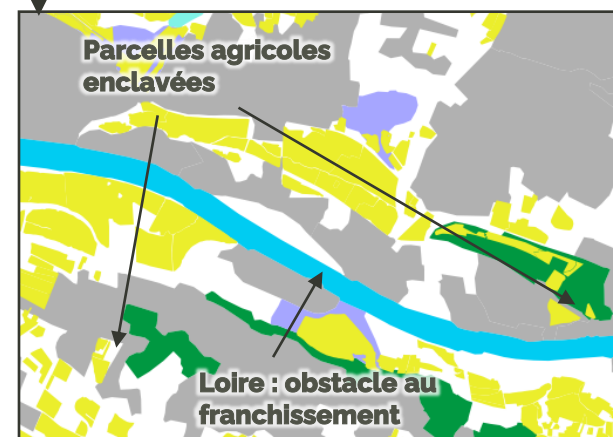


Fonctionnalité agricole du périmètre

Source : RPG2020, CLC2018

Légende

- Zones urbanisées
- Surfaces agricoles
- Forêts
- Zones humides
- Cours d'eau



Exemple de mitage agricole

Source : RPG2020, CLC2018

On observe ici un **espace agricole morcelé**, entre aires urbaines et espaces forestiers, et coupé en deux par la Loire. La fonctionnalité agricole est donc **potentiellement très mauvaise**. En fonction du parcellaire des exploitations, cela peut représenter une perte de rentabilité conséquente (temps de déplacement).

Une concurrence entre agricole et urbanisation, diminuant fortement la fonctionnalité agricole

La fonctionnalité au cœur des réflexions liées à l'agriculture urbaine sur Nantes Métropole

INFLUENCE SOCIO-ENVIRONNEMENTALE DE L'AGRICULTURE

Des externalités et un enjeu identitaire

L'agriculture du périmètre élargi contribue à l'identité du territoire et à ses paysages, de part la diversité de ses productions mais aussi ses productions emblématiques telles que la mâche ou le muscadet.

D'après l'étude d'impact environnemental réalisée sur l'emprise du site d'étude, les enjeux sont de faibles à forts avec une prédominance de l'enjeu écologique moyen sur les parcelles agricoles.

La diversification des productions sur le territoire a façonné le paysage du territoire

La diversité des productions agricoles du périmètre élargi contribue fortement aux paysages et à l'identité du territoire :

- » Les élevages, notamment bovins, assurent le maintien des prairies et du bocage
- » Les vignobles sont caractéristiques des côteaux
- » Le maraichage a façonné les paysages de la vallée de la Loire

Elles sont également un marqueur d'identité et d'histoire

Le lien entre le territoire, l'agriculture et l'alimentation est fort sur le périmètre élargi, avec des productions emblématiques du territoire telles que la mâche ou le muscadet. Ainsi, la région nantaise est la première région productrice de mâche et de radis, ainsi que de muguet. Ces productions sont historiques sur le territoire, les signes des premières associations de maraichers remontant à 500 ans.

Avec plus d'une centaine d'exploitations agricoles qui vendent tout ou partie de leur production sur leur ferme ou circuits courts, le lien entre les producteurs et leur territoire reste bien présent sur le périmètre élargi. Le bassin d'emploi constitué par les productions maraichères et la filière de conditionnement/expédition est important, créant un lien supplémentaire.

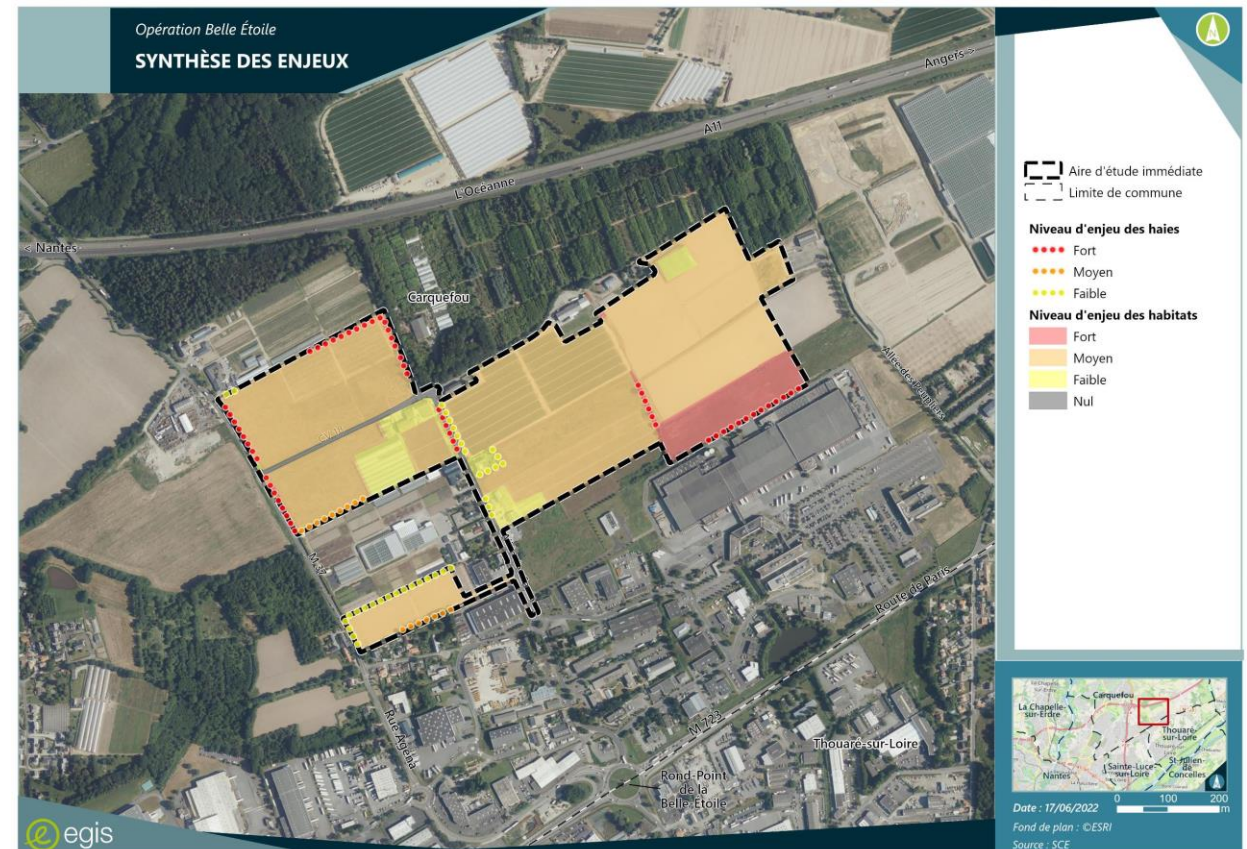
Et jouent un rôle environnemental multiple

Les cultures et les pratiques agricoles ont également un lien fort avec l'environnement, qu'il soit plutôt positif ou négatif.

L'élevage bovin, via les prairies et les bocages offre ainsi un certain nombre de services environnementaux tels que des habitats spécifiques et une bonne infiltration des eaux de pluie dans les sols.

Les productions maraichères, assez intensives, peuvent avoir des conséquences négatives sur l'environnement : utilisation de produits phytosanitaires, modification des sols par apports de sables extérieurs, faible présence de haies...

A noter également les liens entre l'agriculture et le changement climatique : l'agriculture est à la fois contributrice et fortement impactée : les acteurs agricoles doivent à la fois réfléchir à des stratégies d'atténuation du changement climatique et à des stratégies d'adaptation.



Synthèse des enjeux haies et habitats

Source : EIE, EGIS

A l'échelle du site d'étude

Le site d'étude, de part sa vocation maraichère, contribue à l'alimentation en légumes (notamment mâche et radis) du périmètre élargi et plus largement. D'après l'étude d'impact environnemental, si le site est majoritairement occupé par des habitats très anthropisés : cultures maraichères, bâtiments agricoles (dont serres), on note la présence de quelques haies ainsi que de trois zones humides (de 4 495m²). D'un point de vue faunistique, les enjeux sont les suivants :

- » Oiseaux nicheurs : la présence d'espèces protégées patrimoniales nicheuses au sein des haies et friche herbacée du site : Linotte mélodieuse, Tarier pâtre et Cisticole des joncs, ainsi que le Chardonneret élégant nicheur au sein de haies arbustives ; à noter également, la présence du Serin cini ;
- » La présence de 3 espèces d'amphibiens protégés se reproduisant au sein de mares en limite nord-est et sud-est du site : Grenouille verte, Grenouille agile, Triton palmé ;
- » La présence de 3 arbres colonisés par le Grand Capricorne (coléoptère protégé) ;
- » Et enfin la présence du Lézard des murailles et du Lézard à deux raies en divers endroits du site et d'un individu de Couleuvre d'Esculape (ces trois espèces sont protégées) ; la présence de 8 espèces de chauves-souris utilisant principalement le site en transit ou en chasse, et notamment la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et le Noctule commune

AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DÉMARCHES QUALITÉS

Des surfaces très significatives

L'agriculture biologique est très développée sur le périmètre élargi, avec 29% de la SAU en bio en 2020. Les surfaces sont à plus de 80% des surfaces en herbe, majoritairement valorisées par de l'élevage bovin.

Les surfaces maraichères sont peu en agriculture biologique mais un ensemble de démarche qualité existe tout de même sur cette filière.

Le site d'étude n'est pas en agriculture biologique.

29% de la SAU du périmètre élargi en agriculture biologique

L'agriculture biologique est bien implantée sur le département, où elle concerne 19,3% de la SAU, et plus encore sur le périmètre élargi : 29% des surfaces sont cultivées en agriculture biologique.

A l'échelle de Nantes Métropole, plus de 30% des exploitations agricoles sont orientées en bio ou en conversion d'après l'observatoire régional de l'agriculture biologique.

La grande majorité des surfaces en agriculture biologique sont les surfaces en herbe (prairies et fourrage) qui représentent 81% des surfaces AB. Elles sont valorisées majoritairement par des élevages bovins lait et viande. Les céréales et oléoprotéagineux viennent ensuite, ils représentent 13% des surfaces en AB (575ha).

Concernant les cultures maraichères, 15% des surfaces maraichères de la région nantaise sont en agriculture biologique, parfois seulement sur certaines parcelles des exploitations agricoles afin de permettre de développer la gamme de produits commercialisés. Certaines organisations de producteurs (Coopérative des Maraichers Nantais, Vitaprim, Nanteurop, Val Nantais) ont de même développé une gamme en agriculture biologique. Une organisation de producteurs est spécialisée en agriculture biologique : Racines carrées.

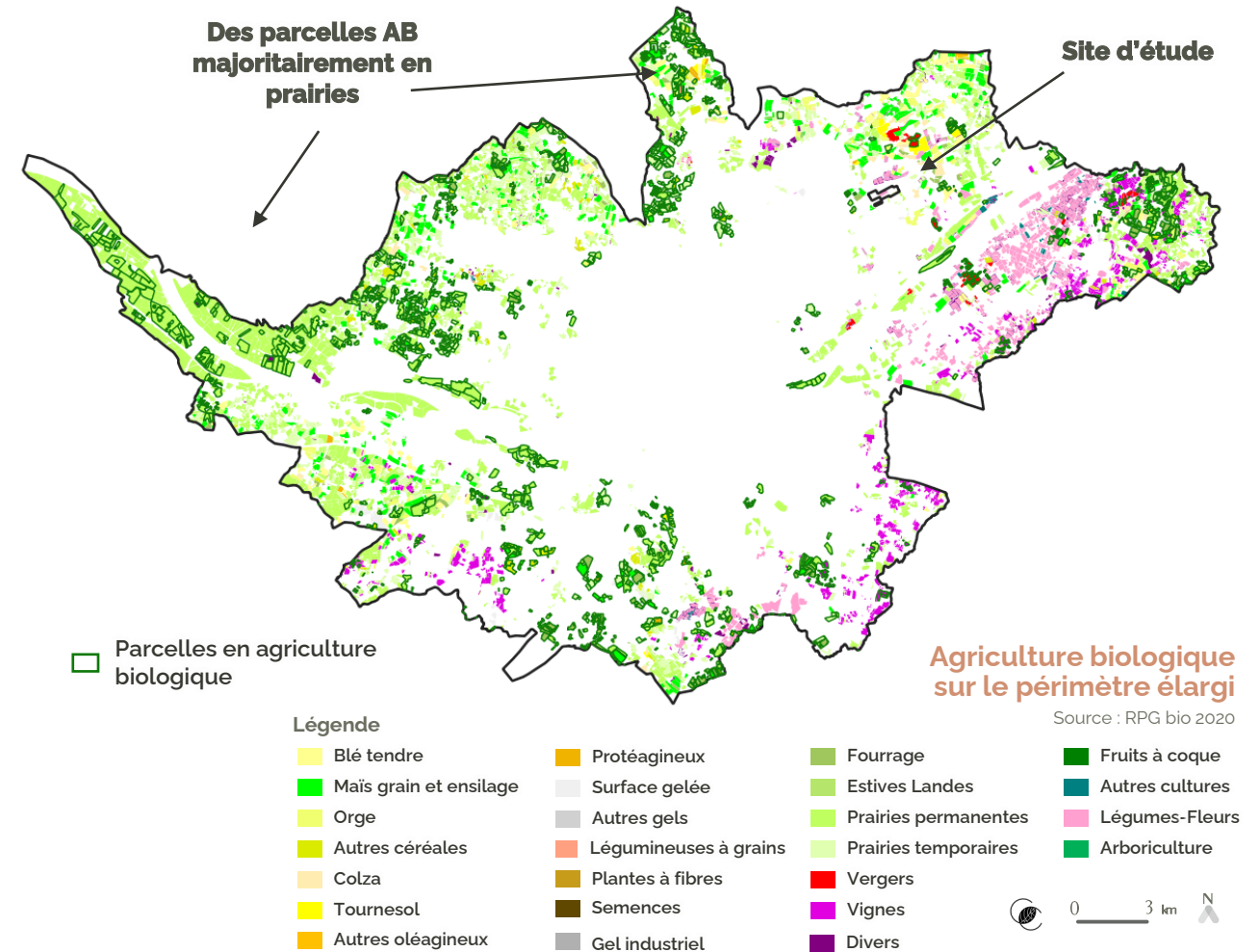
La dynamique bio sur le maraichage est cependant peu développée sur le périmètre élargi, avec seulement 50ha déclarés au RPG (soit 4% des surfaces maraichères déclarées). Le site d'étude n'est pas valorisé en agriculture biologique.

L'engagement dans des démarches qualité

Outre le label AB, différentes signes et démarches de qualité existent sur le périmètre élargi :

- » Des IGP (Indication Géographique Protégée) : IGP Mâche Nantaise, IGP Volailles d'Ancenis
- » Des AOP viticoles (Appellation d'Origine Protégée) : AOP Muscadet, AOP Gros Plant du Pays Nantais, AOP Coteaux d'Ancenis
- » Un ensemble de labels/marques/démarches utilisés notamment par les OP maraichères, traduisant un souci de qualité et de traçabilité des produits : Global GAP (Good Agricultural Practice), PBI (Production Légumière Intégrée), LEAF (Linking Environnement and Farming), Responsabilité Sociale des Entreprises/Labellisation ISO26000, Certification HVE, Charte nationale des tomates et concombres de France, La Nouvelle Agriculture (marque Terrena), Demain la Terre

GLOBALG.A.P.



23,8 % des EXPLOITATIONS de Loire-Atlantique orientées en agriculture biologique

Répartition des exploitations en bio et en conversion en Loire-Atlantique en 2020 (échelle EPCI)

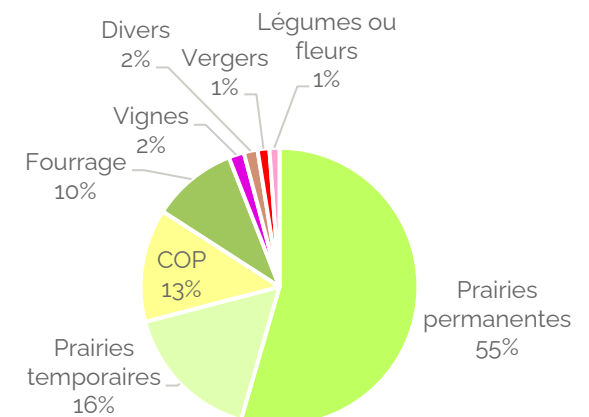
Source : ORAB données 2020



Périmètre élargi

Répartition des exploitations bio et conversion

Source : Observatoire régional de l'agriculture biologique



Répartition des cultures en AV en 2020 sur le périmètre élargi

Source : RPG bio 2020

CIRCUITS COURTS

Des circuits courts très développés sur le périmètre élargi mais non présents sur le site d'étude

Les circuits courts sont très développés sur le périmètre élargi, avec plus de la moitié des exploitations agricoles qui les pratiquent (entre autres modes de commercialisation).

Le site d'étude n'est pas concerné par ce type de commercialisation.

Plus de la moitié des exploitations agricoles en circuits courts

La proportion d'exploitations agricoles engagées dans des circuits courts est très importante sur le périmètre élargi. A l'échelle de Nantes Métropole, d'après les données du RGA2020 disponibles, ce sont 147 exploitations agricoles, soit 52% du nombre total d'exploitations, qui sont en circuits courts, dont 116 en vente directe (41%).

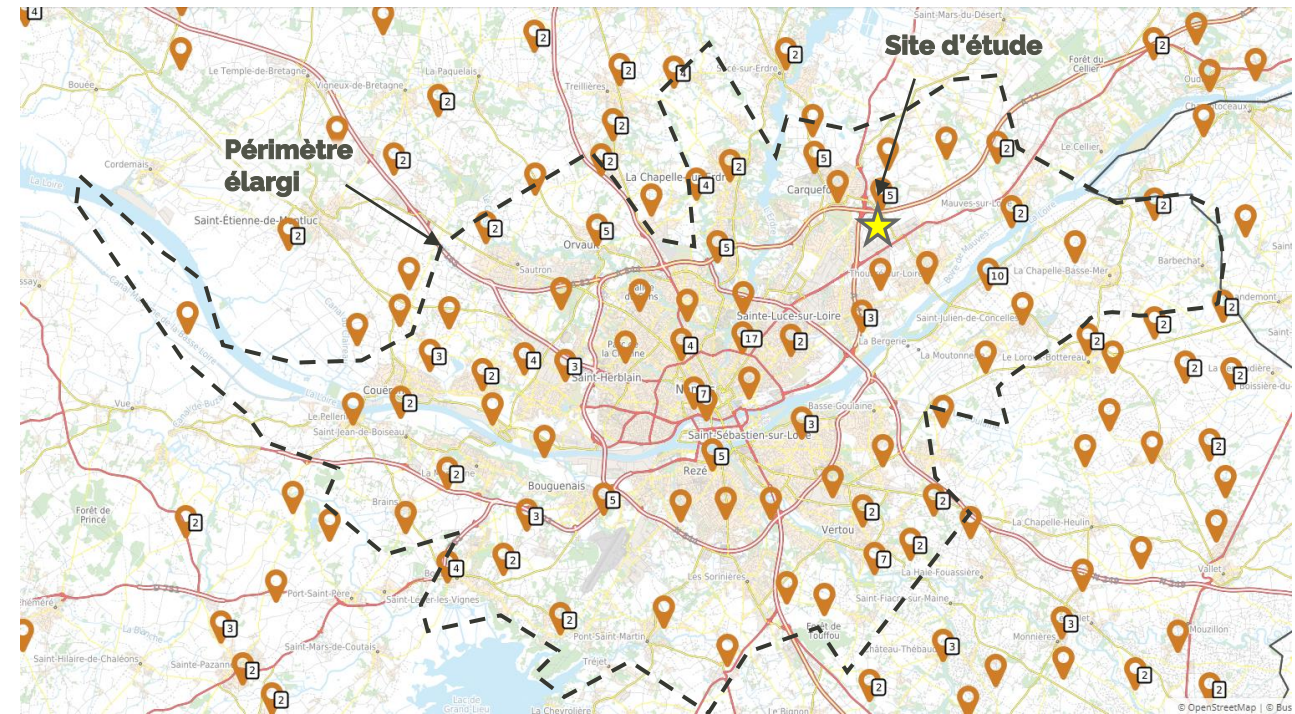
La carte ci-contre, réalisée par approximite.fr, Manger local en Pays de la Loire, recense ainsi 145 points de vente en circuits courts à l'échelle du périmètre élargi.

La plateforme approlocal.fr de la Chambre d'Agriculture permet une mise en relation entre les producteurs agricoles et les professionnels de la restauration (restauration hors domicile, restaurants...).

Une tradition d'ouverture des exploitations agricoles

Les agriculteurs du périmètre élargi partagent une tradition d'ouverture de leur exploitation agricole, de dialogue et de pédagogie. Ainsi, les fermes ouvertes sont nombreuses sur le territoire.

Sur la commune de Carquefou, les agriculteurs se sont regroupés dans une association, l'Association Carquefolienne des Professionnels de l'Agriculture, qui a pour but de faire connaître et de fédérer sur Carquefou l'agriculture et ses métiers. Des événements à destination des élus et/ou des habitants sont organisés.



Carte des points de vente de produits locaux

Source : site approximite.fr (chambre d'agriculture)

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

- Synthèse de l'activité agricole concernée
- Valeur ajoutée de l'économie agricole
- Enjeux et dynamiques de l'économie agricole

02b

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE CONCERNÉE

Enjeux agricoles du territoire et du site d'étude

Le périmètre élargi présente des enjeux forts de maintien de son agriculture, notamment en zones périurbaines (majorité du territoire concerné).

Le site d'étude illustre les enjeux liés à la filière maraîchère nantaise et à l'expansion urbaine de la métropole : l'urbanisation des terres agricoles limite le développement des exploitations ou menace même la pérennité de certaines.

Enjeux agricoles du périmètre élargi

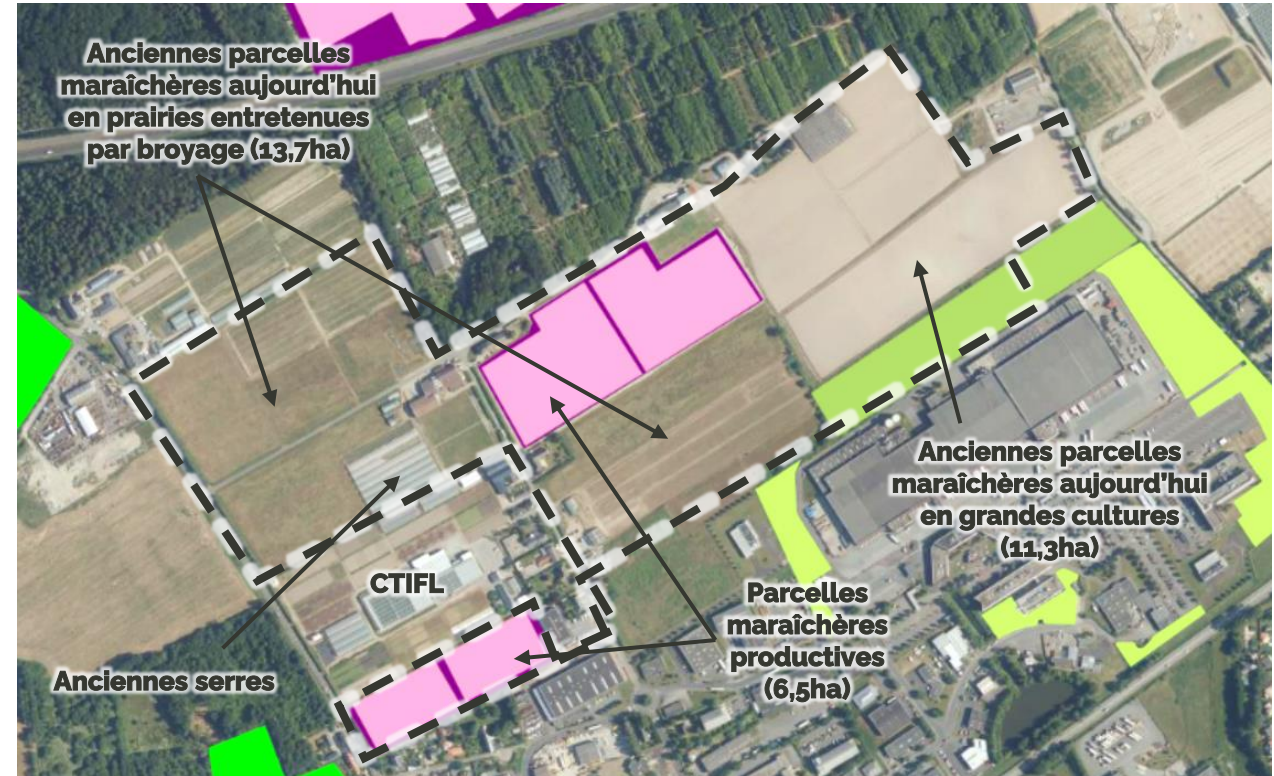
L'agriculture du périmètre élargi est diversifiée (maraîchage, élevage, vignes...) et participe à l'identité du territoire. Une grande partie des surfaces agricoles du périmètres sont périurbaines : les tensions foncières sont fortes et l'urbanisation tend à morceler, voire faire disparaître, les surfaces agricoles. Ces tensions foncières sont historiques dans le secteur, puisque les maraîchers nantais se situaient historiquement plus en cœur de ville (4^{ème} vague d'éloignement des maraîchers par rapport au centre de Nantes). Le périmètre élargi est également concerné par une diminution forte du nombre d'agriculteurs : les départs à la retraite non remplacés conduisent à un agrandissement des exploitations par rachat du foncier (ou fermage) et à une diminution de leur nombre total. On peut noter que pour la filière maraîchère, la logique entrepreneuriale souvent mise en avant favorise l'agrandissement des exploitations et leur « industrialisation ».

Peu de signes officiels de qualité sont présents sur le territoire hormis les AOP viticoles mais de nombreuses démarches et marques existent sur la filière maraîchère. La filière maraîchère nantaise permet de créer une valeur ajoutée agricole élevée, de même que les autres cultures spécialisées du territoire (viticulture, arboriculture, horticulture).

Enjeux agricoles du site d'étude

Le site d'étude est caractéristique des productions maraîchères nantaises. Historiquement, les exploitations maraîchères familiales concernées par le projet se sont installées à Carquefou dans les années 1960-70, suite au développement de l'urbanisation nantaise. De nombreux travaux et apports ont été réalisés afin d'obtenir un potentiel de production maraîchère (sable, fumier, irrigation, drainage) sur site. En prévision du projet de zone d'activité, certaines parcelles du site ont été cultivées en céréales (peu productives) ou laissées en friches. Le site d'étude illustre donc très bien la consommation d'espaces agricoles périurbains pour la mise en place d'autres activités économiques.

2 exploitations agricoles sont concernées par le site d'étude et 2 exploitations supplémentaires sont anciennement présentes et aujourd'hui à la retraite. Pour ces 2 exploitations agricoles actuellement plus en activité, une grande partie du parcellaire total de l'exploitation est incluse dans le site d'étude. Ses surfaces étaient essentielles pour la rentabilité des exploitations concernées.



Surfaces agricoles du site d'étude

Source : Géoportail, RPG 2020



Aménagement prévu de la zone

Source : LOD

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

L'économie des entreprises de la filière agricole

Le Décret précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme :
Productions primaires + Commercialisation + 1ère transformation

La méthodologie définie par CETIAC se base sur les données technico-économique récoltées sur le terrain auprès des exploitants agricoles locaux recroisées avec les données départementales. Pour les maillons « collecte » et « transformation », les données sont issus des comptes de résultats des entreprises agro-alimentaires locales et/ou des données ESANE.

Données de la Production Primaire

Maraichage plein champ

CA par ha	25 000€	CA minimal en plein champ d'après données des Maraichers Nantais
Taux de Valeur ajoutée agricole (%)	47%	Taux de valeur ajoutée moyen régional sur l'OTEX légumes et champignons, données RICA 2015 à 2018
Valeur ajoutée agricole / ha	11732,7	CA x taux de valeur ajoutée

Données de la Collecte/Commercialisation

Produits maraichers conditionnés

Utilisation des données **ESANE Pays de la Loire**
Commerce de gros de fruits et légumes ; code 4631Z
Taux de valeur ajoutée = 10,97%

Données de la Première Transformation

Transformation 1

Pas de 1^{ère} transformation des productions

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

L'économie des entreprises de la filière agricole

Le Décret précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme :
Productions primaires + Commercialisation + 1ère transformation

D'après l'organisation de la filière maraîchère et grandes cultures valorisant le site d'étude, la méthodologie développée a pour objectif de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière sur le périmètre d'étude concerné.

Valeur ajoutée des filières de l'état initial

PRODUCTION

Légumes
Mâche, radis, poireaux

6,5 ha

11 732 €/ha/an
de valeur ajoutée

COLLECTE et COMMERCIALISATION

Conditionnement et commercialisation
Sachets, barquettes...

3 428 €/ha/an
de valeur ajoutée

TRANSFORMATION

Pas de transformation pour la grande majorité de la production

Addition des valeurs de l'ensemble de la filière maraîchère concernée

**15 161 €/ha/an
soit 98 547 €/an**

PRODUCTION

Grandes cultures
Blé tendre, maïs et oléoprotéagineux

11,3 ha

462,01 €/ha/an
de valeur ajoutée

COLLECTE et COMMERCIALISATION

Céréales
Grains vers les silos de collecte

98,34 €/ha/an
de valeur ajoutée

TRANSFORMATION

Farines et autres
Meuneries amidonneries, FAB ...

470,65 €/ha/an
de valeur ajoutée

Addition des valeurs de l'ensemble de la filière maraîchère concernée

**1 031 €/ha/an
Soit 11 650 €/an**



→ 31,5 ha de SAU sur le site d'étude

Pour rappel, les surfaces sont aujourd'hui valorisées par :

- 6,5 ha de maraichage en production
- des surfaces de Grandes cultures sur 11,3 ha
- et des prairies entretenues par broyage sur 13,7 ha (non valorisées à ce jour par une filière agricole)

Addition des valeurs de l'ensemble des filières présentes sur le site d'étude

110 197 €/an

Chaque année, l'économie agricole locale contribue à créer 110 197 € de valeur ajoutée à partir des productions, de la collecte et de la 1ère transformation.

Voir en suivant :
L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire.

SYNTHÈSE ET DYNAMIQUES DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Les forces et faiblesses des filières agricoles sur le territoire

COMMENT LIRE LE SCHÉMA

6 caractéristiques ont été définies par CETIAC pour l'économie agricole. Elles sont représentées par les grands pétales encadrants. Le territoire se place avec des forces et faiblesses (représentés par des pétales pleins de taille variable) et des dynamiques existantes (les flèches). Lorsque les caractéristiques du territoire sont proches du pétale encadrant, cela signifie que le territoire réussit à exprimer une force pour sa filière locale. En revanche, si le pétale est petit, c'est une faiblesse.

Les enjeux du **périmètre élargi** sont présentés en premier et ceux du **site d'étude** en second.

Périmètre élargi

Site d'étude

Acteurs, filières agricoles et démarches qualité

Des acteurs ancrés localement et nombreux, des filières à forte valeur ajoutées sur le territoire
Des filières d'élevage bien présente mais avec une valeur ajoutée moindre

Des productions maraîchères qui permet(ai)ent la création d'une valeur ajoutée élevée

Enjeux pour le territoire : Création de VA

Potentiel agronomique

Des surfaces de potentiel très hétérogènes mais une concurrence sur les bonnes terres pour l'artificialisation

Perte de surfaces aux bonnes potentialités de production, notamment maraîchère

Enjeux pour le territoire : maintien

Environnement et changement climatique

L'eau est un sujet très contraignant pour les filières maraîchères ; le changement climatique aggrave la situation.

Irrigation du site d'étude

Enjeux pour le territoire : durabilité

Surfaces agricoles et fonctionnalité

Faible surface agricole (24% du périmètre élargi), en raison de l'importance de l'urbanisation nantaise ; des tensions fortes entre urbanisation et terres agricoles et une fonctionnalité hétérogène

Déprise agricole liée au projet d'aménagement, sur des parcelles qui restent fonctionnelles

Enjeux pour le territoire : maintien

Emplois agricoles

Exploitations agricoles encore nombreuses mais problématique de vieillissement des exploitants et d'agrandissement des exploitations agricoles ; des difficultés à recruter de la main d'œuvre

Des exploitants âgés à la retraite sans successeur connu, ou dont la pérennité de l'exploitation est menacée par l'urbanisation

Enjeux pour le territoire : maintien

Production alimentaire et initiatives de soutien

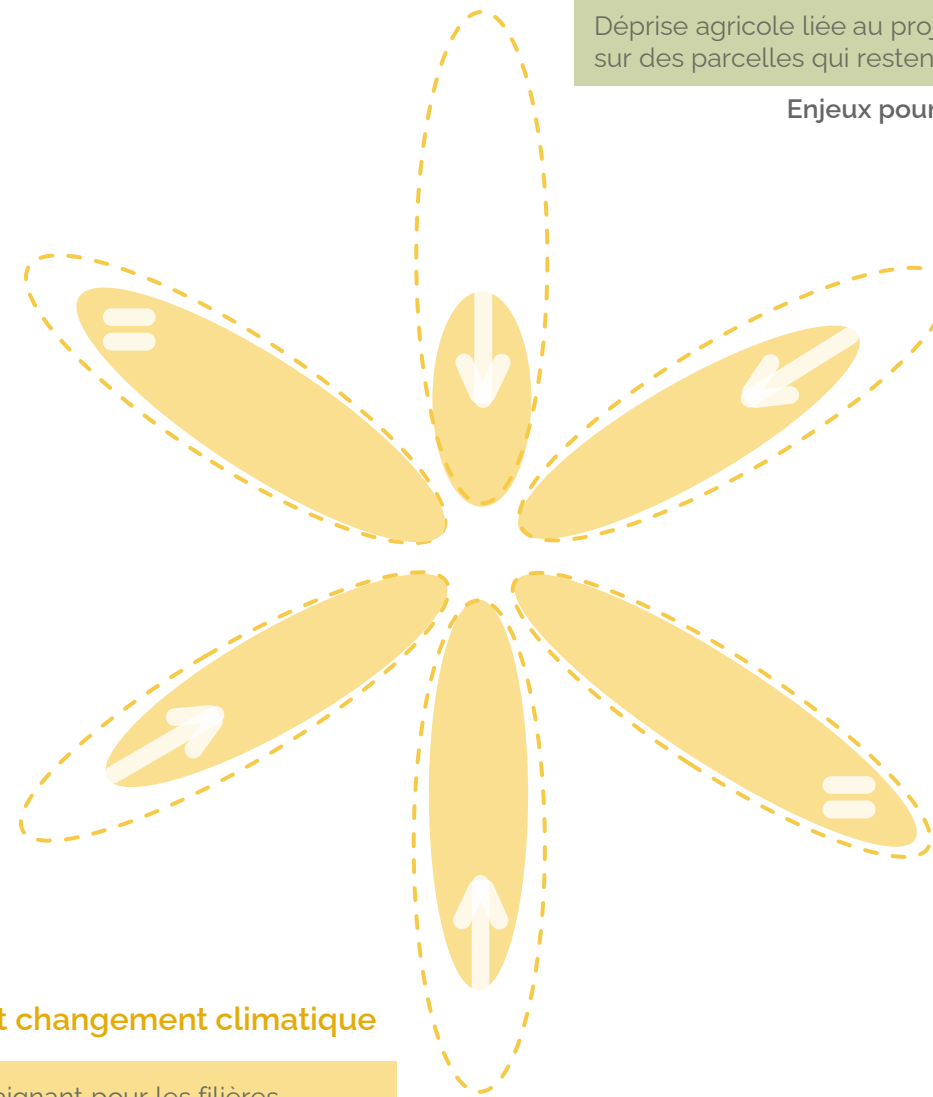
Des filières très diversifiées, des points de vente directe très nombreux et un potentiel fort de consommation sur la métropole Nantaise

Des surfaces maraîchères productives, commercialisées en partie via les GMS locales.

Enjeux pour le territoire : Adéquation

Synthèse des caractéristiques de l'activité agricole

Source : CETIAC



MESURES POUR ÉVITER ET RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS

- Concertation avec les acteurs locaux
- Justification du choix du site
- La séquence Eviter, Réduire ou Compenser
- Mesures d'évitement et de réduction

03 a

JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE

Un site ciblé dans le cadre du PLUm

Le projet d'aménagement de la zone d'activité de Belle étoile Nord ne présente pas de variante, puisqu'il intervient après que Nantes Métropole ait conduit dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur ce secteur.

A ce jour, il n'a pas été étudié de site alternatif non valorisée par une activité agricole. Les critères d'analyse n'ont pas pris en compte le gradient de valeur ajoutée produites par les filières agricole.

Objectifs d'aménagement de l'OAP sectorielle

Ce secteur a vocation à être urbanisé afin d'accueillir des entreprises productives à forte valeur technologique, en lien avec les filières d'excellence du numérique et de l'industrie de la métropole, conciliant les fonctions de recherche et de développement et les capacités productives de grande dimension. Sur la partie Ouest, le secteur aura vocation à accueillir des entreprises de conception, production, usinage, assemblage de produits à forte valeur ajoutée ainsi que des services supports associés. Le parc d'activités devra par ailleurs répondre aux exigences d'optimisation foncière et d'intégration environnementale fixées par la métropole. Il devra en outre disposer des réseaux spécifiques adaptés à l'accueil d'activités issues des filières d'excellence, notamment du numérique

Justification du choix de la solution retenue

Le projet s'est concentré à répondre aux objectifs d'aménagement imposés par le PLUm.

Certains secteurs comme le secteur à l'Ouest de la route de Thouaré, à l'Est au niveau de l'Allée des Peupliers, au centre au niveau des habitations et au nord au niveau de l'entreprise Charrier, n'ont pas été retenus à la phase amont du projet car la maîtrise foncière n'était pas assurée.

L'objectif du projet est donc de permettre l'implantation d'activités de conception, production, usinage, assemblage de produits à forte valeur ajoutée ainsi que des services supports associés. Il répond aux exigences d'optimisation foncière et d'intégration environnementale fixées par la Métropole, mais également il propose un nouveau modèle de parc d'activités adapté aux besoins et aux évolutions du monde économique, capable de se dupliquer sur d'autres quartiers et d'incarner une nouvelle forme d'attractivité.

L'aménagement du site de Belle-Etoile Nord doit permettre l'implantation d'activités de conception, production, usinage, assemblage de produits à forte valeur ajoutée ainsi que des services supports associés conformément à l'orientation d'aménagement programmé sectorielle identifiée sur le secteur par le PLUm.

Le parc d'activités de Belle Etoile Nord a été réfléchi et conçu pour répondre aux exigences imposée par l'OAP sectorielle du PLUm, d'optimisation foncière et d'intégration environnementale fixées par la Métropole de Nantes, mais également proposer un nouveau modèle de parc d'activités adapté aux besoins et aux évolutions du monde économique, capable de se dupliquer sur d'autres quartiers et d'incarner une nouvelle forme d'attractivité.

Réflexion sur les critères agricoles non aboutie à ce jour

A ce jour, aucune analyse de sites alternatifs correspondant à des surfaces non exploitées par une activité agricole n'a été réalisée. De même, il n'a pas été proposé d'éviter les surfaces valorisées par des productions à très haute valeur ajoutée telles que le maraichage.

Limitation de la consommation et préservation des zones NAF

ZONES CONCERNÉES	ZONES DÉCLASSÉES EN ZONE A DU PLUm	DONT ZONE Ad DU PLUm (espace agricole durable)	ZONES DÉCLASSÉES EN ZONE N DU PLUm	TOTAL DES ZONES POTENTIELLES D'EXTENSION FUTURE NON CONFIRMÉES PAR TYPE DE ZONE INITIALE
Zones AU non confirmées	210,2 ha (38%)	183,9 ha (34%)	339,0 ha (62%)	549,2 ha (100%)
Zones NX non confirmées	600,5 ha (90%)	450,3 ha (68%)	66,7 ha (10%)	667,2 ha (100%)
TOTAL des zones d'extension future non confirmées et type de zone de reclassement	810,7 ha (67%)	634,0 ha (52%)	405,6 ha (33%)	1 216,4 ha (100%)

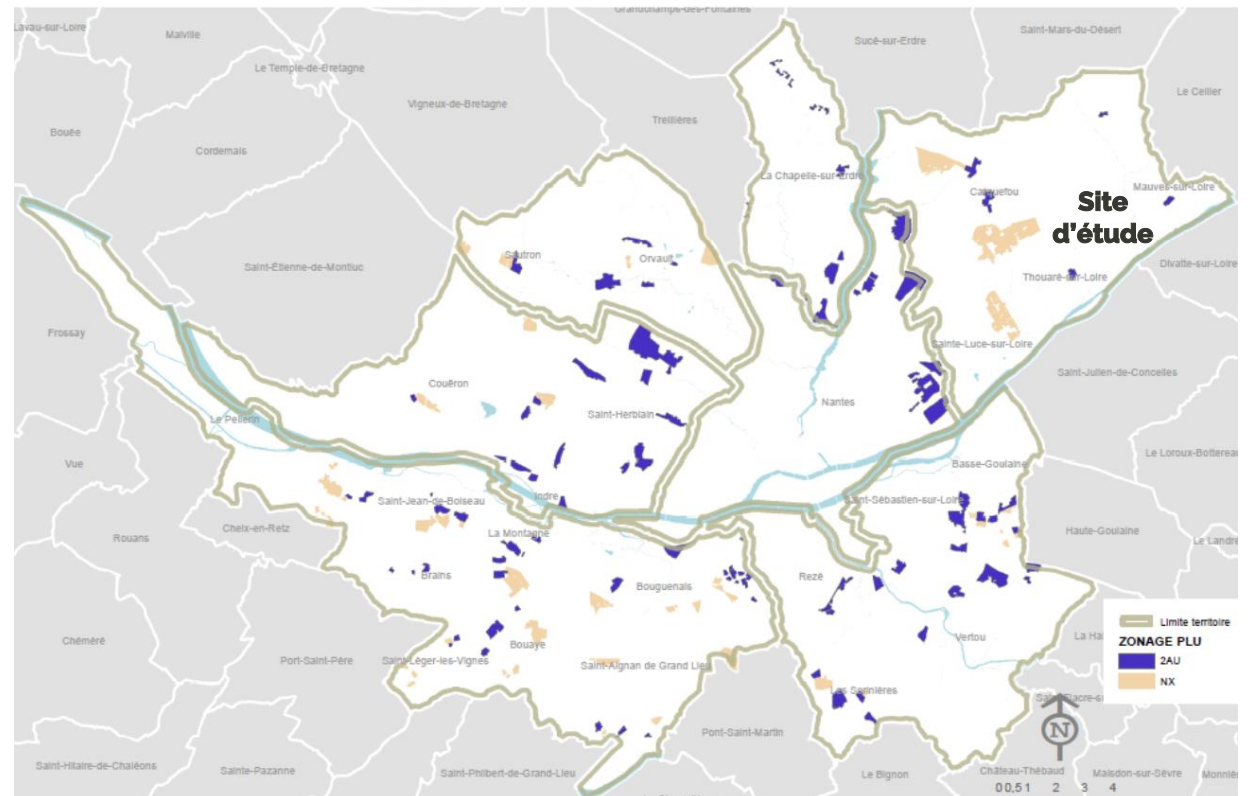
ZONES CONCERNÉES	NOMBRE	SURFACE (EN HA)	SURFACE (EN %)
1AU	68	451 ha	46 %
2AU	83	524 ha	54 %
TOTAL AU	151	975 ha	100 %

ZONES CONCERNÉES	PLUm	PLU 2007	ÉVOLUTION EN SURFACE
AU	975 ha	1 750 ha	- 775 ha

> Les zones à urbaniser du PLUm ont été réduites de **775 ha** par rapport aux zones d'urbanisation futures des PLU de 2007.

> **1 216,4 ha** de zones AU et NX n'ont pas été confirmées dont 2/3 en zone désormais classées en A (78% en zone A durable) et 1/3 en zone N.

> Sur les **851 ha** de zones NX des PLU de 2007, seuls 184 ha (20%) sont classés en zone AU dans le PLUm.



LA SÉQUENCE EVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER

Les réflexions engagées dans le cadre du projet

Le projet a été développé en anticipation des enjeux agricoles. Il s'agit de limiter les effets négatifs du projet sur l'économie agricole en adoptant les étapes suivantes :

L'application de la séquence ERC

D'ABORD - EVITER :

Une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer complètement un impact négatif identifié que ce projet engendrait. Autrement dit, l'état initial de l'économie agricole doit être maintenu dans son intégralité.

➔ 1 mesure d'évitement – Page 42

ENSUITE - RÉDUIRE :

Une mesure de réduction vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités. Autrement dit une économie agricole doit être mise en place dans l'emprise du projet mais sous une nouvelle forme que celle de l'état initial

➔ Des mesures de réduction à l'étude

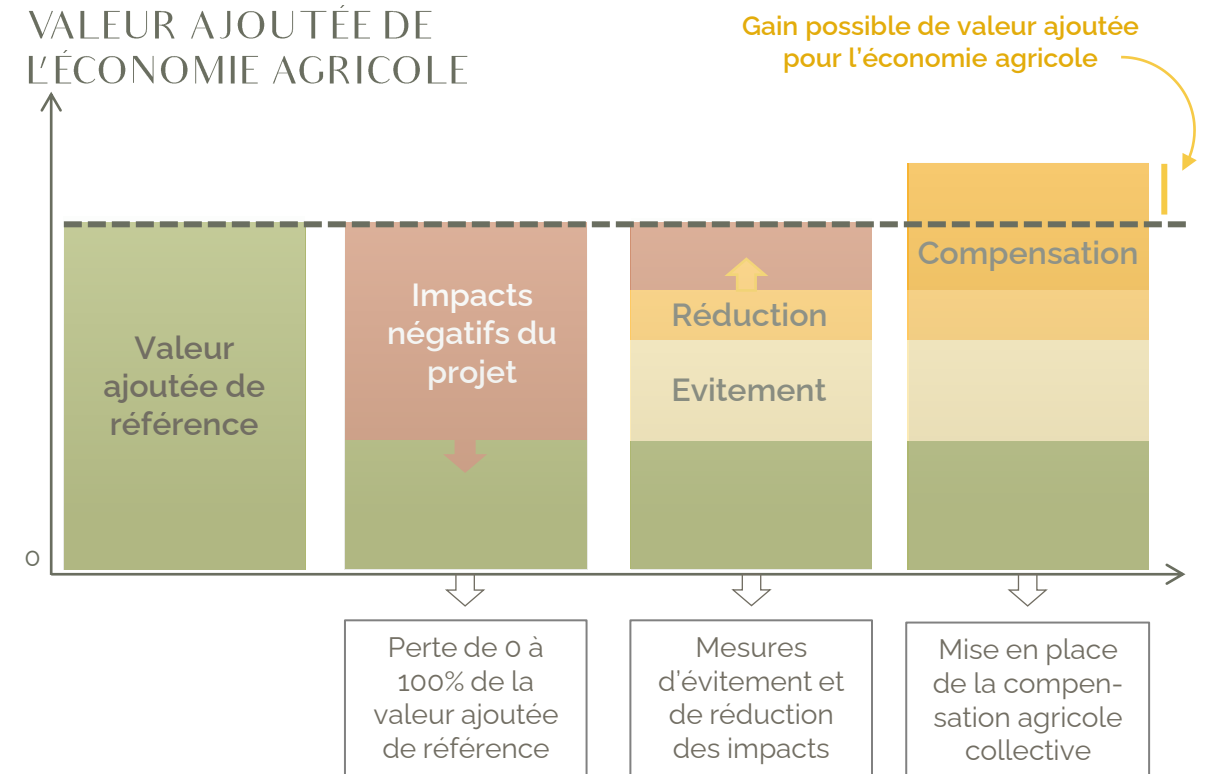
SINON - COMPENSER COLLECTIVEMENT :

Une mesure de compensation a pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects de projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits. Autrement dit, lorsqu'il n'a pas été possible de générer une économie agricole dans le cadre du projet, des actions de soutien hors du site seront nécessaires.

➔ En fonction de la persistance d'un impact négatif sur l'économie agricole, des mesures de compensation pourront être nécessaires.

La séquence ERC du projet de Belle Etoile en cours d'approfondissement et de construction

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE



Présentation de la séquence ERC

Rappel de l'économie agricole de référence de de l'état initial

110 197 €/an de valeur ajoutée dont 6,5 ha en maraichage et 11,3 ha en grandes cultures

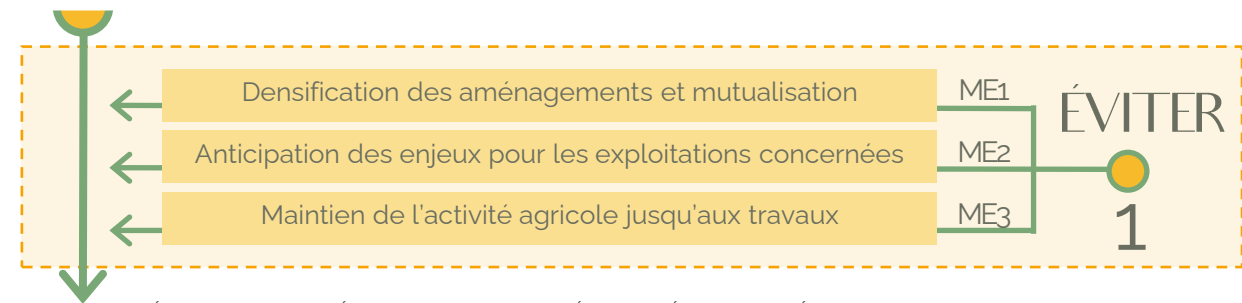
MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Anticipation et limitation de la consommation d'espaces

Dans le cadre de la prise en compte des enjeux agricoles soulevés par le projet d'aménagement de Belle Etoile, plusieurs pistes de mesures d'évitement et de réduction ont été proposées.

A ce jour, les mesures n'ont pas été approfondies.

EFFETS NÉGATIFS DU PROJET



IMPACTS NÉGATIFS RÉSIDUELS NI ÉVITÉS NI RÉDUITS

ME 1 : densification des aménagements et mutualisation des équipements

Dans le cadre de la loi n°2021-1104 dite « loi Climat et Résilience » du 22 août 2021, qui a créé l'article L. 300-1-1 du code de l'urbanisme, devront faire l'objet d'une étude d'optimisation de la densité des constructions au même titre que l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables, les actions ou opérations d'aménagement soumises à évaluation environnementale.

Ainsi le Cahier des Prescriptions de l'opération imposera d'optimiser l'usage du foncier en vue d'une densification des occupations ; cela se traduira par une verticalité sur les bâtiments tertiaires associés aux ateliers industriels avec des bâtiments en R+1 minimum, des stationnements en rez-de-chaussée, une compacité des bâtiments, et réservera un foncier pour accueillir éventuellement un parking silo qui répondrait aux besoins d'extension des entreprises sur leurs poches de stationnements.

PERTES EVITEES POUR L'ECONOMIE AGRICOLE

Une limitation de l'étalement du projet permet d'affecter des surfaces supplémentaires.

Estimation des surfaces non affectées par cette mesure non disponible.

ME : anticipation des enjeux pour les exploitations concernées et maintien de l'activité agricole jusqu'aux travaux de commercialisation

Les échanges avec les prospecteurs ont permis de progressivement arrêter les productions sur les parcelles concernées limitant les effets sur les exploitations à titre individuel et permettant de rechercher des solutions alternatives. Un maintien suivant le volontariat des exploitants a été permis jusqu'au lancement du diagnostic archéologique.

Une réflexion sur le maintien d'une activité agricole sur les emprises non viabilisées durant les années avant leur commercialisation a été proposée mais n'a pu être approfondie à ce jour.

PERTES EVITEES POUR L'ECONOMIE AGRICOLE

MESURE NON APPROFONDIE A CE JOUR

MR : mise en place d'un partenariat avec le CTIFL (réunion le 09/09/2022)

Le centre du CTIFL se trouve en limite immédiate du projet d'aménagement, les premiers échanges montraient des propositions de mise à disposition de parcelles dans le cadre des recherches en cours.

A ce jour, il n'a pas été possible d'approfondir le partenariat éventuel avec le CTIFL mais des réflexions sur une

PERTES EVITEES OU REDUITE POUR L'ECONOMIE AGRICOLE

MESURE EN COURS D'APPROFONDISSEMENTS

MR : intégration d'un point de vente des productions agricoles ou d'un outil de transformation

Dans le cadre de l'aménagement de Belle Etoile, il a été proposé de soutenir les filières agricoles via la valorisation des productions locales à travers la commercialisation ou la transformation de ces dernières.

A ce jour, il n'a pas été possible d'approfondir le soutien des filières de commercialisation ou de transformation des productions locales dans le cadre de l'aménagement Belle Etoile.

PERTES EVITEES OU REDUITE POUR L'ECONOMIE AGRICOLE

MESURE NON RETENUE A CE JOUR

A noter que d'autres pistes de mesures de réduction comme la valorisation des bio-matériaux, de chaufferies biomasse contractualisées avec les exploitations agricoles ont été étudiées mais non retenues dans le cadre du projet.

INCIDENCES POSITIVES ET NÉGATIVES DU PROJET

- Effets cumulés avec d'autres projets
- Analyse des incidences sur l'économie agricole
- Bilan des impacts du projet

03b

EFFETS CUMULÉS AVEC D'AUTRES PROJETS

Projets susceptibles de consommer de l'espace agricole

D'après les documents de planification, plusieurs projets sont susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le présent projet d'aménagement de Belle Etoile.

L'articulation des différentes séquences ERC agricoles devront, elles aussi, cumuler leurs actions sur l'économie agricole

D'autres zones ouvertes à l'urbanisation sur le territoire

D'après les documents de planification, plusieurs zones à urbaniser sont recensées dans le voisinage du projet et sont susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le projet de Belle Etoile. Environ 60 ha de surfaces agricoles supplémentaires sont recensées.

Lorsque les projets sont soumis à la réalisation d'une étude préalable agricole, une séquence Eviter, Réduire ou des mesures de compensation agricole collective devront être proposées. Ces dernières devront s'articuler en cohérence avec celles du projet de Belle Etoile.

Ramené sur la période de 12 ans, **le rythme annuel de consommation de foncier se traduit par une surface maximale de 1 000 ha de nouvelles terres consommées d'ici 2030** (au lieu de 2 000 ha si le rythme observé du scénario fil de l'eau pendant la période 2004-2014 était poursuivi). Au regard de l'occupation des sols en 2014 (base de données départementale BD MOS) et du projet spatial de la métropole, **ce sont environ 756 ha d'espaces naturels et agricoles qui pourraient être consommés à l'horizon 2030 par l'urbanisation.**

- » Soit à court/moyen terme : sur les 451 ha de zones d'urbanisation à court/moyen terme seule une partie (**environ 280 ha**) nécessitera l'artificialisation nouvelle d'espaces agricoles naturels et forestiers (futurs zones d'extensions étant déjà artificialisés en 2014) ;
- » Soit à long terme : les déclinaisons territoriales du PADD identifient les principales zones de développement en extension à long terme qui représentent **environ 524 ha**. Cependant, comme pour les zones à court terme, cette ouverture à l'urbanisation concerne également des terrains déjà artificialisés (pour 100 ha environ).

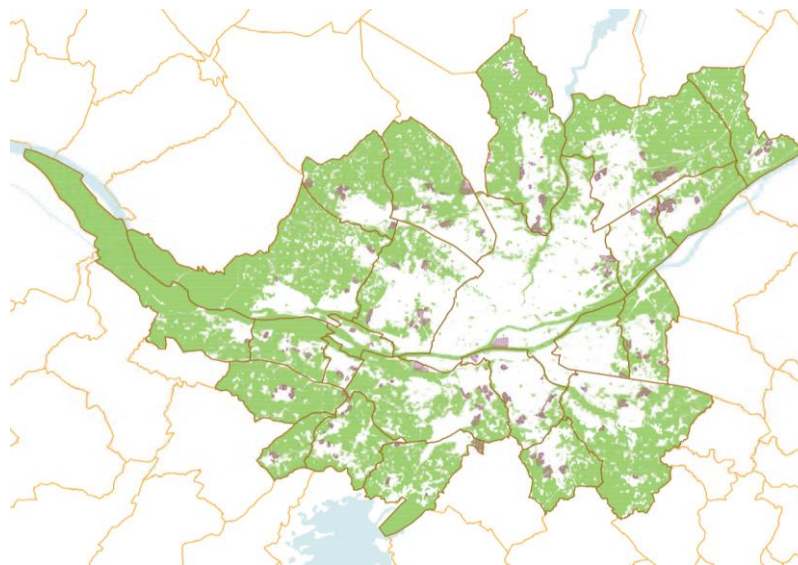
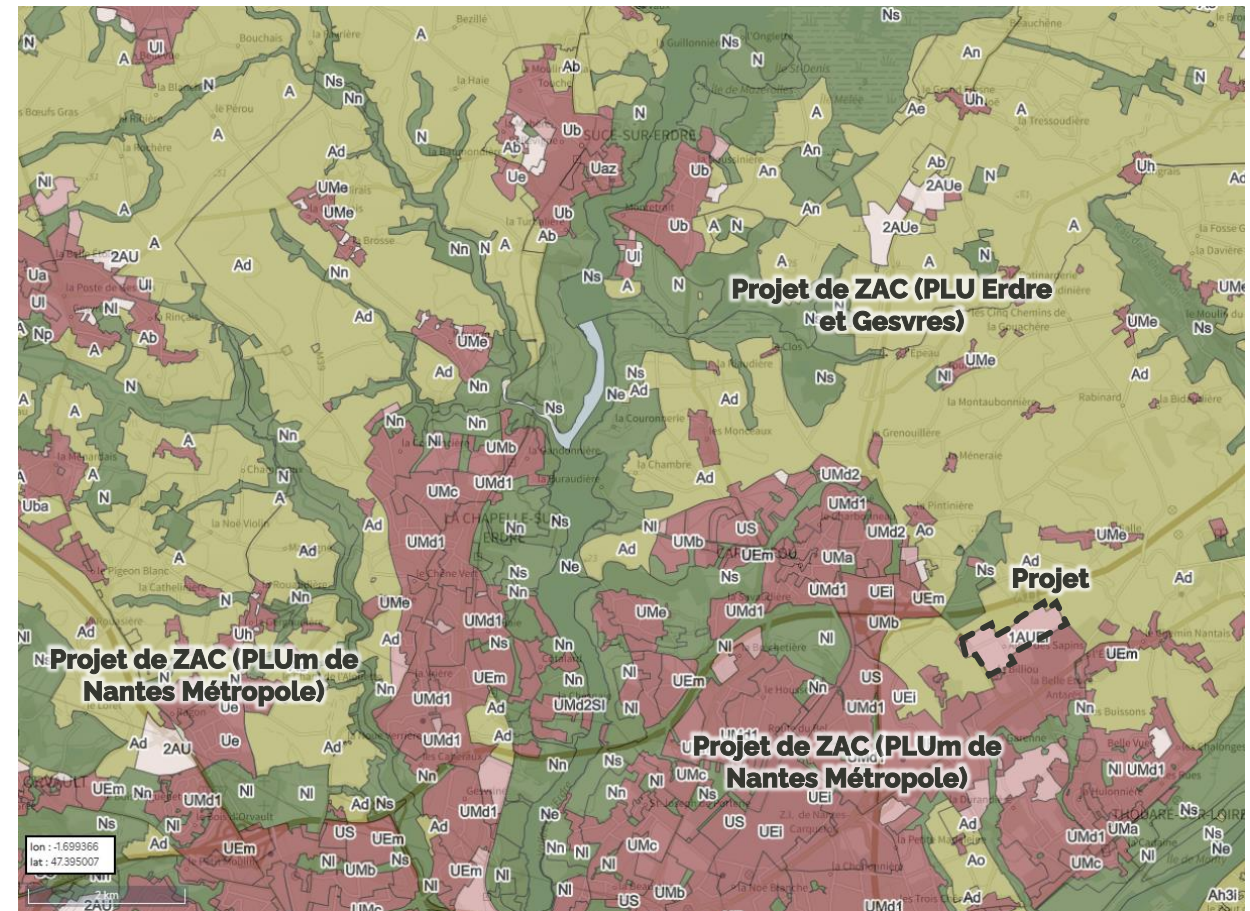
Les projets connus susceptibles d'avoir des effets cumulés

D'après l'étude d'impact environnemental, plusieurs projets sont recensés comme ayant fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale par les services de l'État. Parmi ces projets sont notés :

- » Aménagement de la ZAC de Maison Neuve 2 sur 49 ha
- » Hors surfaces agricoles : la zone d'aménagement concerté (ZAC) projet global Nantes Nord (44) sur un périmètre couvre 81,6 ha et la ZAC sur le site « Champ de Manœuvre » sur 50 ha

Mesures de compensation environnementales (MCE)

A ce jour, aucune mesure de compensation écologique sur des surfaces agricoles n'ont été engagées dans le cadre du projet de Belle Etoile.



Documents de planification

Source : Géoportail de l'urbanisme

- Zones urbaines
- Zones agricoles
- Zones naturelles
- Zones à urbaniser

Les zones à urbaniser sont susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le projet d'aménagement de Belle Etoile.

Plusieurs zones sont recensées sur des surfaces agricoles à hauteur de 60 ha environ.

Surfaces potentielles d'effets cumulés

Environ 60 ha de zones AU

Actuellement valorisées par des activités agricoles

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur les surfaces agricoles et la fonctionnalité

Perte de 31,5 ha de SAU, dont 6,5 ha en valorisation maraîchère et 11,3 ha de Grandes cultures

Principaux impacts recensés sur les surfaces agricoles

- » L'impact le plus rapidement estimable concerne la perte par la consommation définitive de surfaces agricoles destinées à l'exploitation agricole sur le territoire : ici, c'est un total de 31,5 ha de surfaces agricoles initialement destiné à des productions maraîchères qui est perdu. Sur ces 31,5ha, 6,5ha sont encore en activité et 11,3 ha ne sont actuellement plus valorisés, en anticipation de la réalisation du projet (potentiel maraîcher)
- » La perte de chemins d'exploitation ou de point d'accès va conditionner les circulations agricoles sur le site mais aussi sur les parcelles pouvant mutualiser les circulations
- » Le morcellement et l'enclavement des parcelles voisines sont également accentués par le projet et peuvent causer une perte de fonctionnalité de l'espace agricole
- » De même, l'accès aux organismes de la filière peut impacter durablement la valeur ajoutée générée par l'allongement des temps de transport, la perte d'une transformation locale, la fermeture d'organisme de transformation ou de collecte.
- » Les ZNT autour des projets peuvent venir impacter des surfaces supplémentaires
- » La force de la pression foncière induit des difficultés pour les agriculteurs à accéder au foncier mais aussi témoigner d'une perte toujours plus importante de surfaces.

Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- » La perte définitive de surfaces agricoles
- » Le mitage et le morcellement de l'espace agricole avec l'enclavement des surfaces agricoles à proximité du projet et à l'ouest du projet

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux et une carte en page suivante les localise.

Impacts positifs et mesures envisageables

Aucun impact positif du projet n'est noté.

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet :

- » Des pistes ont été évoquées mais non approfondies à ce jour



Incidence du projet sur les surfaces agricoles exploitables

Analyse des impacts du projet

Source : CETIAC

Incidences sur les surfaces agricoles	Force de l'incidence
Surfaces consommées	Consommation de 31,5 ha de surfaces agricoles initialement destiné à des productions maraîchères, dont 6,5ha encore en activité et 11,3 ha actuellement plus valorisés, en anticipation de la réalisation du projet (potentiel maraîcher)
Surface agricole temporairement occupées	NC
Circulations agricoles	Risque d'augmentation des circulations autres qu'agricoles sur les voies d'accès aux parcelles restantes
Morcellement et enclavement	Morcellement d'une parcelle agricole et enclavement fort de 2 parcelles à proximité du projet ainsi que de l'ilot agricole à l'ouest du projet
Accès aux parcelles	Modification des accès aux parcelles en phase chantier
Accès aux organismes	Possibles difficultés d'accès aux organismes pour les parcelles situées à l'ouest du projet
ZNT	A définir, impact possible
Pression foncière	La pression foncière est très forte sur le secteur en raison de la proximité de l'urbanisation de la métropole nantaise ; les surfaces agricoles sont très recherchées sur Carquefou et plus globalement sur le périmètre ; la spéculation et la rétention foncière est importante, à l'image de l'emprise du projet

Impact positif

Impact nul

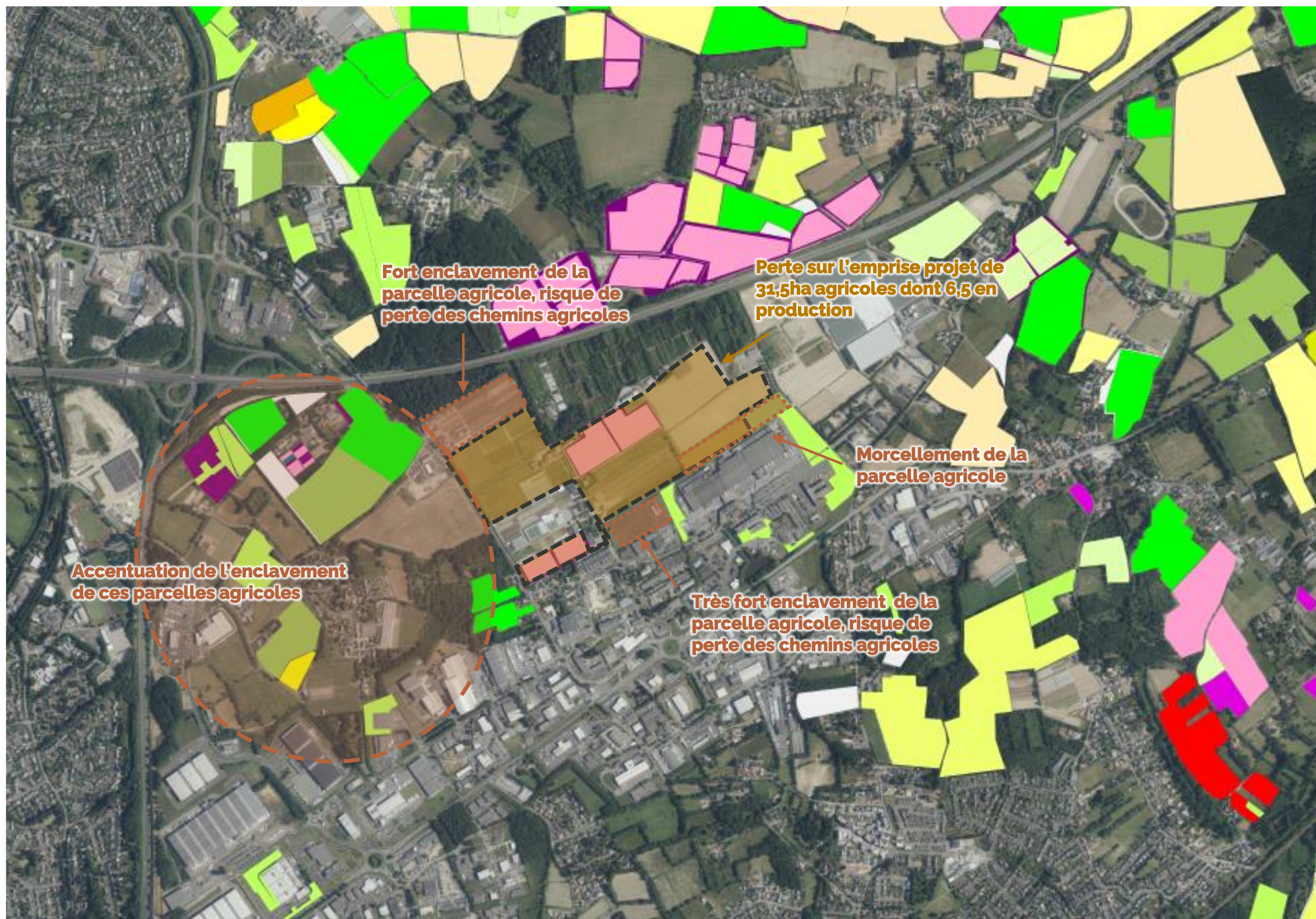
Impact faible

Impact moyen

Impact fort

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur les surfaces agricoles et la fonctionnalité



Analyse des impacts sur la fonctionnalité agricole

Source : CETIAC

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur les exploitations et l'emploi des filières

Incidence du projet sur les agriculteurs
et les exploitations agricoles

Perte de 7,8 emplois sur la filière maraichère ; blocage de la transmission de 2 exploitations maraichères

Principaux impacts recensés sur les exploitations agricoles

- » Le projet peut induire la diminution du nombre d'exploitations sur le territoire et donc les capacités de valorisation des surfaces agricoles du territoire
- » Et/ou le nombre d'emplois sur la filière dans son ensemble (salarié des abattoirs, des unités de conditionnement...) et donc la capacité de transformation ou de commercialisation des productions
- » Le projet peut également empêcher l'installation ou la transmission des exploitations agricoles du territoire par manque de perspectives ou par perte de viabilité économique de la reprise.

Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- » La perte d'emplois sur la filière

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

Impacts positifs et mesures envisageables

Aucun impact positif du projet n'est noté.

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet :

- » Des pistes ont été évoquées mais non approfondies à ce jour



Analyse des impacts
du projet

Source : CETIAC

Incidences sur les exploitations	Force de l'incidence
Nombre d'exploitations concernées	2 exploitations maraichères sont concernées par le projet et 2 anciennes exploitations aujourd'hui à la retraite et concernées sur une grande partie de leur SAU (10%, 2/3, 100% de la SAU) ;
Emplois perdus sur la filière	Concernant la filière des maraichers nantais, 1ha crée 1,2 emplois sur l'ensemble de la filière. Ainsi, la perte de 6,5ha engendre la perte de 7,8 emplois sur la filière. La perte d'emploi potentiel sur les 25 ha non en activité est de 30 emplois potentiels
Incidences sur les dynamiques d'installation/transmission	Le projet et la rétention foncière associée a empêché la transmission des parcelles agricoles des exploitations agricoles concernées parties à la retraite Ou empêché la consolidation d'exploitation(s) agricole(s) voisine(s)

Impact positif

Impact nul

Impact faible

Impact moyen

Impact fort

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur les la production alimentaire du territoire

Incidence du projet sur l'alimentation du territoire

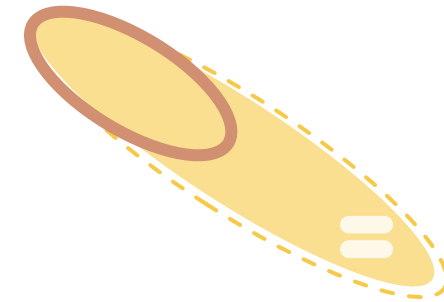
Diminution de la production alimentaire d'environ 175t de légumes/an

Principaux impacts recensés sur la production alimentaire

- » Le projet induit la perte de produit alimentaire, ici des légumes (mâche, poireau, radis...)
- » Diminution de l'autonomie alimentaire du territoire par diminution des couvertures en production légumière sur le territoire
- » Pas de diminution des productions commercialisées en circuits courts

Analyse des impacts du projet

Source : CETIAC



Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- » La perte de productions maraichères sur le territoire et d'autonomie alimentaire (sur les 6,5 ha en production, perte de 175t/an de légumes, soit la consommation de 2700 personnes)

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

Impacts positifs et mesures envisageables

Aucun impact positif du projet n'est noté.

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet :

- » Des pistes ont été évoquées mais non approfondies à ce jour

Incidences sur la production alimentaire locale	Force de l'incidence
Perte de produit alimentaire	Perte de 175 tonnes de légumes par an (donnée moyenne utilisée: rendements plein champ de 27t/ha/an) ; perte d'un potentiel de production de 675 t/an sur les 25ha non exploités
Diminution de l'autonomie alimentaire du territoire	Diminution de l'autonomie alimentaire théorique du territoire : perte effective de la consommation en légumes de 2700 personnes (sur les 6,5 ha en production) ; perte supplémentaire d'un potentiel de 10 500 personnes alimentées en légumes sur les 25ha non exploités (sur la base de la consommation 2020 des français)
Diminution des productions commercialisées en circuits courts	Pas d'impact car pas de production en circuits courts sur l'emprise du projet ; perte d'un potentiel

Impact positif

Impact nul

Impact faible

Impact moyen

Impact fort

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur la durabilité de l'activité agricole

Incidence du projet sur la durabilité du système agricole

Pas de perte de surfaces en AB

Principaux impacts recensés sur la durabilité de l'activité

- » Pas de pertes de surfaces engagées dans une certification environnementale (HVE, AB) et donc de ralentissement des démarches de protection des ressources
- » Suppression de surfaces en SIE
- » Pas d'incidence sur la gestion de l'eau en lien avec les productions agricoles et donc de diminution des performances des exploitations ou limitations fortes quant aux perspectives de production
- » Amélioration probable du risques de pollutions des ressources par diminution de l'usage d'intrants sur l'emprise du projet

Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- » La perte de surfaces en SIE

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

Impacts positifs et mesures envisageables

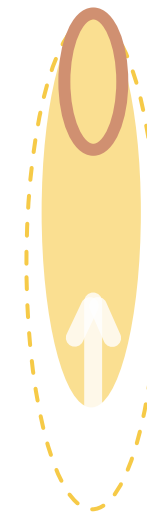
Un impact positif est noté sur la diminution des produits phytosanitaires en lien avec les cultures maraichères.

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet :

- » Des pistes ont été évoquées mais non approfondies à ce jour

Analyse des impacts du projet

Source : CETIAC



Incidences sur la durabilité	Force de l'incidence
Surfaces AB/HVE perdues	Pas de surfaces AB/HVE perdues
Suppression de haies, boisements, SIE	Suppression de surfaces en SIE autour des productions maraichères
Incidence sur la ressource en eau	Pas d'incidence notée en lien avec l'activité agricole
Risques de pollutions des ressources	Diminution d'utilisation de produits phytosanitaires potentiellement polluants (en lien avec la diminution de la production agricole)

Impact positif

Impact nul

Impact faible

Impact moyen

Impact fort

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur le potentiel de production

Incidence du projet sur le potentiel de production

Perte de surfaces à bon potentiel maraîcher, irriguées ; blocage de la dynamique des exploitations agricoles

Principaux impacts recensés sur le potentiel de production

- » Perte de surfaces aux bonnes aptitudes agronomiques pour les productions maraîchères par rapport à d'autres secteurs du périmètre élargi
- » Pertes de surfaces irriguées dont les investissements sont coûteux et conditionnent la rentabilité/performance de l'activité agricole
- » La projet diminue les possibilités de rotation sur les parcelles restantes des exploitations agricoles, ce qui peut dégrader les conditions de travail ou les capacités de production
- » Serres tunnels existantes sur une partie des surfaces actuellement hors des 6,5ha
- » Arrêt des projets en cours par manque de perspectives ou de rentabilité sans les surfaces et modification des capacités d'évolution, de développement des exploitations, notamment blocage des possibilités de transmission des 2 exploitations maraîchères parties à la retraite

Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Les enjeux les plus forts sont :

- » La perte de surfaces agricoles aux bonnes aptitudes maraîchères
- » Le blocage des dynamiques agricoles des exploitations agricoles concernées

Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

Impacts positifs et mesures envisageables

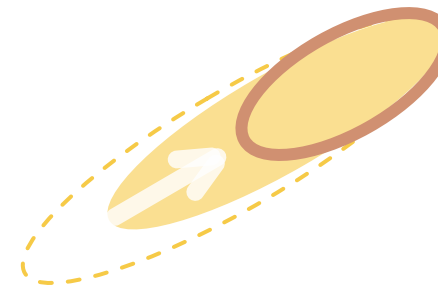
Aucun impact positif du projet n'est noté.

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet :

- » Des pistes ont été évoquées mais non approfondies à ce jour

Analyse des impacts du projet

Source : CETIAC



Incidences sur le potentiel de production	Force de l'incidence
Perte de surfaces aux bonnes aptitudes agronomiques	Perte de 23,4 ha de surfaces agricoles travaillées pour la production maraîchère
Perte de surfaces irriguées ou drainées	Perte de surfaces irriguées
Perturbation des assolements et/ou mutation du système de production	Diminution des possibilités de rotation maraîchère pour l'exploitation agricole en activité concernée
Présence d'investissements non amortis	Serres tunnels existantes sur une partie des surfaces actuellement hors des 6,5ha non déclarés
Arrêt des projets en cours	Non exploitation d'une partie des parcelles du site en anticipation de son aménagement
Modification des capacités d'évolution, de développement	Perte de surfaces pour l'exploitation agricole en activité, modifiant sa trajectoire d'évolution Blocage de la transmission des 2 autres exploitations agricoles maraîchères parties à la retraite

Impact positif

Impact nul

Impact faible

Impact moyen

Impact fort

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur la valeur ajoutée des filières agricoles

Incidence du projet sur la valeur ajoutée du territoire

Perte de 110 197 €/an de VA
Soit 100% par rapport à l'état initial

Principaux impacts recensés sur la valeur ajoutée

- » Perte de la valeur ajoutée de référence sur 6,5ha (forte valeur ajoutée /ha)
- » Pas de perte de production labellisées (mais productions tout de même à forte valeur ajoutée)
- » Pas de fragilisation des opérateurs de la filière
- » Pas d'incidences sur des activités agro-touristiques
- » Freins aux investissements agricoles des exploitations agricoles concernées

Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

L'enjeu le plus fort est :

- » La perte de productions à forte valeur ajoutée

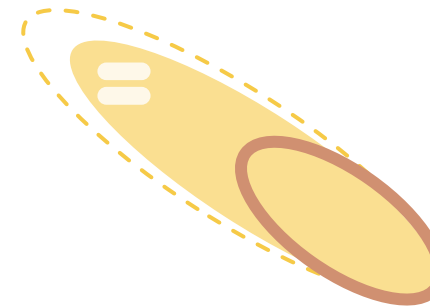
Le tableau ci-contre synthétise la force des enjeux

Impacts positifs et mesures envisageables

Aucun impact positif du projet n'est noté.

Les mesures envisageables pour limiter les impacts du projet :

- » Des pistes ont été évoquées mais non approfondies à ce jour



Analyse des impacts du projet

Source : CETIAC

Incidences sur la valeur ajoutée	Force de l'incidence
Perte de valeur ajoutée sur la filière agricole	Perte de productions à forte valeur ajoutée
Perte de production labellisées	Pas de productions labellisées concernées
Fragilisation d'un opérateur de la filière	Pas de fragilisation des organisations de producteurs concernées en raison de leur dimension économique importante
Incidences sur les activités agro-touristiques	Pas d'activités agro-touristiques concernées
Freins aux investissements agricoles	Frein pour les exploitations agricoles concernées mais pas sur le territoire

BILAN DES IMPACTS DU PROJET

Synthèse des différentes incidences sur l'économie agricole

31,5 ha de SAU dont 6,5ha en maraichage ; 110 197 €/an de VA ; 100% de perte

Incidences sur les surfaces agricoles	Force de l'incidence
Surfaces consommées	Consommation de 31,5 ha de surfaces agricoles initialement destiné à des productions maraichères, dont 6,5ha encore en activité et 11,3ha actuellement plus valorisés (grandes cultures)
Circulations agricoles	Risque d'augmentation des circulations autres qu'agricoles sur les voies d'accès aux parcelles restantes
Mitage et morcellement	Morcellement d'une parcelle agricole et enclavement fort de 2 parcelles à proximité du projet ainsi que de l'ilot agricole à l'ouest du projet
Accès aux parcelles	Modification des accès aux parcelles en phase chantier
Accès aux organismes	Possibles difficultés d'accès aux organismes pour les parcelles situées à l'ouest du projet
ZNT	A définir, impact possible
Pression foncière	Pression et spéculation foncière très forte

Incidences sur les exploitations	Force de l'incidence
Nombre d'exploitations concernées	2 exploitations maraichères sont concernées par le projet et 2 anciennes exploitations aujourd'hui à la retraite et concernées sur une grande partie de leur SAU (10%, 2/3, 100% de la SAU) ;
Emplois perdus sur la filière	Perte de 7,8 emplois sur la filière (perte potentielle de 30 emplois sur les 25 ha non en activité)
Incidences sur les dynamiques d'installation/transmission	Blocage de la transmission des exploitations agricoles

Incidences sur la production alimentaire locale	Force de l'incidence
Perte de produit alimentaire	Perte de 175 tonnes de légumes par an sur les 6,5 ha en production
Diminution de l'autonomie alimentaire du territoire	Perte effective de la consommation en légumes de 2700 personnes (sur les 6,5 ha en production)
Diminution des productions commercialisées en circuits courts	Pas d'impact car pas de production en circuits courts ; perte d'un potentiel

Incidences sur la durabilité	Force de l'incidence
Surfaces AB/HVE perdues	Pas de surfaces AB/HVE perdues
Suppression de haies, boisements, SIE	Suppression de surfaces en SIE autour des productions maraichères
Incidence sur la ressource en eau	Pas d'incidence notée en lien avec l'activité agricole
Risques de pollutions des ressources	Diminution d'utilisation de produits phytosanitaires potentiellement polluants

Incidences sur le potentiel de production	Force de l'incidence
Perte de surfaces aux bonnes aptitudes agronomiques	Perte de 23,4 ha de surfaces agricoles travaillées pour la production maraichère
Perte de surfaces irriguées ou drainées	Perte de surfaces irriguées
Perturbation des assolements et/ou mutation du système de production	Diminution des possibilités de rotation maraichère pour l'exploitation agricole en activité concernée
Présence d'investissements non amortis	Serres tunnels existantes sur une partie des surfaces actuellement hors des 6,5ha non déclarés
Arrêt des projets en cours	Non exploitation d'une partie des parcelles du site en anticipation de son aménagement
Modification des capacités d'évolution, de développement	Perte de surfaces pour l'exploitation agricole en activité, modifiant sa trajectoire d'évolution ; Blocage de la transmission des 2 autres exploitations agricoles maraichères parties à la retraite

Incidences sur la valeur ajoutée	Force de l'incidence
Perte de VA sur la filière agricole	Perte de productions à forte valeur ajoutée
Perte de production labellisées	Pas de productions labellisées concernées
Fragilisation d'un opérateur de la filière	Pas de fragilisation des organisations de producteurs concernées (dimension économique importante)
Incidences sur les activités agro-touristiques	Pas d'activités agro-touristiques concernées mais peut participer à la perte de l'identité du territoire
Freins aux investissements agricoles	Frein pour les exploitations agricoles concernées mais pas sur le territoire

Impact positif Impact nul Impact faible Impact moyen Impact fort



Des mesures de compensation agricole collective sont nécessaires

MESURES DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

- Compensation agricole collective
- Recherche des mesures de compensation
- Choix des mesures de compensation
- Mesure de compensation agricole collective
- Mise en place et suivi des mesures
- Conclusions des mesures ERC agricole du projet

03 c

COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

La méthodologie voulue par le Décret

Les mesures de compensation collectives doivent bénéficier à au moins deux exploitations. Les compensations collectives sur le territoire sont recherchées en priorité, et concertées au niveau local, en cohérence avec le territoire et proportionnées avec le projet. Dans la mesure où des compensations directes situées sur le territoire même du projet ne peuvent pas toujours être proposées, la compensation indirecte via une participation financière peut également être envisagée. Cependant, ce type de compensation doit intervenir dans un second temps, si aucun projet de compensation directe à la hauteur des impacts n'a pu être trouvé. La compensation financière peut également venir en complément si les mesures directes envisagées sont nettement inférieures à l'évaluation financière des impacts sur l'économie agricole du territoire.

Les pistes de mesures de compensation agricole collective

Afin de soutenir des projets sources de valeur ajoutée pour les filières agricoles différentes propositions de compensation collectives sont évoquées :

Aides aux investissements liés à la production primaire

Incitation à engager de nouveaux investissements pour maintenir ou reconverter une activité. La possibilité d'investissements collectifs est prévue.



Promotion des produits agricoles

Soutien à la relance de la notoriété d'une production, création de circuits courts. Donner une nouvelle dynamique à la production impactée par le projet.



Transformation et commercialisation de produits agricoles

Augmenter localement la plus-value des productions affectées par le projet.



Conseil pour les PME dans le secteur agricole

Appui à la compétitivité et à l'innovation, à la viabilité économique et environnementale visant à renforcer l'ancrage local des exploitations.



Recherche et développement dans les secteurs agricoles

Aide allouée à un organisme de recherche. Recherche de nouveaux débouchés pour une filière spécialisée, affectée par une réduction foncière.



Transfert de connaissance et actions d'information

Aide à la formation professionnelle et l'acquisition de compétences, des projets de démonstration liés à des investissements ou des visites d'exploitations.



Systemes de qualité

Répondre par la montée en gamme à la perte de la quantité produite en raison d'une réduction foncière.



Aides à finalité régionale

Incitation à la diversification d'une entreprise existante.



Aides à la formation en entreprise, hors secteur agricole

Accompagner l'adaptation à l'emploi dans le cadre d'un projet bénéficiant d'une aide régionale.



Infrastructures locales

Amélioration de l'environnement des entreprises et des consommateurs.



COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Les partis pris du projet

Dans le cadre du présent projet, plusieurs pistes de mesures de compensation collective ont été avancées. Afin de juger de leur pertinence sur le territoire différents choix ont été pris :

Les mesures de compensation collective devront **avoir des retombées économiques les plus directes possibles sur le territoire**. L'abondement d'un fond de compensation ne sera réalisé qu'en dernier recours. La participation directe du maître d'ouvrage à la création de valeur ajoutée agricole sur le territoire sera d'abord privilégiée. De même, les actions les plus locales possibles seront favorisées.

Les mesures de compensation collective seront, autant que possible, **ciblées sur les filières concernées par les pertes économiques**. Favoriser une production agricole non impactée par rapport à une filière directement concernée peut être source de tensions sur le territoire et être difficilement justifiable auprès de la profession agricole. Les mesures chercheront de façon privilégiée à recréer de la valeur ajoutée agricole sur la filière qui en perdra dans un premier temps par la mise en place du projet.

Les mesures de compensation collective devront être **mises en place le plus rapidement possible et garantir la mise en place d'un suivi**. La mise en place de la mesure de compensation peut nécessiter plusieurs années avant de recréer de la valeur ajoutée agricole. C'est autant de valeur perdue dès le lancement des travaux et la perte définitive de foncier. Une mesure sera favorisée par rapport à une autre si elle permet de créer de la valeur ajoutée agricole plus rapidement qu'une autre et si son suivi est garanti. Autrement dit, les projets déjà connus lors de la réalisation de l'étude préalable agricole et dont les caractéristiques économiques et temporelles sont connues seront privilégiés par rapport à des projets nécessitant des années supplémentaires de développement.

Les mesures de compensation collective concerneront des **projets portés par au moins deux agriculteurs locaux** ayant des retombées économiques sur le territoire. Les projets devront être suffisamment avancés pour connaître ou au moins estimer le taux de valeur ajoutée créé par leur mise en place. C'est un point nécessaire pour estimer la bonne proportionnalité de la mesure de compensation au regard des pertes économiques évaluées sur la filière.

Les mesures de compensation collective **concerneront des projets ayant des difficultés à trouver suffisamment de fonds propres pour le business plan**. Les mesures de compensation ont pour vocation de servir d'effet levier significatif à des projets agricoles longs et difficiles à développer. Les investissements par le maître d'ouvrage devra avoir une réelle action sur la sortie du projet.

Les mesures de compensation se feront dans **le respect de la réglementation européenne répondant aux régimes d'aides européens sur l'attribution d'argent public**. Le financement de projets privés par l'argent public n'est pas autorisé par l'union européenne sauf dans certains cas et suivant certaines règles très précises (libre concurrence et protectionnisme économique). Le taux de financement public ne peut dépasser un pourcentage du financement total du projet. Autrement dit une mesure de compensation agricole collective ne pourra financer à 100% un projet agricole sur le territoire. Les agriculteurs locaux devront donc être les principaux investisseurs des projets. Dans le cas de mesures de compensation agricole collective provenant de financements publics, c'est un point pouvant fortement bloquer la mise en place des mesures si le dynamisme agricole local ne permet pas aux agriculteurs d'investir.

RECHERCHE DES MESURES DE COMPENSATION

En fonction des enjeux de l'économie agricole du territoire

Au regard des enjeux du territoire et des effets du projet, plusieurs mesures de compensation agricole collective sont envisageables. La pertinence est issue des échanges réalisés avec les acteurs du territoire, des initiatives et dynamiques locales, des besoins des exploitants et des filières. Aussi le processus de sélection et d'approfondissement des mesures de compensation agricole collective sont détaillés en suivant afin d'aboutir à des engagements précis et une mise en œuvre des actions de soutien.

Création de valeur ajoutée sur le territoire

Mesure de compensation envisageable	Pertinence
Investissements dans des équipements collectifs et productifs (ex : CUMA)	++
Mise en place d'un point de vente direct collectif	++
Création d'ateliers de transformation collectif	+++
Accompagnement à la diversification des productions	+

Maintien du potentiel de production

Mesure de compensation envisageable	Pertinence
Développement ou renouvellement du réseau d'irrigation	+++
Soutien d'un opérateur de la filière	+++
Garantie de débouchés (un outil collectif qui passerait un contrat de fourniture)	++

Durabilité du système agricole

Mesure de compensation envisageable	Pertinence
Production d'énergie renouvelables et économie circulaire (ex : Méthanisation)	+++
Soutenir les pratiques agroécologiques	++
Aire de lavage de matériel	+
Développement de filières en agriculture biologique (HVE, SME)	+++
Recherche, expérimentation, innovation	++

Maintien des surfaces agricoles exploitables

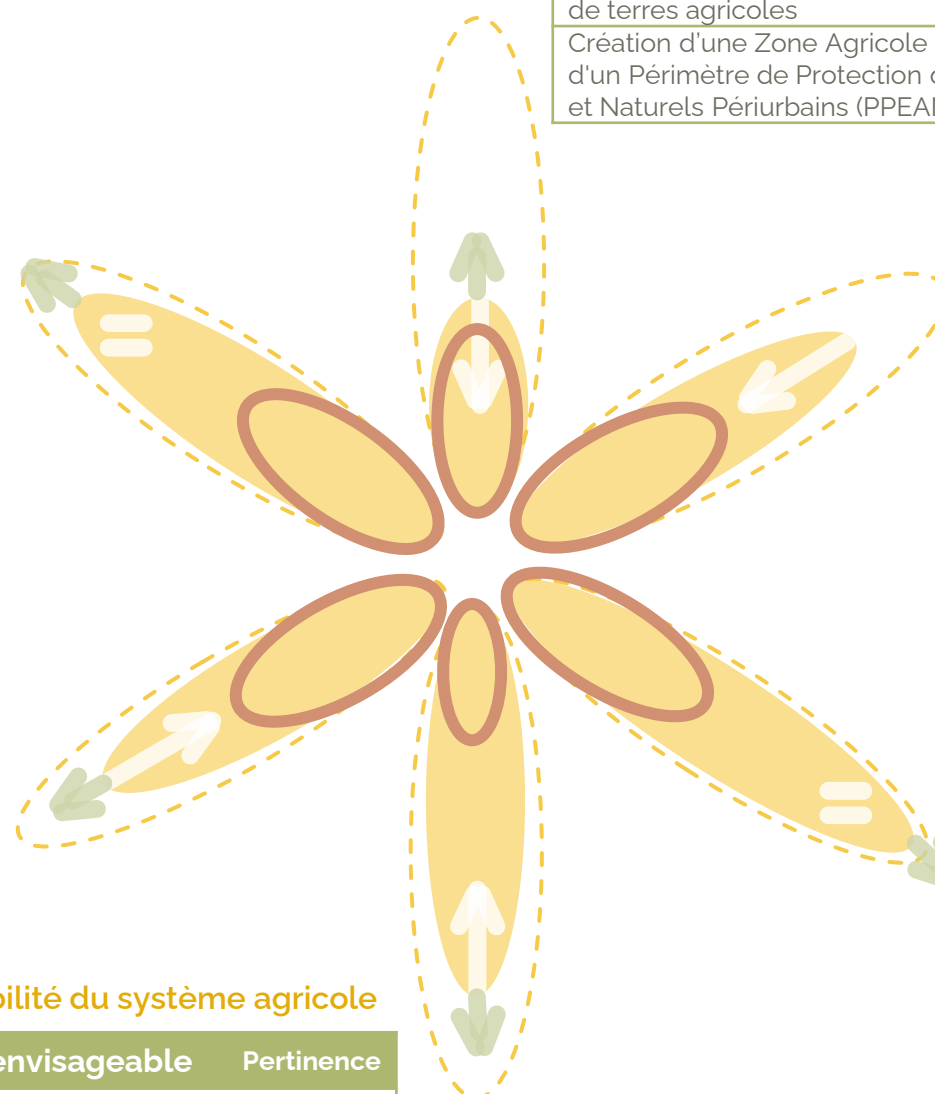
Mesure de compensation envisageable	Pertinence
Réhabilitation de terrains en friche.	+++
Restructuration, amélioration et échanges amiables de terres agricoles	++
Création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) ou d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)	+++

Maintien des agriculteurs valorisant les surfaces

Mesure de compensation envisageable	Pertinence
Anticipation foncière pour favoriser les installations et le maintien d'une densité d'exploitations agricole	++
Installation de nouvelle exploitation agricole à forte valeur ajoutée	++

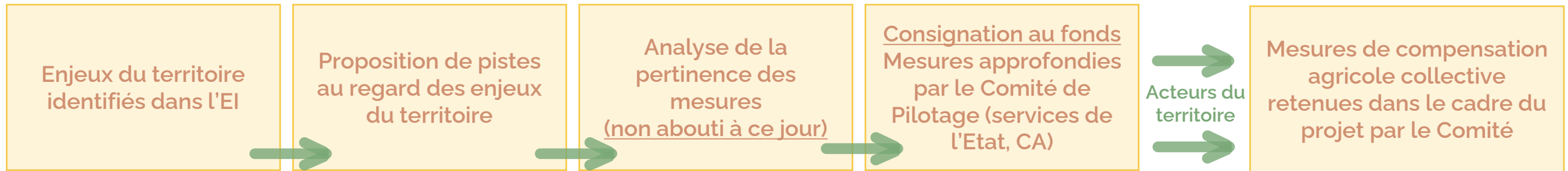
Adéquation du bassin de consommation et de la production

Mesure de compensation envisageable	Pertinence
Mise en place d'un projet agricole de territoire	+++
Soutien d'action de promotion d'une SIQO/filière	+
Financement d'animation locale	++



RECHERCHE DES MESURES DE COMPENSATION

Méthodologie mise en place



Les critères de pertinence des mesures de compensation étudiées

Plusieurs critères sont étudiés afin de trancher de la pertinence d'une mesure de compensation agricole collective pour le territoire, notamment :

- » L'intérêt collectif des acteurs concernés
- » La proximité de la mesure avec les filières impactées
- » La Faisabilité technique de la mesure
- » La concordance des calendriers entre l'arrivée des impacts et la mise en place de la mesure
- » Le coût et les outils de financement disponibles
- » La création de valeur ajoutée par la mesure



Proposer des actions pour répondre aux besoins des exploitants

Mise en œuvre et suivi

Process de sélection des mesures

Source : CETIAC

Compensation de 7 ans de valeur ajoutée de référence soit 771 379 €

Les mesures de compensation étudiées dans le cadre du projet mais non approfondies

Mesures	Intérêt collectif	Filières impactés	Faisabilité	Calendriers	Coûts	Création de VA	Retenue ?
Réhabilitation de terrains en friche	Maintien des surfaces agricoles exploitées	Toutes les filières potentiellement	Nantes Métropole met en place un gros effort d'animation	Déjà en cours mais résultats sur la durée (Terre de Liens)	Minimum 10 000 € par ha (irrigation notamment)	Création nette de VA	
ZAP/PENAP	Pérennisation de l'activité agricole	Toutes les filières	Très lourd à porter politiquement	Nécessite un gros effort des élus	Environ 100 000€	Pas de création mais une stabilisation	PENAP déjà existant au nord à étendre ?
Outils de commercialisation et transformation collectif	Initiatives types Kiosque Paysan Abattoir mobile par GAB44	Maraichage et élevage particulièrement	Nécessite des études d'opportunité et de faisabilité économique	Au moins 2 à 3 ans d'études amont	Participation aux investissements importants	Création nette de VA sur le territoire	
Irrigation collective	Nécessaire pour diversifier	Productions végétales	Enjeux forts	Rapide (surtout pour la modernisation)	Très coûteux (de l'ordre de 500 000€)	Augmentation de la production	Recyclage de l'eau de tomates
Energies renouvelables d'origine agricole	Valorisation des déchets et résidus	Valorisation des invendus et des résidus d'élevage	Beaucoup de freins à la méthanisation notamment	Sur des pas de temps de 5 à 7 ans (sur un nouveau projet)	Idem	Création de potentiel non valorisé sur la filière	Chaudières à bois hydrogène
AB/HVE/SME	Prise en compte des enjeux écologiques	Toutes les filières	Des efforts existants à soutenir	En cours sur le territoire	Environ 100 000€	Possible nouveaux débouchés pour le maraichage	Alternatives à l'étude (abris de protections, réduction intrants)
Projet agricole de territoire sur Nantes Métropole	Stratégie de compensation agricole sur le territoire	Toutes les filières	Nécessite un portage politique fort	Au moins 2 à 3 ans de mise en place	Environ 100 000€	Soutien et développement des filières	Mesure priorisée

Atout de la mesure envisagée

Critère neutre de la mesure envisagée

Limite de la mesure envisagée

MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

04

○ CETIAC conseil en compensation agricole

○ Méthodologie CETIAC

○ Bibliographie & Glossaire

○ Annexes

CETIAC, CONSEIL EN COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Etudes préalables agricoles, accompagnement à la construction des projets agricoles, suivi –

Depuis 2017, CETIAC vous propose une expertise pour la réalisation d'études préalables agricoles liées à la compensation agricole collective, qui nécessitent des compétences particulières : connaissance de l'économie agricole, compréhension des contextes locaux, connaissance des acteurs de l'agriculture.

L'équipe CETIAC

L'équipe de CETIAC est constituée d'ingénieurs agronomes capables d'apporter une expertise répondant aux enjeux de compensation agricole collective adaptée au territoire, aux ressources du territoire, aux usagers et à ces acteurs économiques.

Plus de 300 missions ont été réalisées en 3 ans et demi d'existence, sur tout le territoire national, dont plus de 50% pour des projets de parc photovoltaïque au sol.



Julie Seegers
Gérante de CETIAC

Margot Vanrenterghem
Consultante

Lise Watier
Consultante

Katiane Violin
Consultante

Guillaume Schmitt
Consultant

Baptiste Gervaise
Consultant

Thérèse Jacquet
Consultante

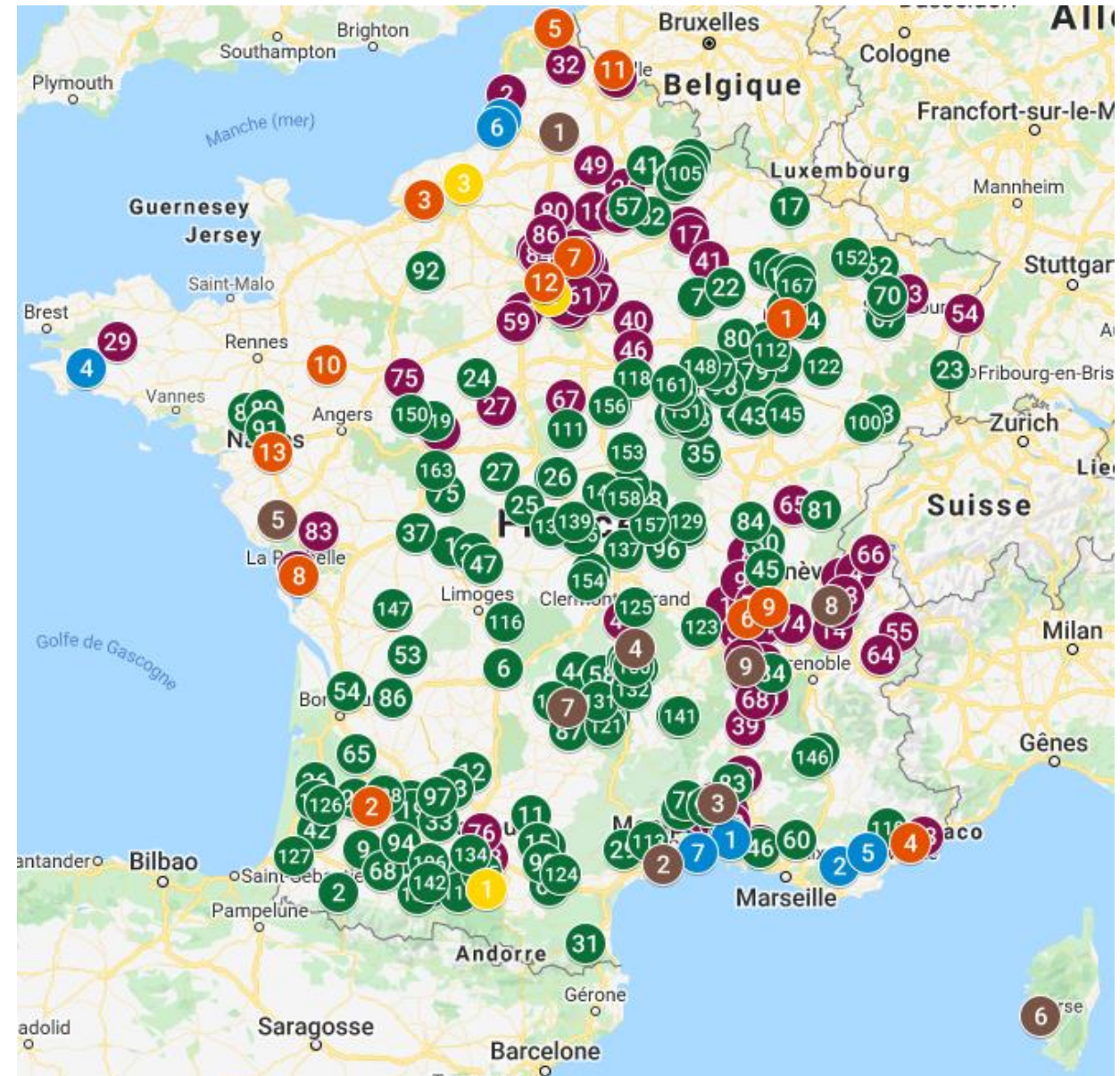
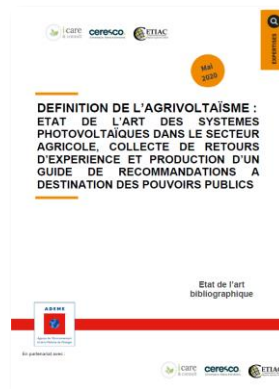
Un accompagnement sur mesure au dimensionnement des projets agricoles

En parallèle du volet réglementaire, CETIAC propose un accompagnement à la mise en place des projets agricoles sous panneaux photovoltaïques. Ce travail réalisé très en amont de l'instruction, permet d'étudier les possibles activités compatibles.

Chez CETIAC nous pensons qu'il n'y a pas d'agriculture sans agriculteur. Nous faisons donc le maximum pour mettre en relation et travailler avec les agriculteurs du secteur pour retenir et construire le projet agricole le plus pertinent pour le territoire comme pour les filières agricoles.

Mais aussi aux suivis de la mise en œuvre et sur le long terme

Une fois les autorisations accordées, le temps est alors à la mise en place effective et la concrétisation du projet agricole suivant les étapes proposées. CETIAC intervient sur les étapes de préparation de l'arrivée de l'agriculteur sur le secteur, afin de bien vérifier qu'aucun point bloquant ne vient contraindre le déroulé prévu et à adapter autant que nécessaire. Ce travail de mise en œuvre permet aussi de rendre les premiers comptes aux services instructeurs.



Interventions de CETIAC

Bordeaux (Aménagement) –
Vert (Energies renouvelables) –
Bleu (Gestion de l'Eau) –
Jaune (Réseaux)



Chiffres clés de CETIAC

350 EPA

Réalisées ou en cours de réalisation sur tout le territoire national

7 consultants spécialisés une présence sur toutes les régions

MÉTHODOLOGIE CETIAC

Une approche par la Valeur ajoutée de l'économie agricole

Pour estimer les impacts d'un projet, CETIAC a mis en place une méthodologie permettant de caractériser l'économie agricole initiale et d'analyser la perte ou le gain de cette valeur ajoutée de référence dans le cadre de la mise en place du projet. Le chiffrage est donc réalisé en plusieurs étapes.

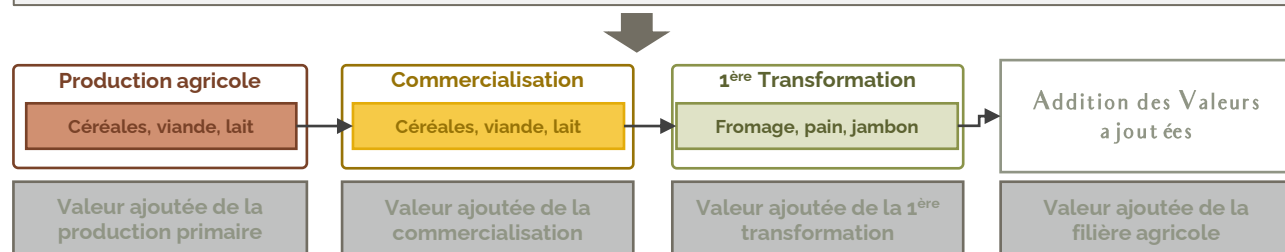
Ces dernières sont présentées ici

Méthodologie de chiffrage : la valeur ajoutée de référence

CETIAC a mis en place sa méthodologie de chiffrage des impacts du projet sur l'économie agricole d'après l'approche suivante :

- » Caractérisation bibliographique des filières et des opérateurs concernés, de leurs enjeux.
- » L'analyse de la production primaire est réalisée à partir des données de télédéclaration PAC (RPG) croisées par les données locales fournies par les agriculteurs (rendements) et des données de productions et de comptabilité des entreprises les plus locales possibles (RICA, instituts techniques et Chambres d'Agriculture)
- » Les opérateurs des filières concernées (commercialisation et 1^{ère} transformation) sont recensés via une enquête locale et l'analyse des codes NAF. Les performances économiques sont recoupées à partir des enquêtes locales ainsi que des données ESANE, FranceAgriMer et de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

La valeur ajoutée de chaque maillon des filières agricoles concernées est calculée de façon à obtenir une valeur ajoutée de référence englobant l'ensemble de l'économie agricole.



La valeur ajoutée de la filière agricole est annuelle. Elle correspond à la valeur créée chaque année par l'ensemble des entreprises du secteur agricole.

ECONOMIE AGRICOLE : d'après le décret n°2016-1190 du 31 août 2016, l'économie agricole est définie comme la valorisation des ressources par des entreprises de production agricole primaire, de commercialisation et de première transformation.

LA VALEUR AJOUTÉE PERMET DE CALCULER LA RICHESSE CRÉÉE :



Elle est différente du chiffre d'affaire puisqu'elle soustrait le coût des achats nécessaires pour produire (consommations intermédiaires). **La Valeur Ajoutée est la différence entre le Chiffre d'Affaires et les consommables (marchandises, matières premières,...) et les autres achats externes (sous-traitance).**

Intérêt de la valeur ajoutée : il est possible de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière agricole et de les additionner pour chiffrer la richesse créée par l'ensemble des entreprises de l'économie agricole.

Détails du calcul	Données économiques
Chiffre d'Affaires commercial (HT) +/- Stocks c	→ Marge commerciale ①
Chiffre d'Affaires productif (HT) +/- Stocks p	→ Production ②
① + ② - Autres achats consommés	→ VA Valeur ajoutée ③
③ - Frais de personnel, impôt et taxes (hors impôt sur le bénéfice)	→ EBE Excédent Brut d'Exploitation ④
④ +/- Autres produits et/ou Charges d'exploitations (frais divers, amortissements...)	→ RBE Résultat Brut d'Exploitation ⑤
Produits - Charges financiers	→ RF Résultat financier ⑥
⑤ +/- ⑥	→ RC Résultat Courant avant Impôts ⑦
Produits - Charges exceptionnels	→ RE Résultat Exceptionnel ⑧
⑦ +/- ⑧ - Impôt sur le bénéfice	→ RN Résultat Net ⑨

BIBLIOGRAPHIE DE L'ÉTUDE

Base de données économiques

AGRESTE : statistique, l'évaluation et la prospective agricole (données régionales voire départementales)

DRAAF Pays de Loire : études des filières agricoles régionales et/ou départementales

ESANE : Élaboration de la Statistique ANnuelle d'Entreprise. Dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les entreprises appartenant au système productif. Il s'appuie sur l'enquête Esa et les sources administratives BIC (bénéfices industriels et commerciaux), BNC (bénéfices non commerciaux), BA (bénéfices agricoles) et les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales).

FranceAgriMer : Chiffres clés et conjectures des marchés des différentes filières agricoles

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité pour la caractérisation des produits sous labels et des chiffres-clés des filières.

IPAMP : indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : compte des industries et commercialisation des produits alimentaires

RICA (moyenne sur 5 ans) : Réseau d'information comptable agricole. Le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations représentatif des unités moyennes ou grandes selon la classification par la production brute standard pour la France métropolitaine.

Réseau des Chambres d'Agriculture : Bilan des conjonctures des filières agricoles et diagnostics agricoles locaux (lorsqu'ils existent)

Résultats des contrôles laitiers : Données économiques sur les productions laitières de France

GLOSSAIRE

Principaux sigles utilisés dans l'étude préalable agricole

ADEAR	Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
AFAF	Aménagement Foncier Agricole et Forestier
AFES	Association Française de l'Étude des Sols : harmonisation des études de sol au niveau national. Denis Baize (ancien président AFES) a publié référentiel pédologique
AOP	Appellation d'Origine Contrôlée
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
BA	Bénéfices Agricoles
BDNI	Base de Données Nationale d'Identification (cheptel)
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
BNC	Bénéfices Non Commerciaux
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CA	Chiffre d'Affaires
CA	Communauté d'Agglomération
CAPEX (Io)	Capital Expenditure : dépenses d'investissement
CC	Communauté de Communes
CCh	Capacité au champ = RU + eau inutilisable
CDCEA	Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (avis changement PLU si pas de SCoT)
CDEX	Classe de Dimension Economique
CDOA	Commission Départementales d'Orientation Agricole
CDPENAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
CEC	Capacité d'Échange Cationique : mesure de la capacité du CAH (Complexe Argilo-Humique) à fixer des cations <-> taille du réservoir en éléments nutritifs
CIVAM	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
CIVE	Culture Intermédiaire à Vocation Environnementale
CLC	Corine Land Cover
COP	Céréales et Oléo-Protéagineux
CRE	Commission de Régulation de l'Energie (tarif)
CRPM	Code Rural et de la Pêche Maritime
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DADS	Déclaration Annuelle de Données Sociales
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIA	Déclaration d'Intention d'Aliéner (SAFER)
DJA	Dotation Jeunes Agriculteurs
DOO	Document d'Orientation et d'Objectifs (SCoT)
DPB	Droit au Paiement de Base > versé en fonction des surfaces détenues par les agricultures (anc. DPU : Droit au Paiement Unique)
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (1 ^{er} pers. physique ≤10, majeur, responsabilité limitée à l'apport)
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EMP	Effectif Moyen Présent
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESANE	Elaboration de la Statistique Annuelle d'Entreprise
ETA	Entreprise de Travaux Agricoles
ETP	Equivalent Temps Plein
FADEAR	Fédération Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEADER	Fond Européen Agricole de Développement Rural <-> 23% aides PAC
FEAGA	Fond Européen Agricole de Garantie <-> 77% aides PAC
FNE	France Nature Environnement
GAB	Groupement d'Agriculture Biologique
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en commun (activité agricole, 2 ≤ pers. physique ≤10, majeur, ≤ 1500€, participation aux activités agri, responsabilité max de 2 fois leur capital)
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GIS	Groupement d'Intérêt Scientifique
GUFA	Groupement d'Utilisation de Financement Agricole
IAA	Industrie Agro-Alimentaire
ICHN	Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels
IGP	Indication Géographique Protégée
INAO	Institut National de l'Origine et de la Qualité
INRAAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
IPAMP	Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production agricole

ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
LAAAF	Loi d'Avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
LTECV	Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte > atteindre 40% de production d'électricité renouvelable en 2030
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MIN	Marché d'Intérêt National
MOS	Mode d'Occupation de Sol (IdF)
NPK	Azote (N) Phosphore (P) Potassium (K) (engrais minéraux)
ONCEA	Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles
ONVAR	Organisme National à Vocation Agricole et Rurale
OTEX	Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles
PAC	Politique Agricole Commune
PAD	Projet Agricole Départemental
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PBS	Production Brute Standard
PCAET	Plan Climat-Air-Energie Territorial
PEB	Plan d'Exposition au Bruit
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
pF	Force de succion de la plante <-> force avec laquelle l'eau est retenue dans le sol + pF augmente, - la plante arrive à pomper
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (inter
PNR	Parc Naturel Régional : charte + plan (occupation des sols) revus tous les 12 ans
POS	Plan d'Occupation des Sols (ancien nom du PLU, caduque le 01/01/2020 -> RNU
PPA	Power Purchase Agreement : Contrat d'achat d'électricité
PPAM	Protéagineux et Plantes Aromatiques, Médicinales et à parfum
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PPEANP	Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PRA	Petite Région Agricole
PRAD	Plan Régional d'Agriculture Durable
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RCAI	Résultat Courant Avant Impôts
RE	Résultat Exceptionnel
RF	Résultat Financier
RFU	Réserve Facilement Utilisable par la plante (mm/cm)
RGA	Recensement Général Agricole
RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
RNU	Règlement National d'Urbanisme
RPG	Registre Parcellaire Graphique
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utile
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCOP	Société Coopérative de Production
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIQO	Signes d'Identification de Qualité et d'Origine
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCAE	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STH	Surface Toujours en Herbe
TCR	Taillis à Courtes Rotations
tMS	Tonnes de Matière Sèche
TVB	Trame Verte et Bleue
UGB	Unité Gros Bétail/Bovin
UMO	Unité de Main d'Œuvre
UTA	Unité de Travail Annuel
UTCATF	Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et la Forêt > calcul Mt CO2 éq total (émissions de Cultures, ZU, autres et absorption de Prairies, Forêts)
UTH	Unité de Travail Humain
ZAC	Zone d'Activité Concertée ou Commerciale ou Economique (ZAE)
ZAP	Zone Agricole Protégée
ZIP	Zone d'Implantation Potentielle
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZNT	Zones de Non Traitement (distance de sécurité à respecter vis-à-vis des éléments environnants (habitations, cours d'eau, etc.)
ZPENAF	Zone de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers



nous sommes joignables au
04 81 13 19 50 et via contact@ceti.ac.fr

18 RUE PASTEUR 69 007 LYON
www.compensation-agricole.fr